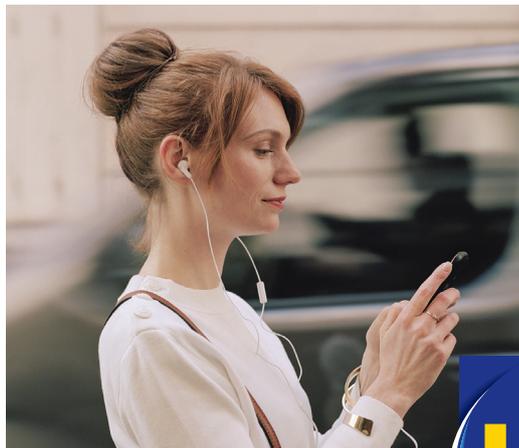


# Rapport financier semestriel



Ma vie. Ma ville. Ma banque.

## SOMMAIRE

<b>ATTESTATION DU RESPONSABLE</b>	<b>3</b>
<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL</b>	<b>4</b>
<b>COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2021</b>	<b>70</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE</b>	<b>127</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>128</b>

## ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes consolidés intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Je certifie qu'à ma connaissance, conformément aux directives 2016/11 de l'EBA sur les exigences de divulgation en vertu de la partie huit du règlement (UE) n°575/2013 (et modifications ultérieures) 4.2 paragraphe - section C, les informations fournies conformément à la partie huit susmentionnée ont été préparées conformément aux processus de contrôle interne convenus au niveau de l'organe de direction.

Fait à Villejuif, le 5 août 2021

**Grégory Erphelin**

Directeur Finances, Achats, Affaires juridiques,  
Engagements et Recouvrement

## RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL

### ACTIVITE ET INFORMATIONS FINANCIERES 6

Environnement économique et financier	6
Compte de résultat consolidé	11
Résultats de la Banque de proximité	11

### FACTEURS ET GESTION DES RISQUES 13

Facteurs de risques	13
1. Risques de crédit et de contrepartie	13
2. Risques financiers	14
3. Risques opérationnels et risques connexes	15
4. Risques liés à l'environnement dans lequel LCL évolue	17
5. Risques liés à la stratégie et opérations de LCL	19
Gestion des risques	21
1. Risque de crédit	21
●Principales évolutions au cours du premier semestre 2021	21
●Application de la norme IFRS9	26
2. Risque de marché	28
●Principales évolutions au cours du premier semestre 2021	28
3. Risque de gestion de bilan : risque de liquidité et de financement	29
●Principales évolutions au cours du premier semestre 2021	29
●Perspectives d'évolution au second semestre 2021	30
4. Risque de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global (RTIG)	30
●Principales évolutions au cours du premier semestre 2021	30
●Perspectives d'évolution au second semestre 2021	31
5. Risques opérationnels	31
●Principales évolutions au cours du premier semestre 2021	31
●Perspectives d'évolution au second semestre 2021	32
●Principales évolutions au cours du premier semestre 2021	32
●Perspectives d'évolution au second semestre 2021	32
6. Risques juridiques	33
7. Risques de non-conformité	33

### INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 37

Composition et pilotage du capital	37
1. Cadre réglementaire applicable	38

2.	Supervision et périmètre prudentiel	39
3.	Politique de capital	40
	●Groupe Crédit Agricole	40
	●Crédit Agricole S.A.	40
	●Caisses régionales	40
	● Filiales	40
4.	Gouvernance	40
5.	Fonds propres prudentiels	41
	●Fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1)	41
	●Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1)	42
	●Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	42
	●Dispositions transitoires	43
	●Situation au 30 juin 2021	44
	●Évolution sur la période	44
6.	Adéquation du capital	46
	●Ratios de solvabilité	46
	●Situation au 30 juin 2021	49
	●Ratio de levier	50
	●Situation au 30 juin 2021	51
	●Adéquation du capital en vision interne	53
	Annexe aux fonds propres prudentiels	55
	Composition et évolution des emplois pondérés	56
1.	Synthèse des emplois pondérés	56
2.	Qualité du risque de crédit	58
3.	Techniques de réduction du risque de crédit	63
	Risque de liquidité	68

## ACTIVITE ET INFORMATIONS FINANCIERES

### Environnement économique et financier

#### Premier semestre

A l'instar de l'année 2020, les performances économiques des grandes zones économiques ont continué, sur la première moitié de l'année 2021, d'être conditionnées par la structure des économies (poids relatifs de l'industrie et des services dont tourisme), la réponse sanitaire (diffusion de la pandémie, capacité à l'endiguer, déploiement de la vaccination) et la contre-offensive budgétaire et monétaire (ampleur des soutiens à l'activité). Les trajectoires de reprise se révèlent aussi hétérogènes que les récessions en 2020 : aux Etats-Unis en tête et à la zone euro qui résiste, s'oppose, de façon fragmentée, la majorité des pays émergents. Dès avril, le FMI a ainsi relevé sa prévision de croissance mondiale pour en 2021 (à +6 % contre +5,5 % lors des prévisions de janvier), et ce pour moitié en raison de la meilleure croissance anticipée aux États-Unis (+6,4 % contre +5,1 %), seul grand pays développé pour lequel le FMI prévoyait un niveau de PIB supérieur, dès fin 2022, à sa tendance d'avant-crise. Dans le monde émergent hors Chine, les prévisions de reprise étaient beaucoup plus faibles, avec un niveau d'activité en 2022 encore 6 % en-dessous de son niveau anticipé avant la crise du Covid.

Aux États-Unis, après *The Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act* (CARES Act) de USD 2200 milliards de Donald Trump, puis le plan de décembre de USD 900 milliards, le plan de relance de Joe Biden (*the American Rescue Plan*) a été déployé à partir de mars pour USD 1900 milliards, soit environ 9 % du PIB. Les ménages, en particulier ceux à faible revenu, en ont été les grands bénéficiaires. Dopée par les aides publiques aux revenus, la consommation des ménages s'est vigoureusement redressée : avec une hausse de +10,7 % en rythme annualisé au premier trimestre, elle a permis au PIB américain de progresser de +6,4 % en rythme annualisé. Alors que la demande extérieure reste à la traîne, en ligne avec un reste du monde toujours en proie à la crise sanitaire (exportations -11 % sous leurs niveaux pré-crise), la consommation contribue pour 7 points de pourcentage à la croissance. Si le PIB demeure inférieur à son niveau pré-crise (de 0,9 % par rapport à fin 2019), la consommation des ménages a quasiment récupéré ses pertes : le consommateur a dépensé en biens (+12,5 % par rapport au niveau de pré-crise) ce qu'il n'a pas dépensé en services (-5,7 %). Les enquêtes confirment la vigueur de la reprise américaine. En juin, tant le taux de chômage (à 5,9 %) que le nombre de chômeurs (à 9,5 millions) se sont quasiment stabilisés à un niveau bien inférieur au point haut d'avril 2020 (respectivement 14,8 % et 23,1 millions), mais restent supérieurs aux niveaux pré-crise (3,5 % et 5,7 millions) de février 2020. De même, le taux de participation (61,6 % en juin) s'est redressé par rapport au creux d'avril 2020 (60,2 %) mais reste inférieur à son niveau pré-crise (63,4 %).

Simultanément, l'inflation sous-jacente (prix à la consommation hors énergie et produits alimentaires) s'est redressée (à 3,8 % contre 1,4 % en janvier) mais reste inférieure à l'inflation totale, passée de 1,4 % sur un an en janvier à 5 % en mai, le plus haut niveau depuis le pic de 5,4 % d'août 2008. Cette accélération rapide résulte de la combinaison de plusieurs facteurs. Aux effets de base s'ajoutent de fortes hausses des prix des matières premières et des goulots d'étranglement temporaires dans un contexte de fort rebond de la consommation des ménages, soutenue par des aides financières substantielles et par une épargne élevée. Par ailleurs, la réouverture de l'économie engendre des pressions sur les prix dans les secteurs directement impactés par la pandémie (hôtellerie, transport aérien et automobile), alors même que l'offre demeure restreinte au sortir de la crise. On observe enfin deux facteurs spécifiques : d'une part, la hausse des prix des véhicules d'occasion (+30 % en mai sur un an) qui s'explique elle-même en partie par les mesures de soutien à la consommation qui devraient continuer d'impacter le taux d'inflation jusqu'au début 2022 et, d'autre part, la hausse des prix des maisons existantes (19 % en avril sur un an) qui devrait pousser la composante "loyer équivalent propriétaires" vers le haut entre le troisième trimestre 2021 et fin 2022.

La zone euro a bien résisté aux dernières phases de confinement. Les effets négatifs se sont limités aux secteurs faisant l'objet de mesures de restriction ciblées, et la reprise précoce par rapport à d'autres zones a permis une réactivation rapide de son secteur manufacturier. Le repli de la croissance au premier trimestre a été limité (-0,3 %) et moins marqué qu'au dernier trimestre de 2020 (-0,6 %). Au premier trimestre, le PIB a révélé une meilleure convergence intra-zone des performances (à l'exception de l'Espagne), la consommation privée freinant encore la croissance, et l'investissement restant performant, tout comme les échanges commerciaux, en dépit d'une contribution à la croissance légèrement positive. La bonne surprise est venue du dynamisme de l'investissement productif, soutenu par la vigueur de la demande de biens manufacturés mais aussi par les fonds européens du plan de relance : bien que non encore versés, ils ont pu être anticipés par les Etats et des projets d'investissement ont pu être débloqués, via les budgets nationaux. Si l'investissement a presque pleinement

récupéré dans les grandes économies de la zone à l'exception de l'Espagne, le PIB est encore de -5,1 % inférieur au niveau pré-crise, du fait principalement du retard de la consommation privée (-9,5 %).

Au vu notamment des enquêtes, les perspectives sont favorables : la vigueur de la reprise du cycle manufacturier mondial crée un cercle vertueux de demande pour les biens d'investissement dont profitent les producteurs européens. Les tensions croissantes signalées par les producteurs de la zone euro sur leurs équipements sont de bon augure pour le maintien d'une demande soutenue pour le secteur. Selon les enquêtes auprès des industriels, la demande n'est plus un facteur contraignant la production : la demande de biens de consommation demeure dynamique, tirée par les biens de consommation durable, et bénéficiant ainsi à la production d'équipements électriques et électroniques. Bien que la demande étrangère soit soutenue et la demande interne à la zone attendue en hausse, l'activité dans l'industrie restera encore perturbée dans les prochains mois par la résorption de stocks importants et par les difficultés d'approvisionnement en matières premières et en biens intermédiaires. D'autres facteurs risquent aussi de perturber les débouchés de la production, notamment l'acheminement des exportations du fait des perturbations dans le fret maritime. Dans les services, les enquêtes signalent un retour à l'expansion de l'activité dès les premières phases du dé-confinement. Le PIB rebondit nettement au deuxième trimestre dans la zone euro (+2,0 %), probablement tiré par une contribution très positive de la consommation suite à la levée des restrictions sanitaires dans de nombreux pays et à l'avancée des campagnes de vaccination. Les pressions haussières (prix des matières premières, effets de base) ont conduit à un redressement de l'inflation totale (passée de +0,9 % sur un an en janvier à +1,9 % en juin) mais ont épargné l'inflation sous-jacente (+0,9 % sur un an en juin).

Le cap accommodant des politiques monétaires a été maintenu tant par la Réserve Fédérale que par, évidemment, la BCE.

Aux Etats-Unis, en début d'année, J. Powell insistait sur la situation toujours très dégradée du marché du travail et la faiblesse du taux d'emploi par rapport à son niveau pré-crise. Le stimulus budgétaire et la reprise économique étaient certes susceptibles de se traduire par une inflation plus élevée mais temporaire (désinflation structurelle, sous-emploi élevé, ancrage des anticipations d'inflation). L'emploi et l'inflation, tous deux encore éloignés de leurs cibles, justifiaient le maintien d'une politique monétaire durablement accommodante (achats d'actifs au rythme mensuel de USD 120 milliards, fourchette-cible du taux des *Fed Funds* à [0-0,25 %]). Sa stratégie de ciblage de l'inflation (2 % en moyenne) couplée à l'expérience de la gestion des crises antérieures encourageait la *Fed* à ne pas se précipiter. C'est seulement lors de la réunion du Comité de politique monétaire de la *Fed* (FOMC) des 15 et 16 juin, qu'est intervenue la première inflexion qui consistait uniquement en une hausse des prévisions des taux des *Fed Funds*<sup>1</sup> couplée à une révision à la hausse des prévisions de croissance et d'inflation<sup>2</sup>. Les pressions inflationnistes sont plus élevées mais toujours estimées transitoires (forte demande dans le sillage de la réouverture de l'économie, goulots d'étranglement dans l'industrie plus importants qu'anticipé).

En zone euro, si la BCE a révisé à la hausse, en juin, ses prévisions de croissance et d'inflation<sup>3</sup>, elle a confirmé l'orientation très accommodante et très flexible de sa politique monétaire. Les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt resteront inchangés (à respectivement 0,00 %, +0,25 % et -0,50 %) jusqu'à ce que "les perspectives d'inflation convergent durablement vers un niveau suffisamment proche de, mais inférieur à 2 % sur son horizon de projection, et que

<sup>1</sup> Treize membres du FOMC (sur un total de dix-huit) prévoient un taux des Fed Funds en hausse jusqu'à fin 2023 (contre sept lors du précédent FOMC). La médiane des préférences des membres du FOMC se situe 50 points de base au-dessus du taux actuel, suggérant deux hausses de taux de 25 points de base chacune pour 2023 (contre aucune en mars dernier). Le consensus anticipait une progression de seulement 25 points de base.

<sup>2</sup> Les membres du FOMC ont revu leur prévision de croissance pour 2021 à 7 % (contre 6,5% en mars) avec un taux de chômage inchangé à 4,5 %. Le scénario pour 2022 et 2023 reste globalement inchangé avec une prévision de croissance pour 2022 maintenue à 3,3 % et celle pour 2023 relevée légèrement à 2,4 % contre 2,2 %, toujours supérieure au taux de croissance potentiel, à 1,8 %. Le taux d'inflation PCE s'établirait en moyenne à 3 % cette année (contre 2,2 % prévu en mars) avec une révision à la hausse de 1 point de pourcentage, à 3,4 %, pour le quatrième trimestre 2021. Toutefois, la Réserve fédérale reste fidèle à son analyse selon laquelle la hausse de l'inflation à court terme devrait être transitoire, ce qui se traduit également par une prévision d'inflation affichant toujours une forte baisse en 2022 (à 2,1 % aux T4-2022 et T4-2023).

<sup>3</sup> La prévision de croissance a été portée à 4,6 % en 2021 (contre 4 % lors des prévisions de mars) et à 4,7 % en 2022 (de 4,1 %), mais pas en 2023 (2,1 %) ; la BCE a également intégré la remontée récente de l'inflation (à 2 % au mois de mai) en révisant ses prévisions pour 2021 de 1,5 % à 1,9 % et pour 2022 de 1,2 % à 1,5 %. La hausse de l'inflation ne serait que temporaire : cela justifie le maintien de sa prévision pour 2023 à 1,4 %.

cette convergence se reflète de manière cohérente dans la dynamique d'inflation sous-jacente"; achats nets d'actifs dans le cadre du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*, dont l'enveloppe totale est de EUR 1850 milliards) au moins jusqu'à fin mars 2022 et jusqu'à ce que la crise du coronavirus soit terminée ; maintien des achats nets dans le cadre de l'APP (*Asset Purchase Programme*) à un rythme mensuel de EUR 20 milliards "aussi longtemps que nécessaire pour renforcer les effets accommodants de ses taux directeurs", maintien d'une liquidité abondante par le biais des opérations de refinancement (TLTRO III).

L'évolution des marchés obligataires peut être très schématiquement scindée en deux parties : un premier trimestre enthousiaste porté par la *reflation trade*, un deuxième trimestre plus maussade rattrapé par la réalité de la pandémie.

Portés par le thème du *"reflation trade"* nourri par des perspectives de croissance et d'inflation plus soutenues, elles-mêmes alimentées des soutiens budgétaires massifs, des politiques monétaires très accommodantes, le renchérissement du prix du pétrole et des matières premières, les progrès de la vaccination et des données économiques meilleures qu'anticipé, les taux d'intérêt se sont nettement tendus aux Etats-Unis au premier trimestre et leur hausse s'est diffusée à la zone euro. Alors que les taux très courts restaient ancrés à un niveau très bas, les taux souverains sans risque encore faibles début janvier (10 ans américains et allemands proches de, respectivement, +0,90 % et -0,60 %) se sont redressés jusqu'à culminer en avril à +1,70 % aux Etats-Unis et plus tardivement à -0,10 % en mai en Allemagne. Si la *Fed* s'est montrée plus tolérante au durcissement des conditions financières synonyme d'amélioration des perspectives économiques, la BCE s'est empressée de signaler qu'un tel durcissement était prématuré et injustifié.

Une fois l'amélioration économique anticipée effectivement confirmée, les nouvelles du front sanitaire sont cependant venues tempérer l'enthousiasme au deuxième trimestre : apparition de nouveaux variants, reprise virulente de la pandémie dans de grands pays émergents, lenteur ou absence de déploiement des vaccins hors des grands pays développés, responsables chinois admettant la faible efficacité des vaccins produits localement. Il est apparu que la pandémie était loin d'être à son terme et continuerait de guider le rythme et la vigueur de la sortie de crise.

Aussi, après avoir bondi, les marchés obligataires ont adopté une position plus conservatrice. Début juillet, les taux à 10 ans américain (+1,30 %) et allemand (-0,35 %) enregistraient des hausses respectives limitées à environ +40 et +25 points de base (pb) par rapport à leurs niveaux de début janvier. Le *spread* par rapport au *Bund* de la France (+40 pb) et de l'Italie (+110 pb) était respectivement plus large (de +15 pb) et stable par rapport au début d'année. Les marchés actions, toujours soutenus par des conditions financières accommodantes et des perspectives de croissance favorables tout au moins dans les pays avancés, s'affichaient en hausse : une progression quasiment ininterrompue au cours du premier semestre 2021 (S&P 500, Eurostoxx 50, CAC 40, respectivement, +15 %, +12,5 %, + 15 %).

## Perspectives pour le second semestre

Grâce aux progrès de la vaccination, à la normalisation progressive de la mobilité, aux plans de soutien puis de relance budgétaire, la croissance se révèle et s'annonce plus soutenue dans la plupart des pays avancés. Mais l'enthousiasme peut être tempéré par une possible résurgence de la pandémie à l'été (aux effets moindres), et il se limite au monde développé, tant l'univers émergent reste fragmenté.

Aux États-Unis, mesures de relance massives et progrès de la vaccination autorisant un rythme de réouverture plus rapide qu'anticipé ont permis à la croissance de se redresser significativement au premier trimestre. Notre révision à la hausse des prévisions se fonde sur un comportement de consommation plus propice à la croissance, avec des ménages disposés à puiser plus largement dans l'épargne accumulée qu'auparavant. La consommation des services, qui progresse légèrement depuis trois trimestres malgré les restrictions, devrait s'envoler dans les prochains mois, se substituant aux dépenses en biens. Notre prévision table aussi sur un investissement solide, dopé par une reprise soutenue et un niveau de confiance élevé. Le PIB devrait continuer d'accélérer au deuxième trimestre grâce aux progrès de la campagne de vaccination et à l'assouplissement des restrictions à l'activité et à la mobilité. La croissance atteindrait ainsi un pic au deuxième trimestre (+10 %), pic à partir duquel une décélération progressive se dessinerait : à +6,5 % en 2021 puis à +4 % en 2022<sup>4</sup>. La croissance moyenne se situerait nettement au-dessus de sa tendance de long terme, une tendance vers laquelle elle convergerait fin 2022. Afin de refléter des prix de l'énergie plus élevés et des prix de l'immobilier encore hauts, mais aussi un redressement de l'inflation sous-jacente (effets de second tour, impact des plans de relance sur les comportements de consommation qui suscitent des hausses de prix très spécifiques comme celles, par exemple, des voitures d'occasion), les prévisions d'inflation ont été revues à la hausse. Cependant, cette accélération forte (donc impressionnante) de l'inflation ne serait être que transitoire. L'inflation totale, après un pic compris entre +4,5 % et +5 % jusqu'en janvier 2022, s'assagirait pour retrouver en fin d'année un rythme "normal" (inflation sous-jacente et totale à, respectivement, +2,3 % et +2,1 % fin 2022). Une modération des rythmes d'inflation reste notre scénario central dans les prochains mois grâce à la dissipation des effets de base et à l'ouverture de l'économie qui devrait faciliter la normalisation du déséquilibre actuel entre l'offre et la demande.

Si sa vigueur à moyen terme demeure grevée d'hypothèques, sur lesquelles il est prématuré de se prononcer, la croissance de la zone euro s'annonce plus forte en 2021. Grâce à des mesures de restriction ciblées et moins pénalisantes, à la reprise plus précoce d'autres zones réactivant leur secteur manufacturier, puis à la normalisation attendue des comportements de dépenses, mais aussi à l'allègement des contraintes localisées pesant sur l'offre<sup>5</sup>, la croissance pourrait atteindre (voire excéder légèrement en raison de risques modérément haussiers, mais encore baissiers à moyen terme) +4,8 % en 2021 puis +4,5 % en 2022.

En France, une reprise plus durable de l'activité se dessine : une reprise portée en premier lieu par la consommation mais aussi par une croissance de l'investissement qui poursuivrait son rétablissement, soutenu par le plan de relance et des conditions financières toujours très favorables. La croissance s'établirait ainsi à +5,4 % en 2021 et +4,1 % en 2022. La dégradation récente de la situation sanitaire fait certes redouter de nouvelles restrictions : elles seraient circonscrites et le risque baissier entourant notre scénario semble limité. En leur absence, une sortie de crise accompagnée d'une forte désépargne des ménages pourrait même entraîner des révisions à la hausse de nos prévisions pour 2022. Par ailleurs, notre scénario retient une hausse du chômage moyen à 8,7 % en 2021 (8 % en 2020). Ainsi, si la reprise des embauches et les tensions localisées sur le marché du travail alimentent les craintes de retour d'une inflation durablement plus élevée aux États-Unis, celles-ci semblent injustifiées en France. Nous retenons une accélération limitée et temporaire de l'inflation (proche de +1,9 % fin 2021 et de +1,1 % fin 2022 pour des moyennes annuelles de +1,5 % et +1,25 %, respectivement).

---

<sup>4</sup> Aux États-Unis, les plans de relance en cours de discussion sur les dépenses d'infrastructures ne sont pas de nature à produire le même impact sur la croissance que les plans précédents, plus axés sur un soutien direct à la consommation des ménages et aux entreprises. Sous sa forme actuelle, le plan prévoit 579 milliards de dollars de dépenses, soit seulement une fraction du plan initial du président Joe Biden (2300 milliards de dollars) et devrait être réparti sur huit ans. Le projet de plan reste entouré d'incertitudes élevées. Il n'est actuellement pas intégré dans nos prévisions et le sera dès que la visibilité sera suffisante.

<sup>5</sup> Les tensions dans les secteurs où se sont concentrées les augmentations de la demande pendant la phase de distanciation sociale (informatique, microprocesseurs) s'estomperaient progressivement et la récupération de plusieurs secteurs encore contraints pourrait démarrer et pour certains aboutir complètement.

Plus généralement, le scénario esquissé pour la zone euro écarte simultanément une reprise durable et soutenue de l'inflation mais aussi une dynamique fortement déflationniste. Les prévisions d'inflation intègrent une accélération transitoire, conduisant l'inflation totale au-dessus de la cible de 2 % au cours du second semestre 2021 et du premier trimestre 2022 – avec un sommet vers novembre puisque l'inflation totale culminerait légèrement au-dessus de +3 % pour une inflation sous-jacente proche de +2 % – puis un fléchissement sensible et un retour confortablement sous la cible fin 2022 (autour de +1,3 %).

Au sein de l'univers émergent (éclaté), la reprise est manifeste : elle s'annonce néanmoins très hétérogène, et les menaces, au sein desquelles la pandémie continue d'occuper la première place, s'amoncellent. La reprise post-Covid se découpe schématiquement en deux étapes, initiée d'abord par une impulsion extérieure, puis relayée par des facteurs domestiques. Alors que les progrès de la vaccination sont très inégaux, la croissance risque de rester freinée par les mesures de distanciation sociale, mais également par les restrictions pesant sur le tourisme, par une force de frappe budgétaire limitée et une contrainte monétaire forte : à mesure que l'inflation se renforce même si elle n'est que temporaire, elle peut conduire les banques centrales à rapidement opter pour une politique plus restrictive. Alors que le processus de désinflation est moins ancien et les anticipations d'inflation plus réactives, de nombreuses banques centrales émergentes – dont la crédibilité est plus récente – ne peuvent attendre. Enfin, en Chine, sous l'influence d'un recul des mesures de soutien, le ralentissement devrait se poursuivre. La croissance se révèle en outre de plus en plus déséquilibrée : à une offre très dynamique répond une demande intérieure moins soutenue, car la consommation des ménages reste pénalisée par la faiblesse du marché du travail qui suscite une remontée du taux d'épargne. Notre scénario table sur une croissance moyenne d'environ +8,5 % en 2021 – un rythme élevé mais insuffisant pour stabiliser le marché du travail) – puis un ralentissement vers +5,7 % en 2022.

Aux États-Unis, l'accélération de la croissance et celle, supposée transitoire, de l'inflation ne font pas de l'adoption d'une politique monétaire nettement plus restrictive une urgence absolue. Bien que le resserrement monétaire s'annonce plus précoce, il restera graduel et mesuré : *tapering* d'abord, hausse des taux ensuite, et pas avant 2023. Les discussions sur un ralentissement de son programme d'achats d'actifs pourraient débiter au symposium de Jackson Hole fin août ; la réduction progressive des achats d'actifs ne devrait pas commencer avant début 2022 et, si le revirement légèrement *hawkish* de juin suggère une remontée plus rapide des taux directeurs, celle-ci serait limitée à deux premières hausses de taux de 25 points de base chacune, en 2023. À la différence de 2013, le *tapering* progressif de la *Fed* ne devrait pas entraîner de tempêtes sur les marchés, mais s'accompagner d'une modération des taux longs, notamment promue par la normalisation de l'inflation et l'abondance de liquidités dans le système financier. Notre scénario retient un taux souverain à dix ans autour de +1,65 % fin 2021 puis vers +1,35 % fin 2022 : un niveau modéré qu'expliquent encore, outre la résorption lente de l'écart de production, la faiblesse du taux d'intérêt dit neutre, un taux inscrit sur une lourde et longue trajectoire baissière peu (voire pas) susceptible de s'inverser rapidement.

En zone euro, malgré l'amélioration des perspectives économiques et la réduction des risques, la BCE conservera une politique monétaire très accommodante au cours des prochains mois en procédant notamment à une expansion en montant et en durée du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*), supposé se terminer en mars 2022, jusqu'à la fin de 2022. Les taux obligataires souverains européens resteraient très bas et sont même susceptibles de s'effriter durant l'été (baisse de la volatilité, opérations de portage, annonce faite en juin par la BCE d'un rythme d'achat de titres "nettement plus élevé" prolongé jusqu'au troisième trimestre, importante liquidité du système bancaire). Notre scénario retient un taux de rendement allemand à dix ans à -0,20 % fin 2021 et -0,10 % fin 2022 couplé à des *spreads* des pays "non super *core*" encore serrés.

La réduction de l'accommodation monétaire aux États-Unis, *via* tout d'abord un *tapering* mesuré, est favorable à une appréciation du dollar elle-même modérée et moins durable que celle intervenue en 2013. Au-delà, les facteurs fondamentaux de soutien fléchissent, facteurs au titre desquels figure notamment la diversification en tendance certes et interrompue par les périodes de forte aversion au risque – des réserves de change au détriment du dollar et au profit de substituts liquides comme l'euro.

## Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Produit net bancaire	1 794	1 683	3 434
Résultat brut d'exploitation	590	510	1 109
Résultat d'exploitation	466	289	719
Résultat net consolidé	325	194	498
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>325</b>	<b>194</b>	<b>498</b>
Bilan	197 331	192 115	194 453
<b>Rendement des actifs</b>	<b>0,16%</b>	<b>0,10%</b>	<b>0,26%</b>

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021			31/12/2020			30/06/2020		
	Banque de proximité en France	Activités hors métiers	Total	Banque de proximité en France	Activités hors métiers	Total	Banque de proximité en France	Activités hors métiers	Total
Produit net bancaire	1 823	(29)	1 794	3 521	(87)	3 434	1 728	(45)	1 683
Charges d'exploitation	(1 202)	(2)	(1 204)	(2 319)	(6)	(2 325)	(1 170)	(3)	(1 173)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>621</b>	<b>(31)</b>	<b>590</b>	<b>1 202</b>	<b>(93)</b>	<b>1 109</b>	<b>558</b>	<b>(48)</b>	<b>510</b>
Coût du risque	(124)	-	(124)	(390)	-	(390)	(221)	-	(221)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>497</b>	<b>(31)</b>	<b>466</b>	<b>812</b>	<b>(93)</b>	<b>719</b>	<b>337</b>	<b>(48)</b>	<b>289</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	-	1	2	-	2	-	-	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>498</b>	<b>(31)</b>	<b>467</b>	<b>814</b>	<b>(93)</b>	<b>721</b>	<b>337</b>	<b>(48)</b>	<b>289</b>
Impôts sur les bénéfices	(151)	9	(142)	(252)	29	(223)	(109)	14	(95)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>347</b>	<b>(22)</b>	<b>325</b>	<b>562</b>	<b>(64)</b>	<b>498</b>	<b>228</b>	<b>(34)</b>	<b>194</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>347</b>	<b>(22)</b>	<b>325</b>	<b>562</b>	<b>(64)</b>	<b>498</b>	<b>228</b>	<b>(34)</b>	<b>194</b>

## Résultats de la Banque de proximité

Sur ce premier semestre, l'activité a été très dynamique et est remontée à un niveau d'avant crise sur une grande majorité des produits.

Avec près de 177 000 nouveaux clients sur ce semestre, LCL a poursuivi le développement de sa base client. La conquête nette a atteint 10 900 clients Particuliers et 9 600 clients Professionnels.

La production de crédits du premier semestre a augmenté de 8,2 % par rapport au premier semestre 2020 avec une contribution de l'ensemble des marchés. Les encours de crédits sont en hausse de 4,4 % sur un an, à 144,7 milliards d'euros grâce au dynamisme des crédits immobiliers (+4,9 %) et des crédits aux professionnels (+12,5 %). Sur le deuxième trimestre, LCL a accompagné ses clients dans la transformation de leurs prêts garantis par l'Etat (PGE) avec plus de 4 milliards de prêts transformés.

Les encours de collecte globale ont progressé de 6,3 % sur un an pour atteindre 227,8 milliards d'euros. La collecte bilancielle est en hausse (+5,5 %) portée par les DAV de l'ensemble des marchés (+13,4 %). Les ressources hors bilan progressent de 7,4 % grâce à la bonne tenue de l'activité et des marchés financiers.

Le stock de contrats en assurances dommages, ainsi que celui des cartes haut de gamme, ont progressé respectivement de 4,7 % et 2,0 % sur un an.

Le résultat net du premier semestre 2021 de la Banque de proximité s'élève à 347 millions d'euros, en hausse soutenue de 52 % par rapport au premier semestre 2020 qui avait été marqué par les effets du premier confinement.

Le PNB est en progression de 5,5 % par rapport au premier semestre 2020, et atteint 1 823 millions d'euros. Cette hausse est tirée par la marge nette d'intérêts (+7,5 %) soutenue par des conditions favorables de refinancement, ainsi que des commissions en hausse de 3,2 %, notamment sur les moyens de paiement.

Ce premier semestre est marqué par le lancement du projet "Réseau LCL Nouvelle Génération" visant à regrouper 250 agences pour répondre aux exigences nouvelles des clients et conforter le positionnement de banque urbaine de LCL. Dans ce cadre, LCL a enregistré des coûts de restructuration, à hauteur de 13 millions d'euros (retraités en éléments spécifiques dans la communication financière de Crédit Agricole S.A.).

Hors cet élément, les charges ressortent en hausse contenue de 1,6 % à 1 188 millions d'euros, avec notamment une hausse de la contribution au FRU de 41 %, soit 17 millions d'euros. Tiré par la hausse des revenus, le résultat brut d'exploitation ressort en augmentation de 11,3 % et le coefficient d'exploitation s'établit à 65,9 %, en amélioration de 1,8 pt sur un an.

Le coût du risque diminue de 43,9 % par rapport au premier semestre 2020, à 124 millions d'euros, marqué notamment par des reprises de provisions sur encours sains.

## FACTEURS ET GESTION DES RISQUES

### Facteurs de risques

#### 1. Risques de crédit et de contrepartie

##### *LCL est exposé au risque de crédit de ses contreparties*

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels LCL est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de LCL lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ces obligations figurant dans les livres de la banque est positive. A fin juin 2021 en valeur comptable avant dépréciation, les prêts et créances sur les établissements de crédit représentaient chez LCL 21,7 milliards d'euros, ceux sur les entreprises 53 milliards d'euros et ceux sur la clientèle de détail 92,6 milliards d'euros. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, LCL pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions plus importantes pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que LCL cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, ces techniques pourraient ne pas permettre de compenser la totalité des pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, LCL est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par LCL est couverte par ces techniques. En conséquence, LCL est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

A fin juin 2021, les prêts et créances ainsi que les titres de dettes s'élèvent à environ 167,7 milliards d'euros en valeur comptable avant dépréciation (dont clientèle de détail 92,6 milliards d'euros, entreprises 53 milliards d'euros, établissements de crédit 21,7 milliards d'euros). Les actifs pondérés par les risques (*Risk Weighted Assets*) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie s'élèvent à 50,8 milliards d'euros au 30 juin 2021.

##### *Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par LCL lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière*

Dans le cadre de ses activités de prêt, LCL comptabilise, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de LCL est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que LCL s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons, comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains secteurs industriels.

L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un impact significatif sur les résultats et la situation financière de LCL.

A fin juin 2021, le coût du risque global de LCL est de 123,8 millions d'euros (niveau P2), intégrant l'estimation de l'impact de la crise sanitaire de la COVID 19 sur les actifs sains. Le taux de coût du risque est en baisse à 0,18 %. Le taux de couverture prudentiel des créances douteuses par des provisions est de 91,8 %. Le taux de coût du risque sur le marché des particuliers est de 0,08 % ; pour le marché des professionnels, il s'établit à 0,28 % et sur le marché des entreprises, il ressort à 0,30 %.

*Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de LCL*

La qualité du crédit des emprunteurs *corporate* pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques.

Au 30 juin 2021, 64 % du portefeuille entreprises de LCL (hors défaut) est noté en *investment grade*, dont les dix engagements les plus importants qui représentent 2,01 % des engagements globaux et 7,89 % des engagements du marché Entreprises. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, LCL pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait affecter sa rentabilité et sa situation financière.

*LCL pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé*

Les expositions crédit de LCL sont très diversifiées du fait de ses activités de banque universelle de proximité. LCL est ainsi principalement exposé à la banque de détail. A fin juin 2021, les engagements bilan et hors bilan des marchés portent à 75 % sur les particuliers et professionnels (55 % en crédits immobiliers, cautionnés à environ 79 % par Crédit logement) et 25 % sur les entreprises. La ventilation des engagements commerciaux au 30 juin 2021 du portefeuille entreprises se concentre pour les trois premiers postes, sur les filières économiques de l'immobilier (17 %), de l'agro-alimentaire (12 %) et de la distribution non alimentaire (8 %). Les emprunteurs du secteur immobilier, alimentaire et de la distribution non alimentaire pourraient être affectés par les conditions économiques actuelles mais aussi par les politiques budgétaires nationales et locales. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille de LCL devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de LCL pourraient en être affectées.

*LCL est exposé au risque-pays et au risque de contrepartie concentré principalement en France*

LCL, en valeur absolue, est plus particulièrement exposé au risque pays sur la France et, dans une petite proportion, sur le reste de l'Europe. Cependant, LCL est exposé directement ou indirectement, par ses propres activités financières ou par celles de ses clients, au contexte politique, macro-économique et financier des pays étrangers. LCL est alors exposé au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger deviennent défavorables et affectent négativement l'activité, la situation financière et les résultats de LCL.

LCL surveille le risque-pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macro-économique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers.

Au 30 juin 2021, la provision pour risques pays s'élève à 4,5 millions d'euros.

## 2. Risques financiers

*LCL est exposé à l'environnement de taux et toute variation significative des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus consolidés ou la rentabilité de LCL*

LCL est exposé au risque de taux. Au 30 juin 2021, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de LCL s'élevait selon le bilan comptable à 145,5 milliards d'euros sur le périmètre de la banque de proximité. Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par LCL sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels LCL n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer de manière significative les revenus nets d'intérêt des activités de prêts de LCL. Par ailleurs, une augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser de manière significative sur la rentabilité de LCL.

Les stratégies de couverture mises en place par LCL pourraient ne pas écarter tout risque de pertes. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de LCL. Au 30 juin 2021, la sensibilité du PNB de la première année à un mouvement de taux de la zone euro de 1 % est de

66,1 millions d'euros (perte en cas de baisse des taux). A cette même date, la sensibilité de la valeur actuelle nette des trente prochaines années à un mouvement de taux de la zone euro de 2 % représente environ 2,02 % des fonds propres prudentiels (impact défavorable en cas de baisse des taux).

*LCL doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte, néanmoins des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives*

LCL est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de LCL est incertain, et si LCL perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que LCL s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, ces limites pourraient ne pas être pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs, ce qui pourrait engendrer des pertes.

Son objectif en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Les différents suivis mis en place pendant la crise de la COVID-19 afin de minimiser le risque de liquidité se poursuivent en 2021.

Au 30 juin 2021, LCL affiche un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 143 % (supérieur au plancher réglementaire de 100 %), ce qui représente un excédent de liquidité de 7,7 milliards d'euros par rapport à cette exigence. Le groupe LCL affiche un niveau d'excédent de ressources stables de 19,1 milliards d'euros à fin juin 2021.

### 3. Risques opérationnels et risques connexes

Les données sont désormais présentées comptabilisées par exercice et non lissées sur la durée de vie des incidents ; ceci explique certains écarts avec des documents précédents.

Pour le premier semestre 2021, le coût du risque opérationnel net, calculé en date de comptabilisation de l'incident (pertes + dotations aux provisions – reprises – récupérations) s'élève à 22,4 millions d'euros. Il représente 1,25 % du produit net bancaire Groupe LCL. Ce coût ressort en hausse de 10,4 millions d'euros par rapport au premier semestre 2020.

- Le risque opérationnel frontière avec le crédit, à 12,1 millions d'euros, est en hausse de 13,6 millions d'euros par rapport au premier semestre 2020. Ceci est dû à un important dossier de fraude mixte au crédit immobilier et à l'effet miroir d'un total comptabilisé qui ressortait en négatif au premier semestre 2020 du fait d'un important réajustement du provisionnement de la fraude documentaire ;

- le risque opérationnel pur est à 10,3 millions d'euros, en baisse de 3,3 millions d'euros par rapport à 2020.

Le montant des actifs pondérés par les risques (*RWAs*) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé LCL (calculé par Crédit Agricole S.A.) s'élevait à 3,712 milliards d'euros au 30 juin 2021 (297 millions d'euros d'exigence en fonds propres).

*LCL est exposé au risque de fraude externe et interne*

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

La fraude externe comptabilisée au premier semestre 2021 est en hausse de 6,9 % par rapport au premier semestre 2020. Si aucun cas de fraude significatif n'a été constaté avec la crise COVID, LCL reste exposé à la fraude monétaire : elle représente encore 44 % de la fraude externe.

La fraude interne comptabilisée est au premier semestre 2021 un risque prépondérant contrairement au premier semestre 2020, avec un important dossier de fraude sur crédits immobiliers impliquant des complicités externes.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

*LCL est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers*

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France et LCL continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, LCL est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis via un canal virtuel, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et individus dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. La prise en compte du cyber risque, partie intégrante des risques opérationnels, devient prépondérante.

Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire.

La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme toutes les banques, LCL dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité de ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de LCL devenaient défaillants, même sur une courte période, LCL se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de LCL, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. LCL ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

A cet égard, la généralisation du travail à distance dès le premier confinement en France n'a pas engendré de problème significatif de continuité de service à la clientèle ni d'activité interne pour LCL.

LCL est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels LCL a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, LCL pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de LCL et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. LCL ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate.

Les pertes opérationnelles collectées au titre du risque "Interruptions de l'activité et dysfonctionnements des systèmes / Indisponibilité ou dysfonctionnements majeurs des moyens informatiques" passées en comptabilité au cours des 5 derniers exercices, représentent entre 1,6 % et 8,3 % des pertes opérationnelles annuelles. Au premier semestre 2021, du fait d'une reprise de 0,590 million d'euros sur un incident de 2020, cette catégorie apparaît en profit (0,34 million d'euros) ; hors cette reprise, sa part serait de 1,1 %.

*LCL est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre*

LCL a pu faire ou peut faire, l'objet de procédures judiciaires ou administratives fondées sur des prétendus manquements à ses obligations légales ou contractuelles, dont notamment des actions de groupe ou collectives pouvant donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités importants, nécessitant un provisionnement des risques juridiques en résultant.

Au demeurant, ces procédures qu'elle aboutissent à des décisions favorables ou défavorables à LCL engendrent des coûts élevés nécessitant la mobilisation de ressources importantes.

Les provisions pour litiges s'élèvent fin juin 2021 à 17 millions d'euros.

Tout éventuel non-respect des lois et réglementations pourrait nuire à la réputation de LCL, faire naître des litiges et engendrer le prononcé de sanctions civiles ou pénales, ou avoir un impact défavorable sur l'activité et les résultats de LCL.

#### 4. Risques liés à l'environnement dans lequel LCL évolue

*La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de LCL*

Les incertitudes ne sont pas intégralement levées sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à atteindre un niveau de vaccination de la population suffisant et du développement de variants plus contagieux. La mise en place de nouvelles mesures restrictives dans certains pays européens ne peut être écartée, ce qui pourrait freiner l'activité économique et peser sur la confiance des agents économiques. Par ailleurs, des incertitudes fortes subsistent sur les dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif et sur le marché du travail, aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l'économie. Le pilotage de ces mesures par les États et les banques centrales sont déterminantes. De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement, ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu ses prévisions pour 2021 à la hausse en juillet à 4,8 % pour la zone euro et 6 % pour la France (contre 4,3 % et 5,7 % prévus en mai 2021), mais pas la croissance mondiale hors UE. Elle souligne que les incertitudes et les risques restent élevés, notamment en raison des inquiétudes autour des variants du virus.

En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière de LCL. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir :

- une dégradation de la liquidité de LCL due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients *corporate* sur les lignes de crédit,
- une baisse des revenus notamment imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités et de la perception de commissions ou de frais,
- une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macro-économiques, de l'octroi de moratoires et plus généralement de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien,
- un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de LCL,
- des actifs pondérés par les risques (*risk weighted assets* ou *RWAs*) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de LCL (et notamment son ratio de solvabilité).

En 2021 le coût du risque pourrait continuer à être affecté par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, par la dégradation des notations des contreparties impactant le niveau de provisionnement, ainsi que par la sensibilité de certains secteurs à la crise sanitaire (transport, hôtellerie/restauration, tourisme, événementiel, entreprises fragilisées par des changements structurels des habitudes de consommateurs...).

Au 30 juin 2021, les expositions de LCL aux secteurs considérés comme "sensibles" sont les suivantes : (a) le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 1,8 milliards d'euros en *EAD (Exposure at Default)* dont 6,3 % en défaut, (b) la distribution de biens non alimentaires avec 3,1 milliards d'euros en *EAD* dont 3,13 % en défaut, (c) le BTP avec 2,3 milliards d'euros en *EAD* dont 1,50 % en défaut et (d) l'automobile avec 1,6 milliards d'euros en *EAD* dont 1,16 % en défaut. Au premier semestre 2021, les scénarios économiques du T1, intégrant une perspective plus

favorable pour 2021 par rapport à la référence utilisée au troisième trimestre 2020, ont généré un moindre provisionnement lié au scénario économique en *Bucket 1* et *Bucket 2*.

Ainsi, sur le premier semestre 2021, les résultats sous-jacents s'établissent à 3,849 milliards d'euros, en baisse de - 16 % comparé à 2019, essentiellement expliquée par la hausse de coût du risque, + 1,350 milliards d'euros comparé à 2019 et s'établissant ainsi à 2,606 milliards d'euros fin 2020.

Enfin, en termes de solvabilité, le ratio CET1 non phasé de LCL s'établit ainsi à 12 % au 30 juin 2021 versus 11,4 % au 31 mars 2021 et 11,1 % au début de la crise au 31 mars 2020. Cette évolution ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres.

En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, et les décisions réglementaires.

*LCL intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière*

LCL est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où il exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié notamment par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement telle que transposée en droit interne (telle que modifiée par la directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que LCL doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de *reporting*/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations ;
- au 30 juin 2021, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasé de LCL est de 12 % ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire transposant en droit interne les dispositions de la directive 2014/59/ UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement tel que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la "DRRB") ; notamment, le groupe Crédit Agricole auquel appartient LCL est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par LCL, ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations de LCL en matière de transparence et de *reporting* ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;

- la législation fiscale et comptable, ainsi que les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité.

Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement de LCL, notamment en l'obligeant à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour LCL : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de LCL à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier l'environnement dans lequel LCL et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le groupe Crédit Agricole auquel LCL appartient), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de trading pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision.

Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être prochainement modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels LCL est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur LCL et nécessiter un renforcement des actions menées par LCL présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur LCL qui pourrait être très important.

Par ailleurs, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes dans le contexte de la crise sanitaire actuelle liée à la Covid-19. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore incertains à ce stade de sorte qu'il est impossible de déterminer ou de mesurer leur impact sur LCL.

## 5. Risques liés à la stratégie et opérations de LCL

### *Importance de la notation pour LCL*

En juin 2021, les notations long terme et court terme ont été confirmées à A+ / A-1 respectivement et la perspective révisée de "négative" à "stable".

Les notations de crédit sont importantes pour les conditions d'accès à la liquidité de LCL. Un abaissement de la notation de crédit pourrait avoir un impact significatif sur le coût de la liquidité et potentiellement la compétitivité de LCL. Cela pourrait avoir un impact sur les coûts de financement, limiter l'accès aux marchés des capitaux ou déclencher des obligations en vertu de certaines stipulations contractuelles, de produits dérivés et de financement garanti. Le coût de financement à long terme de LCL est directement lié à son spread de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette). Une augmentation des spreads de crédit pourrait accroître le coût de financement de LCL. Les variations des spreads de crédit sont permanentes, elles sont également influencées par la perception du marché de la qualité de LCL et plus largement du secteur bancaire. Ainsi, en tant qu'entité totalement intégrée au groupe Crédit Agricole, les spreads de crédit de LCL peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des *swaps* de crédit indexés sur les titres de créance du groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole.

#### *LCL est exposé aux risques liés au changement climatique*

LCL est soumis à un certain nombre de risques indirects qui pourraient avoir un impact important. En prêtant à des entreprises dont les activités génèrent des quantités importantes de gaz à effet de serre, LCL se retrouverait exposé au risque qu'une réglementation ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait impacter défavorablement la qualité de crédit de ce dernier, et réduirait ainsi la valeur du portefeuille de créances de LCL. Avec l'accélération de la transition vers un environnement climatique plus contraignant, LCL devra adapter ses activités de manière appropriée afin d'éviter de subir des pertes. À travers le Plan moyen terme du groupe Crédit Agricole, qui prévoit une gouvernance innovante destinée à conduire la mise en œuvre de la stratégie Climat, il est prévu une intégration par LCL des enjeux de la transition énergétique dans la relation client et la réallocation progressive des portefeuilles de financement, d'investissement et des actifs gérés en ligne avec l'accord de Paris.

LCL est également soumis au risque climatique physique. Ce risque résulte des dommages causés par des événements météorologiques et climatiques extrêmes. Les derniers incidents notables d'origine climatique ayant impacté LCL concernent la tempête IRMA aux Antilles (septembre 2017), la crue de la Seine (janvier 2018), l'inondation du site informatique du Groupe (juin 2018) mais aussi la recrudescence des épisodes cévenols et méditerranéens (1<sup>er</sup> trimestre 2020 et octobre 2020).

Les événements climatiques extrêmes, de plus en plus fréquents et violents, peuvent à nouveau impacter LCL sur ses activités en propre (perturbation des activités de la banque suite à des dommages physiques causés sur ses biens immobiliers dont le réseau d'agences, ses filiales ou ses centres de données), mais aussi sur son portefeuille clients (diminution de la solvabilité des clients impactés par une catastrophe naturelle, dévalorisation des sûretés immobilières se trouvant dans des zones géographiques à risque ou sinistrées).

#### *Une concurrence intense sur le principal marché de LCL en France pourrait affecter négativement ses revenus nets et sa rentabilité*

La concurrence est intense dans la banque de détail, qui constitue le principal domaine d'activité de LCL avec un résultat net de 347 millions d'euros au 30 juin 2021 sur le périmètre de la banque de proximité. Ainsi, il est en progression de 52 % par rapport au premier semestre 2020 qui avait été pénalisé par la dégradation du coût du risque.

Le groupe Crédit Agricole dont fait partie LCL, a la capacité d'offrir une large gamme de produits et de services, allant de l'assurance, des prêts et des dépôts au courtage, à la banque d'investissement et à la gestion d'actifs. Les grands groupes bancaires, qui avaient l'habitude de concentrer leurs efforts commerciaux sur les entreprises à forte capitalisation, s'intéressent de plus en plus aux entreprises de taille moyenne, qui sont les principaux clients de LCL. Si LCL n'était pas en mesure de maintenir sa compétitivité en France avec une offre de produits et services attrayante et rentable, il risquerait de perdre des parts de marché dans des domaines importants de son activité ou de subir des pertes sur tout ou partie de ses opérations. En outre, le ralentissement de l'économie mondiale est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, notamment par une pression accrue sur les prix et une baisse des volumes d'affaires pour LCL et ses concurrents.

De nouveaux concurrents, tels que les *fintechs* ou les néo banques, pourraient également entrer sur le marché, sous réserve d'une réglementation distincte ou plus souple, ou d'autres exigences relatives aux ratios prudentiels. Ces nouveaux acteurs du marché pourraient donc être en mesure d'offrir des produits et services compétitifs. Les progrès technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis aux établissements qui n'acceptent

pas de dépôts d'offrir des produits et des services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et autres entreprises de fournir des solutions financières électroniques et basées sur Internet, y compris le commerce électronique de titres. Ces nouveaux acteurs peuvent exercer une pression à la baisse sur les prix des produits et services de LCL ou peuvent affecter négativement la part de marché de LCL. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le bitcoin, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Les progrès technologiques peuvent entraîner des changements rapides et imprévus sur les marchés où LCL opère. Si LCL n'est pas en mesure d'adapter de manière appropriée ses opérations ou sa stratégie en réponse à de tels développements, sa position concurrentielle et ses résultats d'exploitation peuvent être affectés négativement.

## Gestion des risques

L'actualisation de la cartographie des risques majeurs, sur base de la taxonomie du Groupe, permet aux instances de décision de déterminer l'appétence de LCL aux risques. L'appétence au risque (*Risk Appetite*) porte sur les différents types et le niveau agrégé de risque que LCL est prêt à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques. Le Conseil d'administration de LCL exprime annuellement son appétence au risque, par une déclaration formelle. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, l'identification et le pilotage des risques et la gestion financière de LCL.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement de LCL en cohérence avec le Plan à moyen terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée notamment entre les marchés, les Directions finances, risques et conformité.

Le profil de risque de LCL est suivi et présenté a minima trimestriellement en Comité des risques et en Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites du dispositif conduit à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Au 30 juin 2021, les indicateurs de niveau 1 d'appétence au risque de LCL se situent dans la zone définie.

Dans le cadre de la crise COVID-19, la BCE et les autorités nationales ont décidé un assouplissement des exigences réglementaires CET1.

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier annuel 2020, dans le chapitre consacré aux facteurs et gestion des risques du rapport de gestion.

### 1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, une entité publique, un fonds d'investissement ou une personne physique. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

- *Principales évolutions au cours du premier semestre 2021*

#### Gestion du risque

- ✓ *Organisation et dispositif de suivi*

Le dispositif global reste identique à celui décrit dans le rapport annuel 2020. Pour rappel, la stratégie des risques de crédit et la déclaration d'appétence aux risques ont été validées fin 2020.

✓ *Adaptations du dispositif liées à la crise COVID 19*

Dès le début de la crise COVID-19, des dispositifs de suivi rapproché spécifiques ont été mis en place afin d'apprécier l'évolution du portefeuille et du risque de crédit associé dans cette situation exceptionnelle :

- évolution de la qualité des portefeuilles,
- suivi des reports d'échéances et des prêts garantis par l'Etat (PGE) sur les différents marchés,
- suivi quotidien des changements de notes de tiers sur le marché *Corporate* et mesure de l'impact en *RWA* des dégradations,
- évolution des restructurations commerciales et pour risques sur les marchés Particuliers et Professionnels,
- suivi des volumes d'ADJ (autorisation de découvert journalier) pour les Particuliers,
- évolution quotidienne des tirages des clients *Corporate* sur *Revolving Credit Facilities (RCF)*.

En terme de pilotage, la Direction des risques et du contrôle permanent (RCP) a notamment assuré l'animation de la cellule de crise au titre du PCA et l'accompagnement des équipes en charge des plan d'actions, ainsi que la production de nouveaux *reportings* à destination de la gouvernance de la Banque et du superviseur.

✓ *Méthodologie et système de mesure*

LCL valorise ses exigences de fonds propres relatives au risque de crédit en méthode Notation Interne (*IRBA : Internal Ratings-Based approach - Advanced* sur le portefeuille de la Banque de détail et *IRB Fondation* sur le portefeuille entreprises hors portefeuilles *LBO* et professionnels de l'immobilier valorisés en standard).

Une note générale et une note d'application ont été publiées en avril 2020 par Crédit Agricole S.A. concernant l'identification et le suivi des crédits restructurés et des expositions non performantes au sens de l'*EBA*.

La note de procédure Groupe précise les principes d'identification, de suivi et de contrôle des mesures de *forbearance* au sens de l'*EBA*. Elle intègre les recommandations de la mission BCE Habitat de 2018 et les évolutions nécessaires liées à la mise en place au 1er janvier 2021 de la nouvelle définition du Défaut (convergence NPL et Défaut). La note d'application Groupe complète quant à elle la précédente et précise les modalités opérationnelles de déclinaison de la notion de mesure de *forbearance* dans les entités du Groupe.

Les *Guidelines* 2017 de l'*EBA* (apportant des précisions sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du Règlement (UE) n°575/2013) et la note de procédure groupe Crédit Agricole sur le nouveau défaut bâlois (NDB) applicables au 1er janvier 2021 ont fait évoluer la définition du défaut bâlois chez LCL. Afin de se mettre en conformité réglementaire et d'appliquer systématiquement cette nouvelle définition dans son système d'information, LCL a développé un calculateur qui permet de déterminer de manière automatique le NDB depuis début 2020. Le NDB est pleinement utilisé par les Réseaux et, depuis 2021, dans les *reportings* comptables et risques .

Dans le cadre des nouveaux *reportings* standardisés BCE sur le suivi d'informations prudentielles sur les modèles de risque de crédit, le Groupe a transmis à la BCE fin 2020 l'ensemble des analyses LCL de *backtesting* demandées sur ses modèles actuellement en production pour le calcul des fonds propres réglementaires. Les conclusions confirment la stabilité et la performance des modèles actuellement validés. Ce suivi additionnel aux analyses de *backtesting* internes permettra à la BCE une comparaison entre les différents acteurs de la place sur la base de tests standardisés.

Afin de se conformer aux nouvelles lignes directrices de l'*EBA* sur le calcul des paramètres bâlois d'avril 2018 et de répondre aux recommandations des différentes missions d'audit, LCL a revu l'ensemble de ses modèles internes de risque de crédit *Retail* et les a soumis à la validation de la BCE pour changement significatif des modèles. Suite à cette demande d'approbation, la mission BCE *Internal Models Investigation (IMI) - FRCAG 4400* s'est déroulée chez LCL entre juin et octobre 2019. Le rapport définitif a été reçu en mars 2020 et la lettre de décision autorisant l'utilisation des nouveaux modèles sous contrainte de l'application d'un *add-on* de 10 % sur les *RWA*, a été reçu le 10 novembre 2020. Ainsi, les nouveaux modèles *Retail* LCL, tels qu'audités par la BCE, ont été mis en production dans le système d'informations sur l'arrêté de novembre 2020. Avec la prise en compte de l'*add-on* imposé, les impacts sur les *RWA Retail* LCL sont quasi-neutres. Fin 2020, un dossier commun aux entités du groupe Crédit Agricole dans le cadre de l'ajustement des paramètres *IRB* en lien avec le processus de mise en œuvre de la nouvelle définition du défaut a été transmis à la BCE. L'évolution des paramètres bâlois LCL ayant été qualifiée par le Comité normes et modèles de non significative mais requérant une notification préalable, une notification *ex-ante* été transmise le 31 mars 2021 et la mise en œuvre de cette évolution dans le système d'informations a été réalisée en mai 2021 après le retour favorable de la BCE. L'impact marginal à fin juin 2021 de ces nouveaux modèles est de -8 % sur les *RWA Retail* LCL.

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagements hors bilan comptabilisées en résultat net (coût du risque) au titre du risque de crédit. Les différentes étapes de dépréciations ("Actifs sains"- Bucket 1 et Bucket 2 et "Actifs dépréciés"- Bucket 3) sont explicitées dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables" du rapport financier annuel, au chapitre "Instruments financiers – Provisionnement pour risque de crédit".

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

✓ *Actifs financiers au coût amorti : titres de dettes*

en millions d'euros	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>650</b>	<b>-</b>	<b>44</b>	<b>(3)</b>	<b>22</b>	<b>(17)</b>	<b>716</b>	<b>(20)</b>	<b>696</b>
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(46)	-	46	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(46)	-	46	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>604</b>	<b>-</b>	<b>90</b>	<b>(3)</b>	<b>22</b>	<b>(17)</b>	<b>716</b>	<b>(20)</b>	<b>696</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(15)</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(10)</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>
Nouvelle production : achat, octroi, origination... (2)	5	-	15	(3)	-	-	20	(3)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(20)	-	(10)	1	-	-	(30)	1	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>589</b>	<b>-</b>	<b>95</b>	<b>(5)</b>	<b>22</b>	<b>(17)</b>	<b>706</b>	<b>(22)</b>	<b>684</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	7	-	-	-	-	-	7	-	-
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>596</b>	<b>-</b>	<b>95</b>	<b>(5)</b>	<b>22</b>	<b>(17)</b>	<b>713</b>	<b>(22)</b>	<b>691</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

✓ *Actifs financiers au coût amorti : prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)*

en millions d'euros	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>22 167</b>	<b>(3)</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>22 171</b>	<b>(3)</b>	<b>22 168</b>
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>22 167</b>	<b>(3)</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>22 171</b>	<b>(3)</b>	<b>22 168</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(699)</b>	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(701)</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>
Nouvelle production : achat, octroi, origination... (2)	5 144	(3)	-	-	-	-	5 144	(3)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(5 843)	-	(2)	-	-	-	(5 845)	-	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	2	-	-	-	-	-	2	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>21 468</b>	<b>(4)</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21 470</b>	<b>(4)</b>	<b>21 466</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>21 468</b>	<b>(4)</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21 470</b>	<b>(4)</b>	<b>21 466</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

✓ *Actifs financiers au coût amorti : prêts et créances sur la clientèle*

en millions d'euros	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>130 954</b>	<b>(252)</b>	<b>9 956</b>	<b>(449)</b>	<b>2 174</b>	<b>(1 173)</b>	<b>143 084</b>	<b>(1 874)</b>	<b>141 210</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(3 394)</b>	<b>(27)</b>	<b>3 166</b>	<b>41</b>	<b>228</b>	<b>(27)</b>	-	<b>(13)</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(6 304)	35	6 304	(90)	-	-	-	(55)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	2 978	(62)	(2 978)	109	-	-	-	47	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(88)	-	(212)	24	300	(31)	-	(7)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	20	-	52	(2)	(72)	4	-	2	
<b>Total après transferts</b>	<b>127 560</b>	<b>(279)</b>	<b>13 122</b>	<b>(408)</b>	<b>2 402</b>	<b>(1 200)</b>	<b>143 084</b>	<b>(1 887)</b>	<b>141 197</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>1 926</b>	<b>73</b>	<b>588</b>	<b>(108)</b>	<b>(319)</b>	<b>53</b>	<b>2 195</b>	<b>18</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... (2)	16 000	(42)	1 932	(106)	-	-	17 932	(148)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(14 074)	30	(1 342)	63	(220)	176	(15 636)	269	
Passages à perte	-	-	-	-	(99)	82	(99)	82	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	(3)	-	-	4	(3)	4	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	85	-	(65)	-	(215)	-	(195)	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	1	-	-	6	1	6	
<b>Total</b>	<b>129 486</b>	<b>(206)</b>	<b>13 710</b>	<b>(516)</b>	<b>2 083</b>	<b>(1 147)</b>	<b>145 279</b>	<b>(1 869)</b>	<b>143 410</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(6)	-	-	-	204	-	198	-	
<b>Au 30 juin 2021 (4)</b>	<b>129 480</b>	<b>(206)</b>	<b>13 710</b>	<b>(516)</b>	<b>2 287</b>	<b>(1 147)</b>	<b>145 477</b>	<b>(1 869)</b>	<b>143 608</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

(4) Au 30 juin 2021, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par LCL dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 6,9 Mds€.

✓ *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : titres de dettes*

Au 30 juin 2021, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

✓ *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : prêts et créances sur les établissements de crédit*

Au 30 juin 2021, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

✓ *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : prêts et créances sur la clientèle*

Au 30 juin 2021, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

✓ *Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)*

en millions d'euros	Engagements sains				Engagements provisionnés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Engagements provisionnés (Bucket 3)		Total		
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>19 548</b>	<b>(46)</b>	<b>1 001</b>	<b>(44)</b>	<b>45</b>	<b>(7)</b>	<b>19 594</b>	<b>(97)</b>	<b>19 497</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(882)</b>	<b>-</b>	<b>880</b>	<b>(6)</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(6)</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(1 043)	4	1 043	(14)	-	-	-	(10)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	162	(4)	(162)	8	-	-	-	4	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(2)	-	(3)	-	5	-	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	1	-	2	-	(3)	-	-	-	
<b>Total après transferts</b>	<b>17 666</b>	<b>(46)</b>	<b>1 881</b>	<b>(50)</b>	<b>47</b>	<b>(7)</b>	<b>19 594</b>	<b>(103)</b>	<b>19 491</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>809</b>	<b>13</b>	<b>44</b>	<b>(5)</b>	<b>18</b>	<b>(11)</b>	<b>871</b>	<b>(3)</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	7 463	(13)	563	(21)	-	-	8 026	(34)	
Extinction des engagements	(6 654)	11	(519)	18	(23)	5	(7 196)	34	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	15	-	(2)	-	(16)	-	(3)	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	41	-	41	-	
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>18 475</b>	<b>(33)</b>	<b>1 925</b>	<b>(55)</b>	<b>65</b>	<b>(18)</b>	<b>20 465</b>	<b>(106)</b>	<b>20 359</b>

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

## ✓ Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

en millions d'euros	Engagements sains				Engagements provisionnés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>10 330</b>	<b>(21)</b>	<b>249</b>	<b>(31)</b>	<b>256</b>	<b>(72)</b>	<b>10 835</b>	<b>(124)</b>	<b>10 711</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(1 146)</b>	<b>2</b>	<b>1 144</b>	<b>(6)</b>	<b>2</b>	<b>(1)</b>	-	<b>(5)</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(1 165)	3	1 165	(9)			-	(6)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	19	(1)	(19)	2			-	1	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(1)	-	(4)	1	5	(1)	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	1	-	2	-	(3)	-	-	-	
<b>Total après transferts</b>	<b>9 184</b>	<b>(19)</b>	<b>1 393</b>	<b>(37)</b>	<b>258</b>	<b>(73)</b>	<b>10 835</b>	<b>(129)</b>	<b>10 706</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>104</b>	<b>2</b>	<b>236</b>	<b>(4)</b>	<b>(39)</b>	<b>1</b>	<b>301</b>	<b>(1)</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	6 690	(2)	320	(6)			7 010	(8)	
Extinction des engagements	(6 586)	1	(84)	3	(76)	24	(6 746)	28	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	2	-	(1)	-	(22)	-	(21)	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	1	-	-	37	(1)	37	-	
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>9 288</b>	<b>(17)</b>	<b>1 629</b>	<b>(41)</b>	<b>219</b>	<b>(72)</b>	<b>11 136</b>	<b>(130)</b>	<b>11 006</b>

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

## Qualité des encours

## Marché des entreprises

Les encours de crédit aux entreprises progressent fortement notamment liés à l'octroi massif de PGE au second trimestre 2020. Sur les six premiers mois de l'année 2021, la qualité du portefeuille (hors défaut et non notés) se dégrade avec 64 % contre 70 % à fin juin 2020 pour les encours en *Investment grade*.

## Répartition du portefeuille entreprises hors défaut et hors non notés

(en %)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Investment grade (note A+ à C-)	64%	65%	70%
Non Investment grade (note D+ à D-)	31%	30%	27%
Sensibles (note E+ à E-)	5%	5%	3%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source Bâle II - Engagements yc ODM (\*)

(\*) Opérations de Marché

## Marché des particuliers et des professionnels

Sur le marché des particuliers et des professionnels, la répartition du portefeuille reste stable.

L'amélioration du risque est tirée par le marché des professionnels, où le rehaussement des notes (IRPRO) est principalement lié à l'octroi massif de reports et de PGE.

## Répartition des encours particuliers et professionnels hors défaut et hors non notés

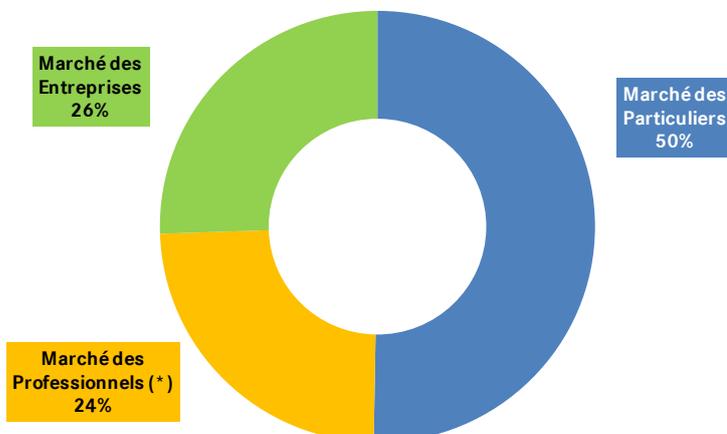
	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Risque modéré	91%	90%	85%
Risque moyen	7%	8%	12%
Risque sensible	2%	2%	3%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

source Bâle II

✓ *Concentration*

**Répartition des engagements commerciaux par marché (source Bâle 2)**

Le graphique ci-après présente la répartition des engagements par nature de clientèle. Cette répartition demeure relativement stable.



(\*) y compris les comptes particuliers des professionnels

**Ventilation des engagements commerciaux par filière d'activité économique (marché des entreprises)**

Sur le marché des entreprises, quatre filières identifiées comme étant plus particulièrement à risque dans le cadre de la crise Covid 19 font l'objet d'un suivi spécifique. Il s'agit des filières :

- Automobile,
- Distribution non alimentaire dont la filière Textile,
- Hôtellerie, Tourisme, Restaurant,
- BTP.

✓ *Coût du risque*

Le niveau des créances douteuses et litigieuses (CDL) est en hausse de 3 points de base, passant de 1,43 % fin décembre 2020 à 1,46 % fin juin 2021.

Sur le marché *Retail*, le taux de CDL est passé de 1,11 % fin décembre 2020 à 1,14 % au 30 juin 2021, avec une hausse des engagements CDL de 85 millions d'euros.

Sur le marché des entreprises, les CDL enregistrent une hausse de 13 millions d'euros. Le taux de CDL s'établit à 2,41 %, soit +6 points de base par rapport à décembre 2020.

Le coût du risque de la Banque de proximité LCL représente une charge nette de 123,8 millions d'euros, contre 221 millions d'euros au premier semestre 2020. Il intègre l'estimation de l'impact de la crise sanitaire à travers le suivi de filières à risques.

A fin juin 2021, le taux de coût du risque sur engagements (représentant la charge nette constatée au premier semestre 2021 sur le risque, rapportée aux engagements clientèle totaux incluant les encours de crédit et les engagements de financement et de garantie) est en baisse à 0,18 % contre 0,23 % à fin décembre 2020.

Le taux de couverture prudentiel est stable à 84,1 % à la fin du premier semestre 2020, contre 84,3 % à fin 2019.

Le taux de couverture prudentiel baisse légèrement à 91,8 % à la fin du premier semestre 2021, contre 94,7 % à fin 2020.

• *Application de la norme IFRS9*

✓ *Évaluation du risque de crédit*

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19, le Groupe a revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

### Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus

Le groupe a utilisé quatre scénarios principaux pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS9 avec des projections à l'horizon 2022.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées quant aux impacts de la crise de la Covid-19 sur l'économie, fonctions du caractère plus ou moins rapide et complet du retour à la normale de la mobilité, de l'activité et de la consommation, et dépendant en grande partie des évolutions sanitaires, aujourd'hui encore très incertaines. La solidité de la confiance des agents économiques est également décisive : selon les anticipations sur le plan sanitaire, économique et de l'emploi, elle conduit à des comportements d'attentisme et de précaution plus ou moins marqués qui déterminent en conséquence la propension des ménages à consommer l'épargne abondante accumulée durant le confinement et la capacité des entreprises à engager des investissements. L'ampleur, l'efficacité et le calendrier des mesures de soutien de relance gouvernementales ont également un impact important sur l'évolution de l'activité.

1/ Le premier scénario prévoit un déploiement rapide des vaccins dans l'UE, avec une montée en puissance de la production des laboratoires, un degré élevé d'acceptation par le public et un niveau élevé d'efficacité du vaccin contre les éventuelles mutations virales. Cela permettrait un retrait plus rapide des contraintes sanitaires (au cours du second semestre 2021). La confiance s'améliore rapidement. D'où un retour du PIB à son niveau d'avant-crise dès la fin 2021 et une croissance assez soutenue en 2022. De plus, les plans de relance nationaux et européen se révèlent efficaces et permettent de renforcer le processus de reprise.

Par ailleurs, une croissance marquée aux Etats-Unis, avec une forte efficacité du "méga" plan de relance mais sans resserrement violent des conditions financières.

2/ Le deuxième scénario dit "central" indique que le profil de croissance dépend fortement des hypothèses sanitaires, pour lesquelles l'incertitude reste assez élevée.

Dans l'UE et en France : maintien des mesures restrictives au deuxième trimestre (renforcées ou allégées en fonction des pays) du fait des risques liés aux variants ; les campagnes de vaccination montent en puissance peu à peu, environ 50 % de la population adulte de l'UE serait vaccinée fin juin.

Au second semestre, la montée en charge des vaccinations et l'assouplissement des mesures sanitaires permettent un redressement graduel de l'activité qui retrouverait son niveau "normal" d'avant-crise courant 2022.

Ce scénario prévoit par ailleurs une remontée (et volatilité) des taux longs américains en 2021 et des taux longs européens (dans une bien moindre mesure) ainsi qu'une inflation plus forte en 2021 mais pas de forte montée des pressions inflationnistes au-delà.

3/ Le troisième scénario se distingue du scénario central en ce qu'il suppose une sortie de crise sanitaire en Europe plus lente et plus poussive que dans le scénario central.

Il implique des nouveaux variants virulents, des campagnes de vaccination longues et difficiles, avec une efficacité réduite des vaccins face à ces variants : l'assouplissement des mesures sanitaires ne serait effectif seulement qu'au premier semestre 2022.

Par ailleurs la poursuite de la pandémie, les mesures de soutien des Etats revues en baisse, le manque de visibilité et les effets de saturation pour les ménages impliquent une confiance des agents très dégradée et une demande intérieure très médiocre en 2021 en zone euro.

La croissance est assez marquée aux Etats-Unis, affectée par une situation sanitaire un peu moins favorable que dans le scénario central, mais dopée par le plan de relance.

4/ Le quatrième scénario implique qu'en France, la demande intérieure fléchit nettement au premier semestre 2021 avec une circulation persistante du virus. Les mesures de soutien ne sont pas renouvelées en 2021 avec une hausse du chômage et des faillites.

Il se caractérise notamment par : une absence de visibilité et à des capacités excédentaires (nette révision en baisse de l'investissement), des ménages très prudents (peu d'achats importants), la réactivation des tensions sociales, le gel du programme de réformes et la dégradation du *rating* d'un cran.

En Italie, la reprise donne des signes de faiblesse dès la fin 2020 et une récession début 2021. Les déficits budgétaires sont accrus : doutes renouvelés sur la soutenabilité et risque de passage en *high yield* (pas matérialisé).

**Mesures de soutien** : le processus de projection des paramètres de risque a été révisé afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections. Cette révision a pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise et de la diffuser sur une période plus longue (3 ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt, et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

**Scénarios filières et locaux** : des compléments sectoriels établis au niveau local (*forward looking local*) peuvent enrichir les scénarios macroéconomiques définis en central.

En intégrant les *forward looking* locaux sur le périmètre bilan et hors bilan, la part des provisions *bucket 1/bucket 2* d'une part (provisionnement des encours sains) et des provisions *bucket 3* d'autre part (provisionnement pour risques avérés) représente respectivement 58 % et 42 % du stock total de provisions au 30 juin 2021.

En terme de coût du risque (123,8 millions d'euros), la part des dotations nettes de reprises de provisions *bucket 1/bucket 2* représente 20 % du coût du risque au 30 juin 2021.

### ✓ Évolution des ECL

#### Structure des encours

Au premier semestre 2021, les encours sains (*bucket 1 et 2*) correspondent à 98,4 % du total des expositions (vs 98,5 % au 1<sup>er</sup> janvier). Les nouvelles mesures gouvernementales permettent notamment aux entreprises de solliciter un différé d'un an supplémentaire pour commencer à rembourser leur prêt garanti par l'Etat, ce qui a amené à effectuer un traitement spécifique (déclassement en B2). On constate ainsi une progression du *bucket 2* de 3,8 milliards d'euros qui représente un poids relatif de 9,4 % des expositions totales contre 7 % en début d'année, alors que les encours du *bucket 1* diminuent de 1,5 milliards d'euros pour atteindre un poids relatif de 89 % contre 91,5 % au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

Le taux des créances dépréciées (*Bucket 3*) reste quasiment inchangé à 1,6 % à fin juin (contre 1,5 % au 1<sup>er</sup> janvier) sur le périmètre.

#### Évolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte augmentent de 3 % au global, dont une évolution à la baisse sur les *bucket 1* (- 46 millions d'euros) et à la hausse sur le *bucket 2* (+ 67 millions d'euros) lié au renforcement du provisionnement au titre du *Forward Looking local* sur les filières économiques les plus impactées. Il en résulte une évolution du taux de couverture de 0,19 % fin 2020 à 0,16 % à fin juin sur le *bucket 1* et de 4,51 % à 3,76 % sur le *bucket 2*.

Les provisions individuelles sur dossiers en défaut diminuent pour leur part de 26 millions d'euros pour atteindre un stock total de 1 147 millions d'euros ; le taux de couverture des créances dépréciées atteint ainsi 50,15 % (vs. 53,96 % fin 2020) et 81,72 % (vs. 86,20 %) en incluant toutes les provisions pour risque de crédit .

## 2. Risque de marché

Le risque de marché se définit comme le risque de perte liée à l'évolution des prix de marché. LCL ne disposant d'aucune activité spéculative ou de gestion dite active, la banque n'est exposée à ce risque que de façon résiduelle sur son portefeuille titres, sur sa position de change opérationnelle et sur les opérations de marchés réalisées pour le compte de la clientèle, systématiquement couvertes.

- *Principales évolutions au cours du premier semestre 2021*

### Politique et objectifs de gestion du risque

La politique et les objectifs de gestion du risque de marché restent globalement inchangés depuis fin 2020.

### Gestion du risque

- ✓ *Organisation et dispositif de suivi du risque*

L'organisation et le dispositif de suivi du risque de marché n'ont pas subi d'évolution depuis fin 2020.

✓ *Méthodologie et système de mesure et d'encadrement du risque*

La méthodologie et le système de mesure et d'encadrement du risque de marché, sur le périmètre géré par LCL, restent inchangés depuis fin 2020.

Exposition

✓ *Opérations pour compte de la clientèle*

Le risque de marché chez LCL provient de l'adossement systématique et quasi parfait, auprès de CA- CIB, des opérations dérivées réalisées pour le compte de la clientèle.

Les fluctuations de la VaR des dérivés réalisés pour le compte de la clientèle ne sont pas dues à un changement significatif de l'activité mais sont liées aux variations de la position découlant des écarts entre le taux au jour le jour et principalement les taux Euribor (*spreads ESTER BOR*).

(en millions d'euros)	30/06/2021	MIN	MAX	MOY	31/12/2020	Limite
Sensibilité à 1 bp des opérations dérivées réalisées pour le compte de la clientèle	-0,02	-0,06	0,05	0,00	0,01	NA
VAR des opérations dérivées réalisées pour le compte de la clientèle	0,05	0,00	0,11	0,070	0,11	NA

✓ *Portefeuille de titres*

L'organisation et la composition du portefeuille de titres restent du même ordre depuis fin 2020.

Des indicateurs de stress sur le portefeuille d'investissement et de *private equity* complètent le dispositif de mesure des risques.

✓ *Risque de change*

L'organisation et le dispositif de suivi du risque de change n'ont pas été modifiés depuis fin 2020.

Au 30 juin 2021, la position de change opérationnel de LCL s'élève à 2,7 millions d'euros et est constituée des marges des opérations réalisées par le réseau et des intérêts des opérations de trésorerie (prêts/emprunts) en devises.

### 3. Risque de gestion de bilan : risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne le risque pour l'établissement de ne pas respecter ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance.

La gestion de ce risque est assurée par la Gestion financière dont les missions sont de :

- veiller à la bonne adéquation, en montant et en durée, des emplois et des ressources,
- assurer le respect des contraintes de liquidité réglementaires,
- vérifier le respect des normes Groupe et des limites en matière de liquidité,
- envisager des *scenarii* de crise de liquidité.

● *Principales évolutions au cours du premier semestre 2021*

Politique et objectifs de gestion du risque

La Gestion financière de LCL a un objectif permanent : l'optimisation du refinancement dans le respect de la réglementation et des règles fixées par le groupe Crédit Agricole. Le risque de liquidité est encadré par des limites fixées par le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. et l'organe de surveillance de LCL. Ces limites portent sur les principaux indicateurs de liquidité, tels que définis dans une norme Groupe.

### Gestion du risque

#### ✓ *Organisation et dispositif de suivi*

Le dispositif de gouvernance du risque de liquidité et l'organisation du refinancement n'ont pas subi d'évolution depuis fin 2020.

#### ✓ *Méthodologie et systèmes de mesure*

La gestion du risque de liquidité de LCL s'inscrit dans le dispositif de gestion et d'encadrement du groupe Crédit Agricole S.A. La mesure quantitative et qualitative des risques est communiquée aux organes de gouvernance de LCL lors de comités dédiés. L'analyse de la liquidité est réalisée à l'échelle du groupe LCL.

#### ✓ *Impact de la crise liée à la COVID-19*

Depuis la fin du deuxième trimestre 2020, LCL dispose d'excédents de liquidité significatifs liés d'une part à la collecte clientèle très importante dans le contexte de pandémie, et d'autre part, à la perception d'une quote-part du tirage TLTRO III effectué par le Groupe (encours LCL : 13,2 G€ au 30 juin 2021).

Néanmoins, le suivi resserré de la liquidité mis en place en début de crise sanitaire a été maintenu.

### Exposition

La situation de liquidité au 30 juin 2021 fait apparaître un excédent de ressources stables par rapport aux emplois stables de 19 146 millions d'euros, en hausse de 2 590 millions d'euros par rapport à fin décembre 2020.

Au 30 juin 2021, le ratio *LCR* s'élève à 143 %, Il a été respecté en permanence au cours du premier semestre 2021 avec un ratio moyen quotidien de 152 % sur la période et un point bas de 134 %.

Pour son entrée en vigueur au 30 juin 2021, le *NSFR* (*Net Stable Funding ratio*), ratio de liquidité à long terme (> à 1 an), qui impose de disposer de suffisamment de ressources stables face aux emplois stables sur cet horizon, est attendu supérieur au seuil réglementaire de 100 %.

#### • *Perspectives d'évolution au second semestre 2021*

Au second semestre, LCL poursuivra un suivi resserré de sa liquidité (suivi quotidien, projections) en portant une attention particulière à l'évolution des PGE.

Enfin, LCL se met en ordre de marche pour intégrer le projet *ECMS* (*Eurosystem Collateral Management System*), projet dont l'objectif est la mise en place d'une plateforme commune qui remplacera les 19 systèmes de gestion du collatéral actuellement utilisés par les banques centrales nationales (BCN) de l'Eurosystème.

## **4. Risque de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global (RTIG)**

La gestion du risque de taux d'intérêt global (RTIG) vise à protéger les marges futures de LCL contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts. En effet, les variations de taux impactent la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion vise, par des opérations de bilan ou de hors bilan, à limiter cette volatilité

#### • *Principales évolutions au cours du premier semestre 2021*

### Politique et objectifs de gestion du risque

Dans un contexte de taux durablement bas, LCL a continué à porter une position de transformation au cours du premier semestre 2021, dans le respect des limites globales et opérationnelles définies par le Groupe.

### Gestion du risque

#### ✓ *Organisation et dispositif de suivi du risque*

En 2021, l'organisation et le dispositif de suivi du risque de taux est inchangé par rapport à fin 2020.

#### ✓ *Méthodologie et système de mesure et d'encadrement du risque*

La gestion du risque de taux de LCL s'inscrit dans le dispositif de gestion et d'encadrement du groupe Crédit Agricole S.A. La mesure quantitative et qualitative des risques est communiquée aux organes de gouvernance de LCL lors de comités dédiés.

✓ *Mesures liées à la Covid-19 sur le risque de taux*

Les PGE (production et transformation) ont augmenté la position prêteuse, effet partiellement contrebalancé par le niveau de collecte important.

✓ *Politique de gestion des risques*

Au 1er semestre 2021, conformément à l'orientation de gestion décidée, le gap synthétique s'est peu déformé. Il reste excédentaire de ressources sur les cinq premières années. Pour les paliers suivants, la position s'inverse vers un excédent d'actifs.

Un suivi de la relation de macro couverture "générationnelle" est maintenu afin de prendre en compte l'inefficacité liée aux renégociations et remboursements anticipés.

Exposition

L'ensemble des indicateurs réglementaires et de gestion a été respecté au 1er semestre 2021 (*Stress Outlier* au 31 mars 2021 et *gaps* de sensibilité sur le semestre).

Au 30 juin 2021 :

- la sensibilité du PNB sur la première année à un choc défavorable de 1% représente 1,93 % du PNB,
- la sensibilité de la valeur actuelle nette du *gap* synthétique à un choc défavorable de 2% sur les 30 prochaines années représente 2,02 % des fonds propres prudentiels sur l'exposition en euros.

Le RTIG est par ailleurs très peu sensible aux variations des devises autres que l'euro.

● *Perspectives d'évolution au second semestre 2021*

LCL maintiendra sa politique de gestion du risque de taux et poursuit ses travaux sur le projet *Benchmark* (cf. Note 1 du Rapport annuel 2020).

## 5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme l'ensemble des incidents pouvant résulter de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, aux ressources humaines, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs.

● *Principales évolutions au cours du premier semestre 2021*

Politique et objectifs de gestion du risque

Les éléments constitutifs d'une politique générale au titre du risque opérationnel sont intégrés dans la stratégie des risques de LCL. Ce document reprend, pour les principaux risques auxquels est exposé LCL, le profil de risque et les actions prioritaires adaptées aux évolutions des risques opérationnels.

Chaque année, les seuils de la stratégie des risques opérationnels sont actualisés à l'appui des orientations fixées par l'appétence aux risques de LCL.

En décembre 2020, le Conseil d'administration a validé le seuil à partir duquel il souhaite être informé des incidents opérationnels significatifs, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne. Ce seuil, indexé sur les fonds propres de base, est de 24 millions d'euros ; il n'a pas été atteint au cours du premier semestre 2021.

Gestion du risque

✓ *Organisation et dispositif de suivi*

L'organisation et le dispositif de gestion des risques opérationnels n'ont pas connu d'évolution depuis fin 2020.

✓ *Méthodologie et système de mesure du risque opérationnel*

Depuis fin 2020, la méthodologie de mesure du risque opérationnel est également inchangée.

Le système de mesure du risque opérationnel s'est quant à lui enrichi, avec notamment le rapprochement des montants de fraude chèque brute déclarés par le pôle fraude, avec la collecte RO (perte finale comptabilisée sur

le client). Un groupe de travail pluridisciplinaire a été constitué pour identifier les solutions qui permettraient de mieux acheminer les causes de fraude au sein des processus opérationnels.

#### Exposition

##### ✓ *Collecte des pertes*

Le dispositif de collecte des pertes opérationnelles repose principalement sur des données issues de la comptabilité pour en assurer l'exhaustivité.

Au premier semestre 2021, le coût net du risque opérationnel comptabilisé (pertes + dotations aux provisions – reprises – récupérations) s'élève à 22,4 millions d'euros. Il représente 1,25 % du produit net bancaire. Ce coût ressort en hausse de 10,3 millions d'euros par rapport au 1er semestre 2020 en raison principalement des reprises de provisions effectuées au 1er semestre 2020 sur les dossiers de fraude documentaire sur prêts immobiliers (révision complète du stock).

La part de risque opérationnel pur est de 10,3 millions d'euros (en baisse de 3,3 millions d'euros par rapport à 2020).

Sous l'impulsion des régulateurs et du Groupe, une collecte spécifique des coûts liés à la crise COVID a été réalisée en 2020 selon les règles Groupe puis arrêtée en fin d'année pour les commandes de masques, gel etc. qui étaient justifiées par l'urgence et entrent désormais dans les dépenses courantes.

Par ailleurs, le coût net du risque opérationnel frontrière avec le crédit (ROF crédit), calculé en date de comptabilisation de l'incident ressort à 12,1 millions d'euros, en hausse de 13,6 millions d'euros (semestre à semestre) en raison principalement d'un important dossier de fraude sur crédits immobiliers et à l'effet miroir d'un total comptabilisé qui ressortait en négatif au premier semestre 2020 du fait d'un important réajustement du provisionnement de la fraude documentaire. Ce faisant, le seuil de la stratégie des risques sur le ROF est dépassé au deuxième trimestre 2021 (fixé à 0,60 %), avec un taux de 0,95 %. Ce dépassement a fait l'objet d'une information à la Direction générale.

##### ✓ *Cartographie annuelle des risques opérationnels*

La cartographie des risques opérationnels 2020 portant sur 485 processus, dont 18 jugés critiques et 27 jugés sensibles, a été présentée en février 2021 au Comité des risques opérationnels, qui a examiné les différents plans d'actions.

##### ● *Perspectives d'évolution au second semestre 2021*

Le Comité des risques opérationnels de février 2021 a entériné un resserrement de la matrice d'aversion sur les risques les plus importants. Cette matrice permet de déterminer à partir de quel niveau de probabilité et/ou d'impact financier un risque doit être considéré comme fort ou majeur (notion d'aversion ou d'appétit au risque de l'entité).

La stratégie des risques sera actualisée en prenant notamment en compte les indicateurs et seuils retenus dans le cadre de l'appétence aux risques.

Une réactualisation des scénarios de risques majeurs et de la cartographie des risques opérationnels de LCL, lancées au premier semestre 2021, sera réalisée pour la fin de l'année.

## Risques SI et Continuité d'activité

##### ● *Principales évolutions au cours du premier semestre 2021*

Le dispositif de contrôle permanent n'a pas connu de modifications significatives pendant le premier semestre par rapport à celui existant à fin 2020.

##### ● *Perspectives d'évolution au second semestre 2021*

Le Groupe a adopté un référentiel des risques S.I. qui en compte 29, dits "repères", inspirés de la proposition de l'ACPR. LCL participe à sa "mise à l'épreuve" dans le cadre de premiers travaux de cartographie des risques S.I. qui seront utilisés pour alimenter la cartographie des risques opérationnels en suivant la méthodologie proposée.

## 6. Risques juridiques

Au 30 juin 2021, il n'existe aucun fait majeur nouveau susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de LCL. La situation des principales procédures judiciaires en cours est la suivante :

- affaire américaine : sur la base d'une nouvelle jurisprudence de la Cour d'appel fédérale de février 2018 ayant modifié les standards exigés pour qu'une banque puisse être reconnue responsable de financement de terrorisme, le juge a permis à LCL de déposer une 3<sup>ème</sup> " *motion for Summary judgment*", demandant à la Cour de reconsidérer l'opportunité d'ouvrir un procès sur le fond. En mars 2019, la Cour a accordé le bénéfice du *Summary judgment* à LCL, jugeant qu'il n'y avait pas matière à l'ouverture d'un procès sur le fond. La partie adverse a aussitôt interjeté appel contre cette décision. Le 7 avril 2021, la Cour d'Appel de New-York a confirmé la décision en faveur de LCL. Les plaignants ont à présent la possibilité d'exercer un ultime recours devant la Cour Suprême jusqu'au 7 septembre 2021.
- affaire EIC : le 29 janvier 2020, la Chambre commerciale de la Cour de cassation a rendu un arrêt de cassation partielle de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 qui avait confirmé à l'endroit de LCL la sanction décidée par l'Autorité de la concurrence. La Cour d'appel est sanctionnée pour avoir méconnu le principe d'interprétation stricte de restriction de la concurrence par objet. La Cour d'appel de Paris, autrement composée, a été saisie sur renvoi après cassation par LCL le 13 mars 2020. Les débats seront limités au fond sur la qualification de l'accord. L'arrêt de la Cour de cassation a eu pour effet de replacer les parties dans l'état où elles se trouvaient avant l'arrêt de la Cour d'appel de Paris de 2017, c'est-à-dire que la décision de l'Autorité de la Concurrence du 20 septembre 2010 retrouve à s'appliquer jusqu'à ce qu'elle soit confirmée ou annulée par la Cour d'appel de renvoi. LCL, qui s'est acquitté des sommes mises à sa charge en son temps ne doit rien. L'affaire a été plaidée devant la Cour d'appel de Paris sur renvoi après cassation à l'audience du 18 mars 2021. Le délibéré est attendu pour le 2 décembre 2021.

## 7. Risques de non-conformité

Le dispositif de maîtrise du risque de non-conformité de LCL découle de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement. S'ajoutent à ces dispositions réglementaires, les règles de conformité issues du corpus FIDES du groupe Crédit Agricole.

Dans un contexte de plus en plus exigeant et un environnement économique qui nécessite un fort engagement auprès des clients, la Direction de la conformité de LCL participe à la protection à l'égard de la clientèle et contribue à prévenir le risque de réputation et les risques de sanctions pénales, administratives et disciplinaires qui relèvent de son domaine. L'adaptation constante de son dispositif permet d'encadrer les risques qui découlent des principales thématiques, notamment:

- Protection à l'égard de la clientèle,
- Intégrité et transparence des marchés,
- Déontologie des dirigeants et des collaborateurs,
- Lutte contre la corruption,
- Prévention de la fraude interne et externe,
- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et Sanctions internationales,
- Protection des données personnelles.

Ce dispositif permet d'associer expertise et efficacité, auquel participe le processus encadrant les nouvelles activités et nouveaux produits (NAP), et la diffusion de la culture conformité.

### ✓ Protection de la clientèle

La thématique de la protection à l'égard de la clientèle au sein de la DDC de LCL est sous la responsabilité du Pôle conformité réglementaire. En charge du contrôle de la bonne mise en œuvre des réglementations propres à la protection de la clientèle sur l'ensemble des marchés, ce pôle participe aux travaux de déploiement ou d'adaptation du dispositif de LCL au respect des réglementations et plus globalement aux différents projets impactant la clientèle. Il s'intègre en particulier dans les activités de rédaction des procédures, d'accompagnement des métiers de LCL en charge de la définition des dispositifs opérationnels ou des offres,

produits et des formations. Il est en charge en outre de la cartographie des risques de non-conformité sur son périmètre et de la définition des contrôles de second niveau associés. Le suivi des réclamations clients et la gestion des saisines des régulateurs ou autorités de tutelle sont également de son ressort.

En 2021, la vigilance porte sur l'inclusion bancaire (fragilité financière, droit au compte, majeurs protégés), en raison d'une actualité réglementaire soutenue en lien avec la situation sociale consécutive à la crise Covid. Les travaux menés en lien avec le groupe Crédit Agricole ont conduit à une révision du dispositif de détection ainsi qu'à une évolution des modalités d'accompagnement des clients détectés, le dispositif de contrôle associé ayant lui aussi été significativement remanié. Par ailleurs, les travaux d'amélioration du dispositif de traitement des demandes de déliaison / substitution en matière d'assurance décès emprunteur (ADE) se poursuivent selon le calendrier prévu.

En 2021, LCL a engagé des travaux de réflexion visant à intégrer la durabilité dans sa politique de distribution de produits financiers tout en s'adaptant au cadre réglementaire évolutif de la finance durable (mise en œuvre de la réglementation *Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR* par exemple).

La mise en œuvre de l'authentification forte (AF) et des services aux *TPP (Third Party Providers)* dans le cadre de la directive DSP2 continue de mobiliser les équipes. S'agissant d'authentification forte, les travaux d' enrôlement se poursuivent, notamment via la promotion de l'appli LCL Mes Comptes et la définition des modalités d'AF pour les clients sans smartphone. Par ailleurs les échanges avec les *TPPs* s'intensifient, en vue d'améliorer le service qui leur est fourni.

#### ✓ *Intégrité et transparence des marchés*

L'intégrité et transparence des marchés est assurée par le Pôle conformité réglementaire qui est chargé de veiller au respect des dispositions destinées à garantir le bon fonctionnement et l'intégrité des marchés financiers (MAD, MAR, EMIR).

Au 1<sup>er</sup> semestre 2021, fort d'une organisation adaptée et de la baisse de la volatilité sur les marchés financiers, le volume d'alertes au titre des abus de marchés s'est fortement réduit.

Par ailleurs, LCL poursuit la mise en œuvre de la réglementation *Benchmark*, en préparant la transition vers les nouveaux indices de référence et en communiquant auprès des clients et collaborateurs concernés.

Enfin, le dispositif relatif à la règle *Volcker* et à la Loi Bancaire Française fonctionne correctement et aucun dysfonctionnement n'a été constaté à ce jour.

#### ✓ *Déontologie des dirigeants et des collaborateurs*

La déclinaison des règles liées à la déontologie des dirigeants et des collaborateurs chez LCL, consiste à déterminer les normes comportementales à adopter selon l'activité des collaborateurs et à s'assurer de leur respect et application ; notamment à travers la surveillance des transactions personnelles sur instruments financiers, le recensement des activités présentant des risques de conflits d'intérêts, le suivi des mandats d'administrateurs et des mandats personnels des collaborateurs, le respect des règles de déclaration des cadeaux et avantages.

A l'appui d'un corpus procédural mis à jour (conformément aux réglementations) en lien avec le Groupe Crédit Agricole, l'identification des conflits d'intérêts se poursuit.

#### ✓ *Lutte contre la corruption*

La mise en œuvre du dispositif de lutte contre la corruption découlant de la loi Sapin II s'est faite en lien avec le groupe Crédit Agricole. Il s'organise autour d'une gouvernance dédiée et d'une cartographie des risques spécifique. Il repose en outre sur une information élargie (code de conduite anticorruption, formations appropriées, information sur les sites), un dispositif d'alerte ainsi qu'un dispositif d'évaluation des tiers et sur un cadre de contrôle adapté.

En 2021, le dispositif de lutte contre la corruption a été complété par la mise en place d'un outil de gestion dédié aux tiers non clients (fournisseurs, apporteurs). Le dispositif de formation sera enrichi au second semestre d'une formation dédiée aux collaborateurs les plus exposés.

#### ✓ *Prévention de la fraude interne et externe*

Afin de protéger les intérêts de la banque et de ses clients, le pôle Pilotage et prévention de la fraude a pour mission de superviser les dispositifs de lutte contre la fraude et d'apporter son expertise dans le traitement des

cas avérés. A cet effet, un ajustement de l'organisation globale de lutte contre la fraude a été mis en place pour une meilleure lisibilité, une plus grande réactivité et une efficacité accrue.

Dans un contexte caractérisé par des attaques nombreuses et régulièrement innovantes, LCL poursuit le renforcement en 2021 de ses outils, par le déploiement de nouveaux moyens technologiques, et des procédures de lutte contre la fraude, en particulier dans les domaines de :

- la fraude chèque (contrôle à l'encaissement, crédit après encaissement) ;
- la fraude documentaire, en relation avec l'octroi de crédit et lors de l'entrée en relation (détection des pièces falsifiées notamment) ;
- la fraude aux moyens de paiement dématérialisés (y compris Internet) ;
- la fraude monétique.

Une attention particulière est portée aux actions de sensibilisation, de communication et de détection afin d'améliorer la réactivité et la vigilance des équipes au sein des différents métiers.

#### ✓ *Blanchiment de capitaux, financement du terrorisme et sanctions internationales*

Le pôle Prévention du blanchiment constitue le socle du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) ainsi que du respect des sanctions nationales et internationales (gel des avoirs, embargo pays). Il exerce un rôle opérationnel (analyse d'alertes relatives à des opérations présentant des risques de blanchiment des capitaux ou de financement du terrorisme) et procède à des déclarations de soupçons auprès de Tracfin le cas échéant.

Le Pôle traite également les alertes de criblage des tiers (titulaire/co-titulaires de comptes, mandataires, garants, bénéficiaires effectifs...) par rapport aux listes de sanctions et aux listes des personnes politiquement exposées.

Les dispositifs de connaissance client et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme font l'objet de plans d'actions continus au regard de l'évolution des risques et des exigences réglementaires. Les travaux inhérents à la détection des nouveaux schémas de blanchiment et de financement du terrorisme visant à la consolidation du dispositif de LCB/FT et au maintien d'un niveau d'exigence élevé se poursuivent en 2021, en cohérence avec les actions menées par le groupe Crédit Agricole.

#### ✓ *Protection des données personnelles*

Le dispositif est maintenant rodé avec une organisation qui couvre l'ensemble des métiers et processus de LCL, permettant ainsi de réduire le risque de non-conformité lié à la protection des données personnelles. Chaque membre de l'équipe Protection des données personnelles est référent de plusieurs processus et métiers. Ce dispositif permet au DPO de jouer pleinement son rôle d'information, de conseil et de contrôle, notamment au travers de la validation des dossiers de sécurité informatique (MESARI) et des sujets présentés au comité NAP. Un dispositif opérationnel est prévu pour traiter les plaintes reçues de la CNIL et le signalement d'éventuelles violations des données à caractère personnel. A ce jour, il n'existe aucune procédure en cours contre LCL sur cette thématique.

#### ✓ *Autres activités*

##### *Transparence fiscale*

La Direction de la conformité a en charge de veiller à la correcte application des réglementations en lien avec la fiscalité et notamment FATCA, EAI, DAC6.

Ainsi, en 2021 les actions de LCL en matière de transparence fiscale ont été les suivantes :

- La base des bénéficiaires effectifs a été enrichie afin de réduire le nombre de personnes morales *US person* sans TIN.
- Le processus de mise à jour du statut des clients suite à la détection d'un changement de circonstance a été revu afin d'améliorer sa réactivité.

##### *Processus encadrant les nouvelles activités et nouveaux produits (NAP)*

Chez LCL, le Comité de mise en marché unifié (CMMU) recouvre les missions réglementaires destinées à s'assurer de la mise en œuvre du "Dispositif de contrôle de conformité des nouvelles activités et nouveaux produits" telles que définies dans l'arrêté du 3 novembre 2014.

Sous la présidence du Secrétariat général, ce comité regroupe aux côtés des membres permanents (Direction de la conformité, Direction des affaires juridiques, Direction des risques et du contrôle permanent et Délégué à la

protection des données personnelles) dont la présence est obligatoirement requise, l'ensemble des Directions et métiers de LCL dans le but de renforcer la maîtrise des risques spécifiques liés au déploiement de nouveaux produits ou nouvelles activités au sein de LCL. La réalisation des comités en mode dématérialisé, bien rodée depuis deux ans, a été un avantage pour un bon déroulement de l'activité dans cette année particulière.

✓ *Diffusion de la culture Conformité*

Au-delà de garantir la conformité aux lois, réglementations, règles et normes professionnelles, la Direction de la conformité a pour ambition de promouvoir une conduite visant à s'intégrer à la stratégie, aux valeurs et au plan de développement de LCL et du groupe Crédit Agricole S.A.

Cette ambition se traduit notamment par le développement d'actions pragmatiques, destinées à renforcer l'intégration de la conformité dans les comportements des collaborateurs :

- la refonte de l'intranet Conformité a permis son enrichissement par de nouveaux contenus. L'objectif est de faciliter l'accès aux règles de conformité, et au guide de bonnes pratiques,
- le dispositif Champions conformité permet la diffusion la culture conformité au plus près des métiers.

Depuis 2020, le plan d'appropriation du code de conduite est décliné. Chaque mois, une thématique est traitée via les canaux suivants :

- Kit champion
- Intranet Conformité (Quiz, film...).

## INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3

### Composition et pilotage du capital

Indicateurs clés phasés au niveau de LCL EU KM1)

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en millions d'euros		30/06/2021
<b>Fonds propres disponibles (montants)</b>		
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 092
2	Fonds propres de catégorie 1	7 222
3	Fonds propres totaux	8 747
<b>Montants d'exposition pondérés</b>		
4	Montant total d'exposition au risque	50 761
<b>Ratios de solvabilité (en % des RWA)</b>		
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	12,0%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	14,2%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	17,2%
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>		
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	1,5%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,84
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,13
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,5%
<b>Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>		
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,0%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,01%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,0%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,0%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,0%
11	Exigence globale de coussin (%)	2,5%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	12,01%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	6,7%
<b>Ratio de levier</b>		
13	Mesure de l'exposition totale	184 245
14	Ratio de levier (%)	4,4%
<b>Ratio de couverture des besoins de liquidité</b>		
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	25 583
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	22 086
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	4 225
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	17 861
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	143,2%
<b>Ratio de financement stable net</b>		
18	Financement stable disponible total	144 499
19	Financement stable requis total	125 641
20	Ratio NSFR (%)	115,0%

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des

risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques de LCL sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Gestion des risques".

Les accords de Bâle 3 s'organisent autour de trois piliers :

- le Pilier 1 détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- le Pilier 2 complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;
- le Pilier 3 instaure des normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit détailler les composantes des fonds propres réglementaires et l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

LCL a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte des Facteurs de risque et Gestion des risques, afin d'isoler les éléments répondant aux exigences prudentielles en matière de publication.

Le pilotage de la solvabilité vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier qu'ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels LCL est, ou pourrait être exposé compte tenu de ses activités.

Pour la réalisation de cet objectif, LCL mesure les exigences de capital réglementaire (Pilier 1) et assure le pilotage du capital réglementaire en s'appuyant sur des mesures prospectives à court et à moyen terme, cohérentes avec les projections budgétaires, sur la base d'un scénario économique central.

Par ailleurs, LCL s'appuie sur un processus interne appelé ICAAP (*Internal Capital Adequacy and Assessment Process*), développé conformément à l'interprétation des textes réglementaires précisés ci-après. L'ICAAP comprend en particulier :

- une gouvernance de la gestion du capital, adaptée aux spécificités des filiales du Groupe qui permet un suivi centralisé et coordonné au niveau Groupe ;
- une mesure des besoins de capital économique, qui se base sur le processus d'identification des risques et une quantification des exigences de capital selon une approche interne (Pilier 2) ;
- la conduite d'exercices de stress tests ICAAP, qui visent à simuler la destruction de capital après trois ans de scénario économique adverse ;
- le pilotage du capital économique (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;
- un dispositif d'ICAAP qualitatif qui formalise notamment les axes d'amélioration de la maîtrise des risques.

L'ICAAP est en forte intégration avec les autres processus stratégiques de LCL tels que l'ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy and Assessment Process*), l'appétence au risque, le processus budgétaire, le plan de rétablissement, l'identification des risques.

Enfin, les ratios de solvabilité font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein de LCL (décrit dans le chapitre "Facteurs de risque et gestion des risques").

## 1. Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit la prise en compte de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel.

En complément, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013. Ils comprennent la directive 2013/36/EU (*Capital Requirements Directive*, dite CRD 4) et le règlement 575/2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit CRR) et sont entrés en application le 1<sup>er</sup> janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La directive 2014/59/EU, "Redressement et résolution des banques" ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (dite BRRD), a été publiée le 12 juin 2014 au Journal officiel de l'Union européenne et est applicable en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le règlement européen "Mécanisme de Résolution Unique" ou *Single Resolution*

*Mecanism Regulation* (dit SRMR, règlement 806/2014) a été publié le 15 juillet 2014 et est entré en vigueur le 19 août 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le “paquet bancaire” ont été publiés au Journal officiel de l’Union européenne :

- CRR 2 : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le Règlement (UE) n° 575/2013 ;
- SRMR 2 : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) n° 806/2014 ;
- CRD 5 : directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2013/36/EU ;
- BRRD 2 : directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2014/59/EU.

Les règlements SRMR 2 et CRR 2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n’étant toutefois pas d’application immédiate). Les directives CRD 5 et BRRD 2 ont été respectivement transposées le 21 décembre 2020 en droit français par les ordonnances 2020-1635 et 2020-1636 et sont entrées en vigueur 7 jours après leur publication, soit le 28 décembre 2020.

Le règlement 2020/873 dit *Quick-Fix* a été publié le 26 juin 2020 et est entré en application le 27 juin 2020, venant amender les règlements 575/2013 (CRR) et 2019/876 (CRR2).

Dans le régime CRR 2/CRD 5, quatre niveaux d’exigences de fonds propres sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- le ratio de fonds propres totaux ;
- le ratio de levier, qui fait l’objet d’une exigence réglementaire de Pilier 1 depuis le 28 juin 2021.

Le calcul de ces ratios est phasé de façon à gérer progressivement :

- la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 (les dispositions transitoires ont été appliquées aux fonds propres jusqu’au 1er janvier 2018 et continuent de s’appliquer aux instruments de dette hybride jusqu’au 1er janvier 2022) ;
- les critères d’éligibilité définis par CRR 2 (jusqu’au 28 juin 2025, s’agissant des instruments de fonds propres).

Une vision non phasée des ratios, comme si les évolutions réglementaires étaient d’application immédiate, est également publiée.

Les exigences applicables LCL sont respectées.

## 2. Supervision et périmètre prudentiel

Les établissements de crédit et certaines activités d’investissement agréés visés à l’annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité, de résolution et de grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de l’exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l’article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, LCL a été exempté par l’ACPR de l’assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n’a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l’ACPR.

La liste détaillée des entités présentant une différence de traitement entre périmètre comptable et périmètre prudentiel est présentée dans la partie “Annexe aux fonds propres réglementaires”.

### 3. Politique de capital

Lors de la journée Investisseurs du 6 juin 2019, le Groupe a dévoilé sa trajectoire financière pour le Projet de Groupe et le Plan moyen terme 2022. Des objectifs en termes de résultat et de ressources rares ont été précisés à cette occasion.

- *Groupe Crédit Agricole*

Le groupe Crédit Agricole vise à rester parmi les établissements d'importance systémique mondiale les plus capitalisés en Europe en atteignant et conservant un ratio CET1 supérieur à 16 % à horizon 2022. Cet objectif sera réalisé grâce à la conservation de plus de 80 % de ses résultats, portant ses fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) à 100 milliards d'euros d'ici fin 2022.

Le groupe Crédit Agricole se donne comme cible d'atteindre un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) de 24 % à 25 % des emplois pondérés d'ici fin 2022, et de garder un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) d'au moins 8 % du TLOF (*Total Liabilities and Own Funds*).

L'atteinte de ces deux objectifs permettra de confirmer la robustesse et la solidité financière du groupe Crédit Agricole, confortant ainsi la sécurité des dépôts de ses clients, ses conditions d'accès au marché et sa notation vis-à-vis des agences de notation.

- *Crédit Agricole S.A.*

Crédit Agricole S.A. se fixe comme objectif un ratio CET1 de 11 % sur la durée du plan. Il s'engage sur un taux de distribution de 50 % en numéraire. Dans un contexte économique et réglementaire incertain, cette politique de capital permet d'aboutir à un équilibre entre une politique de distribution attractive pour l'actionnaire et une allocation de capital agile.

- *Caisses régionales*

Grâce à leur structure financière, les Caisses régionales ont une forte capacité à générer du capital par la conservation de la majeure partie de leur résultat. Le capital est également renforcé par les émissions de parts sociales réalisées par les Caisses locales.

- *Filiales*

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sous contrôle exclusif et assujetties au respect d'exigences en fonds propres sont dotées en capital à un niveau cohérent, prenant en compte les exigences réglementaires locales, les besoins en fonds propres nécessaires au financement de leur développement et un coussin de gestion adapté à la volatilité de leur ratio CET1.

### 4. Gouvernance

Chaque mois se tient soit un Comité financier présidé par le Directeur général de LCL ou un membre du Comité exécutif, soit un comité ALM auquel participent des membres de Crédit Agricole S.A.

En matière de fonds propres, ces comités ont comme principales missions de :

- revoir les projections à court et moyen terme de LCL en matière de solvabilité, de ratio de levier et de résolution,
- valider les hypothèses structurantes impactant la solvabilité en cohérence avec le plan à moyen terme,
- décider les opérations de gestion nécessaire,
- prendre connaissance de l'actualité en matière de supervision et de réglementation,
- étudier tout autre sujet ayant un impact sur les ratios de solvabilité et de résolution.

Le pilotage du capital réglementaire est réalisé dans le cadre d'un processus de planification nommé capital planning.

Le capital planning a pour objet de fournir des projections de fonds propres et de consommation de ressources rares (emplois pondérés et taille de bilan) sur l'horizon du plan à moyen terme en vue d'établir les trajectoires de ratios de solvabilité (CET1, *Tier 1*, ratio global et ratio de levier) et de résolution (MREL).

Il décline les éléments budgétaires de la trajectoire financière en y incluant les projets d'opérations de structure, les évolutions réglementaires comptables et prudentielles, ainsi que les revues de modèles appliqués aux assiettes

de risques. Il traduit également la politique d'émission (dettes subordonnées et dettes éligibles MREL) et de distribution au regard des objectifs de structure de capital définis en cohérence avec la stratégie du Groupe.

Il détermine les marges de manœuvre dont dispose LCL pour se développer. Il est également utilisé pour la fixation des différents seuils de risques retenus pour l'appétence au risque. Il veille ainsi au respect des différentes exigences prudentielles et sert au calcul du montant maximum distribuable (MMD) tel que défini par le CRD 4 pour les dettes additional Tier 1.

Le capital planning est présenté à diverses instances de gouvernance (comités financiers, comités ALM, notamment) et fait l'objet d'une communication aux autorités compétentes, soit dans le cadre d'échanges réguliers, soit pour des opérations ponctuelles (par exemple des demandes d'autorisations).

## 5. Fonds propres pruden-tiels

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- les fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*), constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres totaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

L'ensemble des tableaux et commentaires ci-après inclut le résultat conservé de la période.

- *Fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1)*

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale et s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
  - les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
  - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
  - la *prudent valuation* ou "évaluation prudente" qui consiste en l'ajustement du montant des actifs et des passifs de l'établissement si, comptablement, il n'est pas le reflet d'une valorisation jugée prudente par la réglementation,
  - les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
  - les insuffisances de provisions par rapport aux pertes attendues pour les expositions suivies en approche notations internes ainsi que les pertes anticipées relatives aux expositions sous forme d'actions,
  - les instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments CET1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
  - les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
  - les instruments de CET1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
  - la somme des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles et des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond commun de 17,65 % des fonds propres CET1 de l'établissement, après calculs des plafonds individuels explicités ci-dessus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

- *Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1)*

Ils comprennent :

- les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) éligibles qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier le saut dans la rémunération ou *step up clause*) ;
- les déductions directes d'instruments AT1 (dont *market making*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments AT1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments AT1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) ;
- les autres éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en AT1).

Les instruments AT1 éligibles au CRR n°575/2013 tel que modifié par CRR n°2019/876 (CRR 2) sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 % (ou 7 % pour le ratio CET1 du Groupe Crédit Agricole). Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur valeur nominale. Une totale flexibilité des paiements est exigée (interdiction des mécanismes de rémunération automatique et/ou suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur).

Le montant d'instruments AT1 retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles au CRR n°575/2013 tel que modifié par CRR n°2019/876 (CRR 2).

Les instruments AT1 émis par LCL comportent un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenchent lorsque le ratio CET1 de LCL est inférieur à un seuil de 5,125%.

Au 30 juin 2021, le ratio phasé CET1 de LCL s'établit à 12,0 %. Ainsi, ils représentent un coussin en capital de 3 491 millions d'euros par rapport aux seuils d'absorption des pertes.

Au 30 juin 2021, aucune restriction sur le paiement des coupons n'est applicable.

À cette même date, les éléments distribuables de LCL s'établissent à 4 252 millions d'euros incluant 3 461 millions d'euros de réserves distribuables et 791 millions d'euros de primes d'émission.

Le règlement CRR 2 ajoute des critères d'éligibilité. Par exemple, les instruments émis par un établissement installé dans l'Union européenne qui relèvent d'un droit de pays tiers doivent comporter une clause de bail-in (renflouement interne) pour être éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres AT1 et *Tier 2*.

Ces instruments sont publiés et détaillés sur le site Internet <https://www.lcl.fr/decouvrir-lcl/informations-financieres> dans l'annexe "Principales caractéristiques des instruments de fonds propres" et correspondent aux titres super-subordonnés (TSS).

- *Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)*

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de cinq ans et pour lesquels :
- les incitations au remboursement anticipé sont interdites,
- une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les déductions de détentions directes d'instruments *Tier 2* (dont *market making*) ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en *IRB (Internal Rating Based)* ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion

d'instruments *Tier 2* dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;

- les déductions d'instruments *Tier 2* détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants), majoritairement du secteur des assurances ;
- les éléments de fonds propres *Tier 2* ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en *Tier 2*).

Le montant des instruments *Tier 2* retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n° 575/2013 tel que modifié par CRR n° 2019/876 (CRR 2).

Ces instruments sont publiés et détaillés sur le site Internet <https://www.lcl.fr/decouvrir-lcl/informations-financieres> dans l'annexe "Principales caractéristiques des instruments de fonds propres". Ils correspondent aux titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), aux titres participatifs (TP) et aux titres subordonnés remboursables (TSR).

#### • Dispositions transitoires

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR 2/CRD 5, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, grâce à l'introduction progressive des nouveaux traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1<sup>er</sup> janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres sous CRD 3 et qui ne le sont plus du fait de l'entrée en vigueur de la CRD 4 peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis :

- tout instrument émis après le 31 décembre 2011 et non conforme à la réglementation CRR est exclu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- les instruments dont la date d'émission est antérieure peuvent sous conditions être éligibles à la clause de grand-père et sont alors progressivement exclus sur une période de huit ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 était reconnu, puis 70 % en 2015 et ainsi de suite ;
- la partie non reconnue peut être incluse dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à *Tier 2* par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

CRR 2 est venu compléter ces dispositions en introduisant une nouvelle clause de maintien des acquis (ou clause de grand-père) : les instruments non éligibles émis avant le 27 juin 2019 restent éligibles en dispositions transitoires jusqu'au 28 juin 2025.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 1* retenu dans les ratios correspond à la somme :

- des fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous CRR 2 (AT1) ;
- des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du *Tier 1* non éligible CRR émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, égale au minimum :
  - du montant prudentiel des instruments de *Tier 1* non éligibles en date de clôture (*post calls* éventuels, rachats, etc.),
  - de 10 % (seuil réglementaire pour l'exercice 2021) du stock de *Tier 1* existant au 31 décembre 2012,
  - le montant de *Tier 1* dépassant ce seuil prudentiel est intégré au *Tier 2* phasé, dans la limite du propre seuil prudentiel applicable au *Tier 2*.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond à la somme :

- du *Tier 2* éligible CRR 2 ;
- des instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du *Tier 2* non éligible CRR émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, égale au minimum :
  - du montant prudentiel des titres *Tier 2* non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres *Tier 1* en excédent par rapport au seuil de 10 % (seuil pour l'exercice 2021) des titres *Tier 1* non éligibles,

- de 10 % (seuil pour 2021) du stock de *Tier 2* non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 ; le stock de *Tier 2* non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 211,6 millions d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 21,1 millions d'euros.

- *Situation au 30 juin 2021*

## Fonds propres prudentiels simplifiés

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros)	30/06/2021		31/12/2020	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Instruments de capital versés éligibles en tant que fonds propres CET1	2 828	2 828	2 828	2 828
Autres réserves / Résultats non distribués	3 506	3 506	3 490	3 490
Autres éléments du résultat global accumulés	(63)	(63)	(81)	(81)
Intérêts minoritaires pris en compte dans les fonds propres CET1	0	0	0	0
<b>Instruments de capital et réserves</b>	<b>6 272</b>	<b>6 272</b>	<b>6 238</b>	<b>6 238</b>
Filtres prudentiels	(34)	(34)	(28)	(28)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(139)	(139)	(147)	(147)
Dépassement de franchises	0	0	0	0
Autres éléments du CET1	(7)	(7)	(8)	(7)
<b>Ajustements réglementaires</b>	<b>(180)</b>	<b>(180)</b>	<b>(183)</b>	<b>(183)</b>
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>6 092</b>	<b>6 092</b>	<b>6 055</b>	<b>6 055</b>
Instruments de capital AT1 versés éligibles	1 130	1 130	1 130	1 130
Instruments de capital AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	0	0	0	0
Instruments Tier 1 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 1	0	0	0	0
Autres éléments du Tier 1	0	0	0	0
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	<b>1 130</b>	<b>1 130</b>	<b>1 130</b>	<b>1 130</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)</b>	<b>7 222</b>	<b>7 222</b>	<b>7 185</b>	<b>7 185</b>
Instruments de capital versés éligibles en tant que fonds propres Tier 2	1 490	1 490	1 490	1 490
Instruments de capital non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	21	0	42	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	218	218	216	216
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2	(205)	(205)	(199)	(199)
Autres éléments du Tier 2	0	0	0	1
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2</b>	<b>1 525</b>	<b>1 504</b>	<b>1 549</b>	<b>1 507</b>
<b>FONDS PROPRES TOTAUX</b>	<b>8 747</b>	<b>8 726</b>	<b>8 734</b>	<b>8 692</b>

Par souci de lisibilité, les tableaux complets sur la composition des fonds propres (EU CC1 et EU CC2) sont présentés dans le Pilier 3 disponible sur le site Internet : <https://www.lcl.fr/decouvrir-lcl/informations-financieres>

- *Évolution sur la période*

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasés s'élèvent à 6 092 millions d'euros au 30 juin 2021 et font ressortir une hausse de 37 millions d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2020.

Les variations sont détaillées ci-dessous par rubrique du ratio :

- les instruments de capital et les réserves s'élèvent à 6 272 millions d'euros, en hausse de 34 millions d'euros par rapport à fin 2020 du fait, principalement du résultat après distribution pour 54 millions d'euros. En sens inverse, les coupons AT1 pèsent sur le CET1 à hauteur de 38 millions d'euros ;
- la déduction au titre de la *prudent valuation* s'élève à 33,3 million d'euros en hausse de 6 millions d'euros ;

- les déductions au titre des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 138,7 millions d'euros, en diminution de 8,7 millions d'euros ;
- la revalorisation des passifs sociaux impactent positivement les fonds propres pour 17,5 millions d'euros ;
- les instruments de CET1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % s'élèvent à 286 millions d'euros, en hausse de 11 millions d'euros par rapport à fin 2020 ; les impôts différés actifs (IDA) dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles s'élèvent à 557 millions d'euros, en baisse de 2 millions d'euros ; ces deux éléments bénéficient pleinement de la franchise et font donc l'objet d'un traitement en emplois pondérés à 250 % ; au global, la déduction correspondante en fonds propres est nulle au 30 juin 2021 (de même qu'au 31 décembre 2020) ;
- les autres éléments du CET1 ont un impact positif à hauteur de 1 million d'euros.

Les fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*) non phasés s'élèvent à 7 222 millions d'euros, soit une augmentation de 37 millions d'euros par rapport à ceux du 31 décembre 2020, avec une stabilité des fonds propres additionnels de catégorie 1 par rapport au 31 décembre 2020.

Les fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*) phasés atteignent également 7 222 millions d'euros.

Les fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*) non phasés, s'élèvent à 1 504 millions d'euros et sont en baisse de 3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020. Cette variation s'explique comme suit :

- les instruments versés de capital éligibles en tant que fonds propres de catégorie 2 s'élèvent à 1 490 millions d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2020;
- l'excès de provision par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes est en hausse de 2 millions d'euros ;
- les créances subordonnées des banques et assurances, toutes représentatives d'instruments *Tier 2*, sont déduites intégralement du *Tier 2* en non phasé pour un montant de 205 millions d'euros, contre 199 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*) phasés s'élèvent à 1 525 millions milliards d'euros, en baisse de 24 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, le montant total des titres bénéficiant d'une clause de "grand-père" définie par CRR, reste inférieur à la clause de maintien des acquis qui permet de retenir, en sus des instruments éligibles en CRR, un montant de dette correspondant à un maximum de 10 % du stock au 31 décembre 2012. Le montant des instruments bénéficiant d'une clause d'antériorité baisse de 21 millions d'euros sur le semestre pour s'établir à 21 millions d'euros au 30 juin 2021.

Au total, les fonds propres totaux non phasés s'élèvent à 8 726 millions d'euros, en hausse de 34 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020.

Les fonds propres totaux phasés s'élèvent, quant à eux, à 8 747 millions d'euros et sont supérieurs de 13 millions d'euros à ceux du 31 décembre 2020. Ces fonds propres prudentiels ne prennent pas en compte les émissions de dette senior non préférée.

## Évolution des fonds propres

Evolution des fonds propres prudentielsphasés (en millions d'euros)	30/06/2021 VS 31/12/2020
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2020</b>	<b>6 055</b>
Augmentation de capital	0
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	325
Prévision de distribution	(271)
Autres éléments du résultat global accumulés	18
Intérêts minoritaires éligibles	0
Ecartsd'acquisition et autres immobilisations incorporelles	9
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	1
Dépassement de franchises	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	0
Autres éléments du CET1	(44)
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 30/06/2021</b>	<b>6 092</b>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2020</b>	<b>1 130</b>
Variation des autres éléments du Tier 1	0
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 30/06/2021</b>	<b>1 130</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 30/06/2021</b>	<b>7 222</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2020</b>	<b>1 549</b>
Emissions	0
Remboursements	(21)
Autres éléments du Tier 2	(3)
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 30/06/2021</b>	<b>1 525</b>
<b>FONDS PROPRES TOTAUX AU 30/06/2021</b>	<b>8 747</b>

## 6. Adéquation du capital

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité, sur le ratio de levier et sur les ratios de résolution. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels et/ou d'instruments éligibles à une exposition en risque, en levier, ou en taille de bilan. Les définitions et les calculs de ces expositions sont développés dans la partie "Composition et évolution des emplois pondérés". La vision réglementaire est complétée de l'adéquation du capital en vision interne, qui porte sur la couverture du besoin de capital économique par le capital interne.

- *Ratios de solvabilité*

Les ratios de solvabilité ont pour objet de vérifier l'adéquation des différents compartiments de fonds propres (CET1, Tier 1 et fonds propres totaux) aux emplois pondérés issus des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels. Ces risques sont calculés soit en approche standard soit en approche interne (cf. partie "Composition et évolution des emplois pondérés").

### Exigences prudentielles

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR. Le régulateur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2.

#### Exigences minimales au titre du Pilier 1

Les exigences en fonds propres fixées au titre du Pilier 1 depuis 2015 sont les suivantes :

Exigence minimale de Pilier 1	
CET1	4,50%
Tier 1	6,00%
Fonds Propres Totaux	8,00%

### Exigences minimales au titre du Pilier 2

LCL est notifié annuellement par la Banque centrale européenne (BCE) des exigences de capital applicables suite aux résultats du processus de revue et d'évaluation de supervision (SREP) :

- une exigence Pilier 2 ou *"Pillar 2 Requirement"* (P2R) qui s'applique à tous les niveaux de fonds propres et entraîne automatiquement des restrictions de distributions (coupons des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1, dividendes, rémunérations variables) en cas de non-respect ; en conséquence, cette exigence est publique. Le P2R peut être couvert par 75% de fonds propres *Tier 1* dont a minima 75 % de CET1 ;
- une recommandation Pilier 2 ou *"Pillar 2 Guidance"* (P2G) qui n'a pas de caractère public et doit être constituée intégralement de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1).

### Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :

- le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019), qui vise à absorber les pertes dans une situation de stress économique intense ;
- le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %), qui vise à lutter contre une croissance excessive du crédit. Le taux est fixé par les autorités compétentes de chaque Etat (le Haut Conseil de Stabilité Financière - HCSF - dans le cas français) et le coussin s'appliquant au niveau de l'établissement résulte alors d'une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement ; lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;
- le coussin pour le risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) qui vise à prévenir ou atténuer la dimension non cyclique du risque. Il est fixé par les autorités compétentes de chaque Etat (le HCSF dans le cas français) et dépend des caractéristiques structurelles du secteur bancaire, notamment de sa taille, de son degré de concentration et de sa part dans le financement de l'économie.
- les coussins pour les établissements d'importance systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) (entre 0 % et 3,5 %) ou pour les autres établissements d'importance systémique (O-SII), (entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c'est le taux du coussin le plus élevé qui s'applique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d'importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. LCL n'est pas soumis à ces exigences. Lorsqu'un établissement est soumis à un coussin pour les établissements d'importance systémique (G-SII ou O-SII) et à un coussin pour le risque systémique, les deux coussins se cumulent.

Ces coussins doivent être couverts intégralement par des fonds propres de base de catégorie 1.

À ce jour, des coussins contracycliques ont été activés dans 6 pays par les autorités nationales compétentes. De nombreux pays ont relâché leur exigence de coussin contracyclique suite à la crise du Covid-19. En ce qui concerne les expositions françaises, le HCSF a porté le taux de coussin contracyclique de 0,25 % à 0 % le 2 avril 2020.

Compte tenu des expositions portées par LCL dans ces pays, le taux de coussin contracyclique s'élève à 0,007 % au 30 juin 2021.

Par ailleurs, le HCSF a reconnu depuis 2019 la réciprocité d'application du coussin pour risque systémique activé par les autorités estoniennes. Compte tenu des modalités d'application de ce coussin et de la matérialité des emplois pondérés portés par LCL en Estonie, le taux de coussin pour risque systémique est à 0 % au 30 juin 2021.

Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique (EU CCYB1)

30/06/2021 (en millions d'euros)		Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres			Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)	
		Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes - positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation				Total
1	Ventilation par pays													
2	Allemagne	2	227	-	-	-	229	9	-	-	9	107	0,2%	0,00%
3	Belgique	2	362	-	-	-	364	13	-	-	13	158	0,3%	0,00%
4	Bulgarie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	0,50%
5	Danemark	-	9	-	-	-	9	-	-	-	-	2	0,0%	0,00%
6	France	9 390	155 365	-	-	-	164 755	3 468	-	-	3 468	43 346	95,6%	0,00%
7	Hong Kong	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	1	0,0%	1,00%
8	Irlande	-	82	-	-	-	82	3	-	-	3	36	0,1%	0,00%
9	Luxembourg	98	1 209	-	-	-	1 306	47	-	-	47	590	1,3%	0,50%
10	Norvège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	1,00%
11	Republique Tchèque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	0,50%
12	Royaume Uni	18	137	-	-	-	155	8	-	-	8	94	0,2%	0,00%
13	Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	1,00%
14	Suède	-	130	-	-	-	130	2	-	-	2	29	0,1%	0,00%
15	Autres pays *	31	1 416	-	-	-	1 448	78	-	-	78	985	2,2%	0,00%
16	Total	9 541	158 939	-	-	-	168 480	3 628	-	-	3 628	45 348,00	100,00%	0,007%

\*Pour lesquels aucun niveau de coussin contracyclique n'a été défini par l'autorité compétente

Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (EU CCYB2)

Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique (EU CCYB1)	30/06/2021	31/12/2020
1 Montant total d'exposition au risque	50 761	53 369
2 Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (EU CCYB2)	0,007%	0,003%
3 Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	3,3	1,9

En résumé :

Exigences globale de coussins de fonds propres	30/06/2021	31/12/2020
Coussin de conservation phasé	2,5%	2,5%
Coussin systémique phasé	0,0%	0,0%
Coussin contracyclique	0,01%	0,00%
<b>Exigence globale de coussins de fonds propres</b>	<b>2,5%</b>	<b>2,5%</b>

Au final, après prise en compte des exigences au titre du Pilier 1, de celles au titre du Pilier 2 et de l'exigence globale de coussins de fonds propres, l'exigence globale de capital ressort comme suit :

Exigence de fonds propres SREP	30/06/2021	31/12/2020
Exigence minimale de CET1 au titre du Pilier 1	4,50%	4,50%
Exigence additionnelle de Pilier 2 (P2R)	0,84%	0,84%
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,51%	2,50%
Exigence de CET1	7,85%	7,85%
Exigence minimale d'AT1 au titre du Pilier 1	1,50%	1,50%
P2R en AT1	0,28%	0,28%
Exigence minimale de Tier 2 au titre du Pilier 1	2,00%	2,00%
P2R en Tier 2	0,38%	0,38%
Exigence globale de capital	12,01%	12,00%

LCL doit en conséquence respecter un ratio CET1 minimum de 7,85 %. Ce niveau inclut les exigences au titre du Pilier 1 et du Pilier 2 P2R, complétées de l'exigence globale de coussins de fonds propres (d'après les décisions connues à ce jour).

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD), somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions, vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, *Tier 1* et fonds propres totaux.

	Exigence en CET1	Exigence en Tier 1	Exigence globale de capital
Exigence minimale de Pilier 1	4,50%	6,00%	8,00%
Exigence de Pilier 2 (P2R)	0,84%	1,13%	1,50%
Coussin de conservation	2,50%	2,50%	2,50%
Coussin contracyclique	0,01%	0,01%	0,01%
<b>Exigence en capital (a)</b>	<b>7,85%</b>	<b>9,63%</b>	<b>12,01%</b>
<b>30/06/2021 Ratios de solvabilitéphasés (b)</b>	<b>12,0%</b>	<b>14,2%</b>	<b>17,2%</b>
Distance à l'exigence de capital (b-a)	415 pb	460 pb	522 pb
<b>Distance au seuil de déclenchement du MMD</b>	<b>415 pb (2107 M€)</b>		

Au 30 juin 2021, LCL dispose d'une marge de sécurité de 415 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 2 107 millions d'euros de capital CET1.

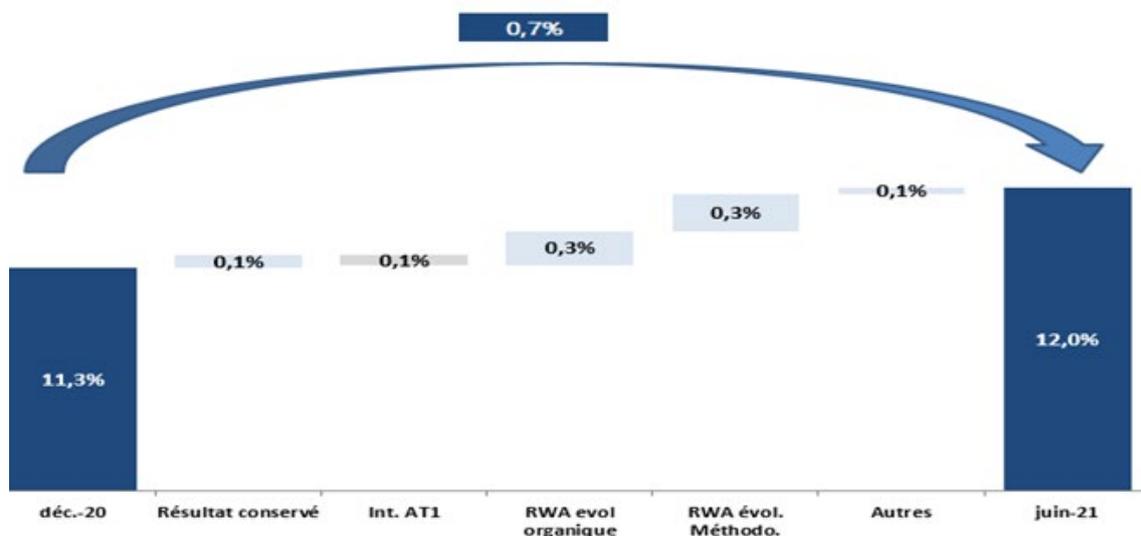
- *Situation au 30 juin 2021*

#### Synthèse des chiffres clés

Synthèse chiffres-clés (en millions d'euros)	30/06/2021			31/12/2020		
	Phasé	Non Phasé	Exigences	Phasé	Non Phasé	Exigences
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	6 092	6 092		6 055	6 055	
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	7 222	7 222		7 185	7 185	
FONDS PROPRES TOTAUX	8 747	8 726		8 734	8 692	
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	50 761	50 761		53 369	53 369	
RATIO CET1	12,0%	12,0%	7,9%	11,3%	11,3%	7,8%
RATIO TIER 1	14,2%	14,2%	9,6%	13,5%	13,5%	9,6%
RATIO GLOBAL	17,2%	17,2%	12,0%	16,4%	16,3%	12,0%

Les exigences minimales applicables sont pleinement respectées ; le ratio CET1 phasé de LCL est de 12,0 % au 30 juin 2021.

Évolution du CET1 sur le premier semestre 2021



Le ratio CET1 a nettement progressé au cours du premier semestre, notamment sous l'effet d'une baisse des emplois pondérés (-2,6 milliards d'euros). Cette évolution favorable des emplois pondérés est notamment liée aux évolutions méthodologiques.

• *Ratio de levier*

**Cadre réglementaire**

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne via l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au Journal officiel de l'Union européenne le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier fait l'objet d'une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- l'exigence minimale de ratio de levier est de 3 % ;
- à ce niveau s'ajoutera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;
- enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

Le règlement CRR2 prévoit que certaines expositions Banque Centrale peuvent être exclues de l'exposition totale du ratio de levier lorsque des circonstances macro-économiques exceptionnelles le justifient. En cas d'application de cette exemption, les établissements doivent satisfaire à une exigence de ratio de levier ajustée, supérieure à 3%. Le 18 juin 2021, la Banque centrale européenne a déclaré que les établissements de crédit sous sa supervision peuvent appliquer cette exclusion compte tenu de l'existence de circonstances exceptionnelles depuis le 31 décembre 2019 ; cette mesure est applicable jusqu'au 31 mars 2022 LCL applique cette disposition et doit, en conséquence, respecter une exigence de ratio de levier de 3,14% pendant cette période.

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 au moins une fois par an : les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données

correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

LCL a retenu comme option de publier le ratio de levier en format phasé.

- *Situation au 30 juin 2021*

**Publication d'informations qualitatives sur le ratio de levier (EU LRA)**

Le ratio de levier de LCL s'élève à 4,4 % sur une base de Tier 1 phasé après neutralisation des expositions Banque Centrale. L'application de cette mesure permet de neutraliser les expositions Banque Centrale à hauteur de 19,9 milliards d'euros au 30 juin 2021.

Le ratio de levier est en progression de 0,51 point de pourcentage au premier semestre, grâce principalement au retraitement des expositions intragroupes et vis-à-vis de la CDC.

Le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité (ratio de solvabilité / ratio de résolution) et de la liquidité limitant déjà la taille de bilan.

LRCOM: Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2)

LRCOM: Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2) - en millions d'euros		30/06/2021
<b>Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)</b>		
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	195 234
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	-
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(179)
7	<b>Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)</b>	<b>195 055</b>
<b>Expositions sur dérivés</b>		
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	321
EU-8a	Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	585
EU-9a	Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-
13	<b>Expositions totales sur dérivés</b>	<b>906</b>
<b>Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)</b>		
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	-
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	-
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	-
EU-16a	Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-
18	<b>Expositions totales sur opérations de financement sur titres</b>	<b>-</b>
<b>Autres expositions de hors bilan</b>		
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	31 61
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(13 086)
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	-
22	<b>Expositions de hors bilan</b>	<b>18 525</b>

LRCOM: Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2) - suite - en millions d'euros		30/06/2021
<b>Expositions exclues</b>		
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	(17 440)
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	(11 895)
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-
EU-22k	<b>(Total des expositions exemptées)</b>	<b>(29 335)</b>
<b>Fonds propres et mesure de l'exposition totale</b>		
23	<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	<b>7 222</b>
24	<b>Mesure de l'exposition totale</b>	<b>165 207</b>
<b>Ratio de levier</b>		
25	Ratio de levier (%)	4,37%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	4,37%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	3,90%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,14%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%
EU-26b	dont: à constituer avec des fonds propres CET 1	0,00%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,14%
<b>Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes</b>		
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitoire

## LRSum : Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (EU LR1)

LRSUM Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (en millions d'euros) - EU		30/06/2021
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	197 331
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	-
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	(19 944)
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	-
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	-
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	-
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	(1 165)
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	-
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	18 525
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	(33)
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	(17 440)
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	(11 895)
12	Autres ajustements	(172)
13	<b>Mesure de l'exposition totale</b>	<b>165 207</b>

## LRSpl: Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées) (EU LR3)

LRSPL Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées (en millions d'euros) - EU LR3)		30/06/2021
EU-1	<b>Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont:</b>	<b>152 649</b>
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	-
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont:	152 649
EU-4	Obligations garanties	-
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	821
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	307
EU-7	Établissements	530
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	86 491
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	31 566
EU-10	Entreprises	25 317
EU-11	Expositions en défaut	2 194
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	5 424

- *Adéquation du capital en vision interne*

Dans l'optique d'évaluer et de conserver en permanence des fonds propres adéquats afin de couvrir les risques auxquels il est (ou peut être) exposé, LCL complète son dispositif d'adéquation du capital en vision réglementaire par l'adéquation du capital en vision interne. De ce fait, la mesure des exigences de capital réglementaire (Pilier 1) est enrichie par une mesure du besoin de capital économique (Pilier 2), qui s'appuie sur le processus d'identification des risques et sur une évaluation selon une approche interne. Le besoin de capital économique doit être couvert par le capital interne qui correspond à la vision interne des fonds propres disponibles définie par le Groupe.

L'évaluation du besoin de capital économique est un des éléments de la démarche ICAAP qui couvre également le programme de stress-tests afin d'introduire une vision prospective de l'impact de scénarios plus défavorables sur le niveau de risque et sur la solvabilité de LCL.

Le suivi et la gestion de l'adéquation du capital en vision interne est développé conformément à l'interprétation des principaux textes réglementaires :

- les accords de Bâle ;
- la CRD 5 via sa transposition dans la réglementation française par l'ordonnance du 21 décembre 2020 ;
- les lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne ;
- les attentes prudentielles relatives à l'ICAAP et l'ILAAP et la collecte harmonisée d'informations en la matière.

L'ICAAP est avant tout un processus interne et il appartient à chaque établissement de le mettre en œuvre de manière proportionnée. La mise en œuvre, mais également l'actualisation de la démarche ICAAP à leur niveau, sont ainsi de la responsabilité de chaque filiale.

#### Informations ICAAP (EU OVC)

Le Groupe a mis en œuvre un dispositif de mesure du besoin de capital économique au niveau du Groupe Crédit Agricole, de Crédit Agricole S.A. et des principales entités françaises et étrangères du Groupe.

Le processus d'identification des risques majeurs vise, dans une première étape, à recenser de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des risques susceptibles d'impacter le bilan, le compte de résultat, les ratios prudentiels ou la réputation d'une entité ou du Groupe et à les classer par catégorie et sous catégories, selon une nomenclature homogène pour l'ensemble du Groupe. Dans une seconde étape, l'objectif est d'évaluer l'importance de ces risques d'une manière systématique et exhaustive afin d'identifier les risques majeurs.

Le processus d'identification des risques allie plusieurs sources : une analyse interne à partir d'informations recueillies auprès de la filière Risques et des autres fonctions de contrôle et une analyse complémentaire fondée sur des données externes. Il est formalisé pour chaque entité et pour le Groupe, coordonné par la filière Risques et approuvé par le Conseil d'administration.

Pour chacun des risques majeurs identifiés, la quantification du besoin de capital économique s'opère de la façon suivante :

- les mesures de risques déjà traités par le Pilier 1 sont revues et, le cas échéant, complétées par des ajustements de capital économique ;
- les risques absents du Pilier 1 font l'objet d'un calcul spécifique de besoin de capital économique, fondé sur des approches internes ;
- de manière générale, les mesures de besoin de capital économique sont réalisées avec un horizon de calcul à un an ainsi qu'un quantile (probabilité de survenance d'un défaut) dont le niveau est fonction de l'appétence du Groupe en matière de notation externe ;
- enfin, la mesure du besoin de capital économique tient compte de façon prudente des effets de diversification résultant de l'exercice d'activités différentes au sein du même Groupe, y compris entre la banque et l'assurance.

La cohérence de l'ensemble des méthodologies de mesure du besoin de capital économique est assurée par une gouvernance spécifique au sein du Groupe.

La mesure du besoin de capital économique est complétée par une projection sur l'année en cours, en cohérence avec les prévisions du *capital planning* à cette date, de façon à intégrer l'impact des évolutions de l'activité sur le profil de risques.

Sont pris en compte pour l'évaluation du besoin de capital économique au 30 juin 2021 l'ensemble des risques majeurs recensés lors du processus d'identification des risques. LCL mesure notamment le risque de taux sur le portefeuille bancaire, le risque de crédit, le risque de prix de la liquidité.

Les entités de Crédit Agricole S.A. soumises à la mesure du besoin de capital économique sur leur périmètre sont responsables de son déploiement selon les normes et les méthodologies définies par le Groupe. Elles doivent en particulier s'assurer que le dispositif de mesure du besoin de capital économique fait l'objet d'une organisation et d'une gouvernance appropriées. Le besoin de capital économique déterminé par les entités fait l'objet d'une remontée d'information détaillée à Crédit Agricole S.A.

Outre le volet quantitatif, l'approche du Groupe repose également sur un volet qualitatif complétant les mesures de besoin de capital économique par des indicateurs d'exposition au risque et de contrôle permanent des métiers.

Le volet qualitatif répond à trois objectifs :

- l'évaluation du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle des entités du périmètre de déploiement selon différents axes, cette évaluation étant une composante du dispositif d'identification des risques ;
- si nécessaire, l'identification et la formalisation de points d'amélioration du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent, sous forme d'un plan d'action formalisé par l'entité ;
- l'identification d'éventuels éléments qui ne sont pas correctement appréhendés dans les mesures d'ICAAP quantitatif.

## Annexe aux fonds propres prudentiels

Différence de traitement des expositions sous forme d'actions entre périmètre comptable et périmètre prudentiel

Type d'exposition	Traitement comptable	Traitement prudentiel Bâle 3 non phasé
Filiales ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale	Consolidation par intégration globale générant une exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale.
Filiales ayant une activité financière détenues conjointement	Mise en équivalence	Consolidation proportionnelle.
Filiales ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale	Traitement prudentiel de ces participations par mise en équivalence, le Groupe étant reconnu "conglomérat financier" : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pondération des instruments de CET1 à 370 % (pour les entités non cotées) avec calcul de la perte anticipée (<i>expected loss</i>) à hauteur de 2,4 %, sous réserve de l'accord du superviseur ; à défaut, déduction des instruments de CET1 de la filiale du total des instruments CET1 du Groupe ;</li> <li>▪ déduction des instruments AT1 et <i>Tier 2</i> du total des instruments respectifs du Groupe.</li> </ul> En contrepartie, comme les années précédentes, Crédit Agricole S.A. et le Groupe Crédit Agricole sont soumis à des exigences complémentaires en matière de fonds propres et de ratio d'adéquation des fonds propres du conglomérat financier.
Participations > 10 % ayant une activité financière par nature	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en équivalence</li> <li>▪ Titres de participation dans les établissements de crédit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déduction du CET1 des instruments de CET1, au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % du CET1. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles.</li> <li>▪ Déduction des instruments AT1 et <i>Tier 2</i> de la catégorie d'instruments correspondante du Groupe.</li> </ul>
Participations ≤ 10 % ayant une activité financière ou assurance	Titres de participation et titres détenus à des fins de collecte et vente	Déduction des instruments CET1, AT1 et <i>Tier 2</i> , au-delà d'une limite de franchise de 10 % du CET1.
Participations ≤ 10 % dans un établissement d'importance systémique mondiale (G-SII)	Actifs financiers	Déduction des éléments d'engagements éligibles ou, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas en quantité suffisante, déduction des instruments <i>Tier 2</i> , au-delà d'une limite de franchise de 10 % du CET1 (pour les établissements d'importance systémique mondiale).
Véhicules de titrisation de l'activité ABCP ( <i>Asset-Backed Commercial Paper</i> )	Consolidation par intégration globale	Pondération en risque de la valeur de mise en équivalence et des engagements pris sur ces structures (lignes de liquidité et lettres de crédit).

### Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle

Les entités comptablement consolidées mais exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée sont essentiellement les sociétés d'assurance et quelques entités *ad hoc* mises en équivalence de façon prudentielle. Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle au 31 décembre 2013 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, conformément à la norme IFRS 11, restent consolidées de manière prudentielle par intégration proportionnelle. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans l'annexe aux comptes consolidés "Périmètre de consolidation au 30 juin 2021".

## Composition et évolution des emplois pondérés

### 1. Synthèse des emplois pondérés

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 50,8 milliards d'euros 30 juin 2021 contre 53,4 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

#### Aperçu des actifs pondérés des risques (RWA) (EU OV1)

(en millions d'euros)		Montants total d'exposition au risque RWA			Exigences totales de fonds propres
		30/06/2021	31/03/2021	31/12/2020	30/06/2021
<b>1</b>	<b>Risque de crédit (hors CCR)</b>	<b>46 618</b>	<b>48 725</b>	<b>49 298</b>	<b>3 729</b>
2	Dont: approche standard	7 820	7 725	7 814	626
3	Dont: approche NI simple (F-IRB)	18 987	19 298	19 505	1 519
4	Dont: approche par référencement	-	-	-	-
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	1 223	1 291	1 309	98
5	Dont: approche NI avancée (A-IRB)	17 873	19 725	19 983	1 430
<b>6</b>	<b>Risque de crédit de contrepartie - CCR</b>	<b>431</b>	<b>277</b>	<b>354</b>	<b>34</b>
7	Dont: approche standard	419	268	344	34
8	Dont: méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-	-
EU 8a	Dont: expositions sur une CCP	-	-	-	-
EU 8b	Dont: ajustement de la valeur de crédit - CVA	12	9	10	1
9	Dont autres CCR	(0)	-	-	(0)
<b>15</b>	<b>Risque de règlement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>16</b>	<b>Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
17	Dont approche SEC-IRBA	-	-	-	-
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	-	-	-	-
19	Dont approche SEC-SA	-	-	-	-
EU 19a	Dont 1250%	-	-	-	-
<b>20</b>	<b>Risques de position, de change et de matières premières (risque de marché)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
21	Dont: approche standard	-	-	-	-
22	Dont approche fondée sur les modèles internes	-	-	-	-
<b>EU 22a</b>	<b>Grands risques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>23</b>	<b>Risque opérationnel</b>	<b>3 712</b>	<b>3 709</b>	<b>3 717</b>	<b>297</b>
EU 23a	Dont: approche élémentaire	-	-	-	-
EU 23b	Dont: approche standard	116	125	120	9
EU 23c	Dont: approche par mesure avancée	3 596	3 583	3 597	288
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250%)	2 108	1 643	2 085	169
<b>29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 761</b>	<b>52 711</b>	<b>53 369</b>	<b>4 061</b>

Les emplois pondérés diminuent de 2,6 milliard d'euros (-4,9 %) en raison notamment :

- de l'activité des métiers : -1,2 milliards d'euros
- d'effet méthodes et de réglementation -1,4 milliards d'euros principalement lié à la mise à jour du modèle *retail*.

### Risque de crédit et de contrepartie

On entend par :

- probabilité de défaut (PD) : probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- valeurs exposées au risque (*EAD*) : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan ;
- pertes en cas de défaut (*LGD*) : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- expositions brutes : montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (*CCF*) ;
- facteur de conversion (*CCF*) : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;
- pertes attendues (*EL*) : le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille de crédits ;
- emplois pondérés (*RWA*) : le montant des emplois pondérés est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (*IRB* ou standard) ;
- ajustements de valeur : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit via un compte de correction de valeur ;
- évaluations externes de crédit : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu conformément au règlement (CE) n° 1060/2009.

Dans la partie Facteurs de risques est présentée une vision générale de l'évolution du risque de crédit et de contrepartie, suivie par un point plus détaillé sur le risque de crédit dans la partie Gestion des risques, par type de méthode prudentielle : en méthode standard et en méthode IRB. Le risque de contrepartie est traité dans la partie Risque de crédit et de contrepartie, suivie par la partie consacrée aux techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie.

## 2. Qualité du risque de crédit

### Expositions performantes et non performantes, et provisions associées (EU CR1)

30/06/2021 (en millions d'euros)	Valeur comptable brute / Montant nominal				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions								Sortie partielle du bilan cumulée	Sûretés reçues et garanties financières	
	Expositions performantes		Expositions non performantes		Expositions performantes – Dépréciations cumulées et provisions				Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions					Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
	Dont bucket +	Dont bucket -	Dont bucket +	Dont bucket -	Dont bucket +		Dont bucket -		Dont bucket +		Dont bucket -				
005 Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	20 111	20 111	0												
010 Prêts et avances	164 494	150 782	13 712	2 287			2 287	(726)	(210)	(516)	(1 147)		(1 147)	116 969	839
020 Banques centrales															
030 Administrations publiques	332	336	6	0			0	(1)	(0)	(0)	(0)		(0)		57
040 Etablissements de crédit	21 304	21 302	2				(4)	(4)	(0)	(0)	(0)				66
050 Autres sociétés financières	402	340	62	1			(2)	(1)	(1)	(1)	(1)		(1)	209	0
060 Sociétés non financières	50 849	41 698	9 151	1 322			(485)	(144)	(341)	(718)	(718)		(718)	33 053	484
070 Dont PME	28 145	23 556	4 589	674			(304)	(83)	(221)	(357)	(357)		(357)	24 640	257
080 Ménages	91 607	87 145	4 462	963			(233)	(59)	(174)	(428)	(428)		(428)	83 484	354
085 Encours des titres de créance	662	591	95	22			(5)	(0)	(0)	(17)	(17)		(17)		
100 Banques centrales															
110 Administrations publiques	30	30													
120 Etablissements de crédit	211	211													
130 Autres sociétés financières	16	15					(0)	(0)							
140 Sociétés non financières	436	340	95	22			(5)	(0)	(5)	(17)	(17)		(17)		
150 Expositions hors bilan	93 790	90 237	3 554	285			(145)	(49)	(96)	(90)	(90)		(90)	7 217	19
160 Banques centrales	2 565	2 565													
170 Administrations publiques	115	108	7				(1)	(0)	(1)						13
180 Etablissements de crédit	60 347	60 345	2				(0)	(0)	(0)						41
190 Autres sociétés financières	6 029	5 967	62	2			(1)	(0)	(0)	(0)	(0)		(0)	29	1
200 Sociétés non financières	15 347	12 137	3 210	269			(119)	(37)	(81)	(83)	(83)		(83)	2 531	14
210 Ménages	9 388	9 115	272	13			(25)	(11)	(13)	(7)	(7)		(7)	4 603	4
220 TOTAL	279 887	261 726	17 360	2 983			(876)	(289)	(817)	(1 254)	(1 254)		(1 254)	124 955	857

31/12/2020 (en millions d'euros)	Valeur comptable brute / Montant nominal				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions								Sortie partielle du bilan cumulée	Sûretés reçues et garanties financières	
	Expositions performantes		Expositions non performantes		Expositions performantes – Dépréciations cumulées et provisions				Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions					Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
	Dont bucket +	Dont bucket -	Dont bucket +	Dont bucket -	Dont bucket +		Dont bucket -		Dont bucket +		Dont bucket -				
005 Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	17 555	17 555	0				(0)	(0)							
010 Prêts et avances	162 906	152 946	9 960	2 174			2 174	(704)	(255)	(449)	(1 173)		(1 173)	114 628	861
020 Banques centrales	0	0													
030 Administrations publiques	319	318	0	0			(0)	(0)	(0)	(0)	(0)		(0)		60
040 Etablissements de crédit	21 996	21 992	4				(3)	(3)	(0)	(0)	(0)				29
050 Autres sociétés financières	408	390	16	7			(2)	(2)	(1)	(2)	(2)		(2)	235	1
060 Sociétés non financières	50 503	45 665	4 838	1 246			(430)	(187)	(243)	(732)	(732)		(732)	32 614	451
070 Dont PME	28 171	24 947	3 224	621			(291)	(102)	(190)	(336)	(336)		(336)	24 297	278
080 Ménages	89 680	84 579	5 102	921			(298)	(83)	(205)	(438)	(438)		(438)	81 691	409
085 Encours des titres de créance	665	650	44	22			(4)	(0)	(3)	(17)	(17)		(17)		
100 Banques centrales															
110 Administrations publiques	204	204													
120 Etablissements de crédit	43	43					(0)	(0)							
130 Autres sociétés financières	448	404	44	22			(4)	(0)	(3)	(17)	(17)		(17)		
140 Sociétés non financières	95 499	94 249	1 250	301			(142)	(67)	(75)	(79)	(79)		(79)	8 502	17
150 Expositions hors bilan	2 565	2 565													
160 Banques centrales	105	105					(0)	(0)							17
170 Administrations publiques	63 269	63 267	1				(0)	(0)							54
180 Etablissements de crédit	5 862	5 861	1	0			(1)	(1)	(0)						31
190 Autres sociétés financières	15 399	14 454	945	290			(112)	(52)	(59)	(72)	(72)		(72)	2 309	15
200 Sociétés non financières	8 300	7 997	302	11			(30)	(14)	(16)	(7)	(7)		(7)	4 052	2
210 Ménages															
220 TOTAL	276 656	265 491	11 254	2 496			(850)	(323)	(827)	(1 269)	(1 269)		(1 269)	121 130	878

## Qualité du crédit des expositions faisant l'objet d'une restructuration (EU CQ1)

30/06/2021

(en millions d'euros)

		Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
		Renégociées performantes	Renégociées non performantes		Sur des expositions renégociées performantes	Sur les expositions renégociées non performantes		Dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation	
			Dont en défaut	Dont dépréciées					
005	Solde de trésorerie auprès des banques centrales et autres dépôts à vue								
010	Prêts et avances	842	955	955	955	(82)	(371)	1 151	485
020	Banques centrales								
030	Administrations publiques	0				(0)		0	
040	Etablissements de crédit								
050	Autres entreprises financières	2	0	0	0	(0)	(0)	2	
060	Entreprises non financières	468	535	535	535	(45)	(216)	621	259
070	Ménages	372	420	420	420	(36)	(155)	528	226
080	Titres de créance								
090	Engagements de prêts donnés	14	18	18	18	(1)	(0)	6	4
100	<b>TOTAL</b>	<b>856</b>	<b>972</b>	<b>972</b>	<b>972</b>	<b>(83)</b>	<b>(371)</b>	<b>1 156</b>	<b>488</b>

31/12/2020

(en millions d'euros)

		Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
		Renégociées performantes	Renégociées non performantes		Sur des expositions renégociées performantes	Sur les expositions renégociées non performantes		Dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation	
			Dont en défaut	Dont dépréciées					
005	Solde de trésorerie auprès des banques centrales et autres dépôts à vue								
010	Prêts et avances	809	782	782	782	(98)	(376)	1 040	391
020	Banques centrales								
030	Administrations publiques	0				(0)		0	
040	Etablissements de crédit								
050	Autres entreprises financières	2	0	0	0	(0)	(0)	2	
060	Entreprises non financières	383	386	386	386	(53)	(169)	500	186
070	Ménages	423	396	396	396	(45)	(207)	538	205
080	Titres de créance								
090	Engagements de prêts donnés	33	15	15	15	(1)	(0)	6	1
100	<b>TOTAL</b>	<b>841</b>	<b>798</b>	<b>798</b>	<b>798</b>	<b>(99)</b>	<b>(376)</b>	<b>1 046</b>	<b>391</b>

## Qualité des expositions non performantes par situation géographique (EU CQ4)

		Valeur comptable brute/montant nominal		Dépréciation cumulée	Provisions relatives aux engagements hors bilan et garanties financières données	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes				
		Dont en défaut				
30/06/2021						
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>010</b>	<b>Expositions au bilan</b>	<b>167 494</b>	<b>2 309</b>	<b>(1 895)</b>		-
020	France	159 571	2 198	(1 773)		-
030	Royaume uni	4 746	4	(4)		-
040	Luxembourg	508	8	(21)		-
050	Suisse	319	1	(2)		-
060	Belgique	311	47	(43)		-
070	Autres pays	2 039	51	(52)		-
<b>080</b>	<b>Expositions hors bilan</b>	<b>94 075</b>	<b>285</b>		<b>235</b>	
090	France	92 180	284		226	
100	Etats-Unis	357	0		2	
110	Luxembourg	279	-		4	
120	Pays-Bas	318	-		1	
130	Royaume uni	143	-		0	
140	Autres pays	797	0		2	
<b>150</b>	<b>TOTAL</b>	<b>261 569</b>	<b>2 593</b>	<b>(1 895)</b>	<b>235</b>	<b>-</b>

		Valeur comptable brute/montant nominal		Dépréciation cumulée	Provisions relatives aux engagements hors bilan et garanties financières données	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes				
		Dont en défaut				
31/12/2020						
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>010</b>	<b>Expositions au bilan</b>	<b>183 352</b>	<b>2 196</b>	<b>(1 898)</b>		-
020	France	175 296	2 093	(1 784)		-
030	Royaume uni	4 873	2	(5)		-
040	Luxembourg	561	8	(12)		-
050	Suisse	323	1	(3)		-
060	Belgique	294	43	(44)		-
070	Autres pays	2 006	48	(51)		-
<b>080</b>	<b>Expositions hors bilan</b>	<b>95 800</b>	<b>301</b>		<b>221</b>	
090	France	93 889	300		214	
100	Etats-Unis	380	-		2	
110	Luxembourg	305	-		1	
120	Pays-Bas	277	0		1	
130	Royaume uni	174	-		0	
140	Autres pays	776	0		3	
<b>150</b>	<b>TOTAL</b>	<b>279 152</b>	<b>2 496</b>	<b>(1 898)</b>	<b>221</b>	<b>-</b>

## Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité (EU CQ5)

30/06/2021

		Valeur comptable brute		Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes	Dont en défaut		
<i>(en millions d'euros)</i>					
010	Agriculture, sylviculture et pêche	332	10	(9)	-
020	Industries extractives	62	0	(0)	-
030	Secteur manufacturier	3 368	118	(88)	-
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	279	0	(1)	-
050	Distribution d'eau	109	0	(1)	-
060	Construction	976	32	(37)	-
070	Commerce de gros et de détail	8 732	334	(241)	-
080	Transports et entreposage	688	17	(20)	-
090	Hébergement et restauration	1 763	90	(119)	-
100	Information et communication	663	27	(25)	-
105	Activités de finance et d'assurance	8 019	218	(235)	-
110	Activités immobilières	16 826	189	(177)	-
120	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6 436	158	(135)	-
130	Activités de services administratifs et de soutien	1 343	26	(25)	-
140	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	9	0	(0)	-
150	Enseignement	115	3	(4)	-
160	Services de santé humaine et action sociale	1 407	6	(7)	-
170	Arts, spectacles et activités récréatives	278	24	(17)	-
180	Autres services	768	69	(61)	-
190	<b>TOTAL</b>	<b>52 171</b>	<b>1 322</b>	<b>(1 203)</b>	<b>-</b>

31/12/2020

		Valeur comptable brute		Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes	Dont en défaut		
<i>(en millions d'euros)</i>					
010	Agriculture, sylviculture et pêche	352	10	(9)	-
020	Industries extractives	73	0	(0)	-
030	Secteur manufacturier	3 457	125	(107)	-
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	297	0	(2)	-
050	Distribution d'eau	105	0	(1)	-
060	Construction	1 036	24	(25)	-
070	Commerce de gros et de détail	9 056	315	(228)	-
080	Transports et entreposage	734	15	(17)	-
090	Hébergement et restauration	1 698	69	(89)	-
100	Information et communication	627	23	(24)	-
110	Activités de finance et d'assurance	7 696	236	(259)	-
120	Activités immobilières	16 068	145	(184)	-
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6 606	155	(111)	-
140	Activités de services administratifs et de soutien	1 357	20	(21)	-
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	9	0	(0)	-
160	Enseignement	107	3	(3)	-
170	Services de santé humaine et action sociale	1 484	11	(5)	-
180	Arts, spectacles et activités récréatives	275	23	(15)	-
190	Autres services	719	72	(63)	-
<b>200</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 749</b>	<b>1 246</b>	<b>(1 162)</b>	<b>-</b>

## Maturité des expositions (EU CR1-A)

		Valeurs nettes d'exposition					Total
		A vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	
30/06/2021 (en millions d'euros)"							
1	Prêts et avances	-	36 108	56 109	72 691	0	164 908
2	Titres de créances	-	21	403	267	0	692
3	<b>TOTAL</b>	-	<b>36 129</b>	<b>56 512</b>	<b>72 958</b>	<b>0</b>	<b>165 599</b>

## 3. Techniques de réduction du risque de crédit

Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit : informations sur l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (EU CR3)

		Valeur comptable non garanties	Valeur comptable garantie	Dont garantie par		
				des sûretés	des garanties financières	des dérivés de crédit
30/06/2021 (en millions d'euros)						
1	Prêts et avances	69 184	117 707	23 462	94 245	-
2	Titres de créance	714	-	-	-	-
3	<b>TOTAL</b>	<b>69 898</b>	<b>117 707</b>	<b>23 462</b>	<b>94 245</b>	<b>-</b>
4	Dont : expositions non performantes	1 470	839	221	618	-

		Expositions non garanties - Valeur comptable	Expositions garanties - Valeur comptable	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
		31/12/2020 (en millions d'euros)				
1	Prêts et avances	68 284	97 237	18 512	78 725	-
2	Titres de créance	719	-	-	-	-
3	<b>TOTAL</b>	<b>69 003</b>	<b>97 237</b>	<b>18 512</b>	<b>78 725</b>	<b>-</b>
4	Dont : expositions non performantes	1 481	779	368	410	-

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie du rapport annuel relative aux facteurs de risque.

## Fournisseurs de protection

Le principal type de garantie utilisé (hors garanties intragroupe) : garanties inconditionnelles de paiement.

**Risque de crédit- Modèle standard**

Approche standard : exposition au risque de crédit et effets sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (CR4)

30/06/2021 Catégories d'expositions		Expositions avant CCF et avant ARC		Expositions après CCF et après ARC		RWA et densité de RWA	
		Expositions au bilan	Expositions au hors bilan	Expositions au bilan	Expositions au hors bilan	RWA	Densité de RWA (%)
<i>(en millions d'euros)</i>							
1	Administrations centrales ou banques centrales	804		913	1	1 393	152,36%
2	Administrations régionales ou locales						
3	Entités du secteur public				1		
4	Banques multilatérales de développement						
5	Organisations internationales						
6	Établissements	2 092	34	2 092	17	101	4,80%
7	Entreprises	3 573	1 132	3 469	514	3 589	90,11%
8	Clientèle de détail	226	1	226	0	170	75,00%
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	913		913		422	46,25%
10	Expositions en défaut	25	13	19	6	36	143,06%
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé						
12	Obligations garanties						
13	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme						
14	Organismes de placement collectif						
15	Actions	36		36		36	100,00%
16	Autres éléments	3 851		3 851		2 073	53,83%
17	<b>TOTAL</b>	<b>11 519</b>	<b>1 180</b>	<b>11 519</b>	<b>540</b>	<b>7 820</b>	<b>64,85%</b>

31/12/2020 Catégories d'expositions		Expositions avant CCF et avant ARC		Expositions après CCF et après ARC		RWA et densité de RWA	
		Expositions au bilan	Expositions au hors bilan	Expositions au bilan	Expositions au hors bilan	RWA	Densité de RWA (%)
<i>(en millions d'euros)</i>							
1	Administrations centrales ou banques centrales	914		1 052		1 399	132,89%
2	Administrations régionales ou locales						
3	Entités du secteur public				0		
4	Banques multilatérales de développement						
5	Organisations internationales						
6	Établissements	2 559	5 717	2 559	5 705	74	0,90%
7	Entreprises	3 602	1 205	3 468	587	3 685	90,87%
8	Clientèle de détail	130	0	130	0	98	75,00%
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	810		810		376	46,47%
10	Expositions en défaut	33	7	28	3	43	141,32%
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé						
12	Obligations garanties						
13	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme						
14	Organismes de placement collectif						
15	Actions	9		9		9	100,00%
16	Autres éléments	4 092		4 092		2 130	52,05%
17	<b>TOTAL</b>	<b>12 149</b>	<b>6 930</b>	<b>12 149</b>	<b>6 295</b>	<b>7 814</b>	<b>42,37%</b>

**Risque de crédit- Modèle interne**

Approche fondée sur la notation interne - Effets sur les actifs pondérés par les risques utilisés comme techniques d'atténuation des risques (CR7)

30/06/2021

(en millions d'euros)

		Montant d'exposition pondérée au risque de dérivés de pré-crédit	Montants d'exposition pondérée au risque réels
1	<b>Expositions dans le cadre de l'approche IRB-F</b>	<b>18 987</b>	<b>18 987</b>
2	Administrations centrales et banques centrales	4	4
3	Etablissements	190	190
4	Entreprises	18 793	18 793
4,1	Dont entreprises - PME	2 543	2 543
4,2	Dont entreprises - financements spécialisés	-	-
5	<b>Expositions dans le cadre de l'approche IRB-A</b>	<b>17 873</b>	<b>17 873</b>
6	Administrations centrales et banques centrales	-	-
7	Etablissements	-	-
8	Entreprises	-	-
8,1	Dont Entreprises - PME	-	-
8,2	Dont Entreprises - Financement spécialisé	-	-
9	Clientèle de détail	17 873	17 873
9,1	Dont clientèle de détail - PME- garanties par une sûreté immobilière	946	946
9,2	Dont clientèle de détail - non-PME - garanties par une sûreté immobilière	5 936	5 936
9,3	Dont clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	898	898
9,4	Dont clientèle de détail – PME - Autres	6 736	6 736
9,5	Dont clientèle de détail – non-PME - Autres	3 357	3 357
10	<b>TOTAL (incluant expositions approches NI simple et avancée )</b>	<b>36 860</b>	<b>36 860</b>

Approche fondées sur la notation interne - Publication du niveau d'utilisation des techniques de gestion de la relation client CRM techniques (CR7-A)

30/06/2021	Expositions totales	Techniques d'atténuation du risque de crédit										Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWA		
		Protection de Crédit financée								Protection de Crédit non financée			RWA avec effets de substitution (effet de réduction et effet de substitution)	
		Partie des expositions couvertes par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couvertes par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couvertes par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couvertes par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couvertes par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couvertes par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couvertes par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couvertes par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couvertes par des instruments détenus par un tiers (%)	Part des expositions couvertes par des garanties (%)			Part des expositions couvertes par des dérivés de crédit (%)
(en millions d'euros)														
<b>IRB-A</b>														
1	Administrations centrales et Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Etablissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.1	Dont entreprises - PME	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2	Dont entreprises - Financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3	Dont entreprises - Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Clientèle de détail	129 501	-	10,41%	10,41%	-	-	-	-	-	-	59,59%	-	17 873
4.1	Dont clientèle de détail - Biens immobiliers PME	4 354	-	60,00%	60,00%	-	-	-	-	-	-	32,18%	-	946
4.2	Dont clientèle de détail - Biens immobiliers non-PME	84 683	-	12,76%	12,76%	-	-	-	-	-	-	86,31%	-	5 936
4.3	Dont clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles	5 367	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	898
4.4	Dont clientèle de détail - Autres PME	21 628	-	0,33%	0,33%	-	-	-	-	-	-	11,15%	-	6 736
4.5	Dont clientèle de détail - Autres non-PME	13 469	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,00%	-	3 357
5	<b>Total</b>	<b>129 501</b>	<b>-</b>	<b>10,41%</b>	<b>10,41%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>59,59%</b>	<b>-</b>	<b>17 873</b>

30/06/2021	Expositions totales	Techniques d'atténuation du risque de crédit										Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWA		
		Protection de Crédit financée								Protection de Crédit non financée			RWA avec effets de substitution (effet de réduction et effet de substitution)	
		Partie des expositions couvertes par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couvertes par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couvertes par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couvertes par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couvertes par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couvertes par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couvertes par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couvertes par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couvertes par des instruments détenus par un tiers (%)	Part des expositions couvertes par des garanties (%)			Part des expositions couvertes par des dérivés de crédit (%)
(en millions d'euros)														
<b>IRB-F</b>														
1	Administrations centrales et Banques centrales	35 232	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
2	Etablissements	9 539	-	0,24%	0,24%	-	-	-	-	-	-	-	-	190
3	Entreprises	29 013	0,01%	4,92%	4,89%	0,03%	-	-	-	-	-	-	-	18 793
3.1	Dont entreprises - PME	3 898	0,01%	9,49%	9,45%	0,04%	-	-	-	-	-	-	-	2 543
3.2	Dont entreprises - Financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3	Dont entreprises - Autres	25 116	0,00%	4,22%	4,19%	0,03%	-	-	-	-	-	-	-	16 250
4	<b>Total</b>	<b>73 785</b>	<b>0,00%</b>	<b>1,97%</b>	<b>1,95%</b>	<b>0,01%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 987</b>

Mouvements d'actifs pondérés par les risques sur les expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche par notation interne (CR 8)

30/06/2021

(en millions d'euros)		RWA
1	<b>RWA à la fin de la période précédente (31/03/2021)</b>	<b>39 023</b>
2	Taille de l'actif (+/-)	563
3	Qualité de l'actif (+/-)	(1 367)
4	Mise à jour des modèles (+/-)	(1 269)
5	Méthodologie et politiques (+/-)	(34)
6	Acquisitions et cessions (+/-)	-
7	Variations des taux de change (+/-)	(31)
8	Autres (+/-)	(24)
9	<b>RWA à la fin de la période considérée (30/06/2021)</b>	<b>36 860</b>

**Prêts spécialisés**

Expositions, montants d'exposition pondérés et pertes anticipées associées sur les prêts spécialisés, et expositions et montants d'exposition pondérés pour les catégories d'expositions sous forme d'actions (CR 10-5)

30/06/2021	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficients de pondération des risques	Valeurs des expositions	RWA	Montant des pertes anticipées
<b>Catégories</b>						
<i>(en millions d'euros)</i>						
Expositions sur capital-investissement	191		190%	191	362	2
Expositions sur actions cotées	1		290%	1	2	0
Autres expositions en actions	232		370%	232	859	6
<b>TOTAL</b>	<b>424</b>			<b>424</b>	<b>1 223</b>	<b>7</b>

31/12/2020	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficients de pondération des risques	Valeurs des expositions	RWA	Montant des pertes anticipées
<b>Catégories</b>						
<i>(en millions d'euros)</i>						
Expositions sur capital-investissement	199	-	190%	199	379	2
Expositions sur actions cotées	0	-	290%	0	1	0
Autres expositions en actions	251	-	370%	251	929	6
<b>TOTAL</b>	<b>451</b>	<b>-</b>		<b>451</b>	<b>1 309</b>	<b>8</b>

## Risque de liquidité

Niveau de consolidation : consolidé (en millions d'euros)		Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
EU 1a	Trimestre se terminant le	30/09/2020	31/12/2020	31/03/2021	30/06/2021	30/09/2020	31/12/2020	31/03/2021	30/06/2021
EU 1b	Nombre de points utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
<b>ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITE</b>									
1	Total des actifs de haute qualité (HQLA)					18 580	20 805	23 179	24 132
<b>SORTIES DE TRESORERIE</b>									
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	87 385	87 746	88 078	90 031	5 995	6 094	6 191	6 349
3	<i>Dépôts stables</i>	62 443	61 492	60 526	61 625	3 122	3 075	3 026	3 081
4	<i>Dépôts moins stables</i>	24 942	26 254	27 552	28 406	2 872	3 020	3 165	3 268
5	Financement de gros non garanti	25 341	26 450	27 042	27 453	11 405	11 664	11 485	11 534
6	<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	6 640	7 444	8 188	8 646	1 660	1 861	2 047	2 161
7	<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	18 069	18 422	18 353	18 296	9 113	9 219	8 937	8 861
8	<i>Créances non garanties</i>	632	584	502	512	632	584	502	512
9	Financement de gros garanti								
10	Exigences supplémentaires	9 940	10 005	9 714	9 725	1 899	1 925	1 912	1 932
11	<i>Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté</i>	1 163	1 176	1 187	1 197	1 163	1 176	1 187	1 197
12	<i>Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
13	<i>Facilités de crédit et de trésorerie</i>	8 777	8 829	8 526	8 528	736	749	725	735
14	Autres obligations de financement contractuel	227	131	43	42	227	131	43	42
15	Autres obligations de financement éventuel	876	872	834	794	876	872	834	794
16	<b>TOTAL DES SORTIES DE TRESORERIE</b>					20 402	20 686	20 466	20 651
<b>ENTREES DE TRESORERIE</b>									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	12 550	8 158	4 388	4 104	5 300	4 096	3 609	3 260
19	Autres entrées de trésorerie	595	580	93	52	595	580	93	52
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit lié)					-	-	-	-
20	<b>TOTAL DES ENTREES DE TRESORERIE</b>	13 145	8 739	4 481	4 156	5 895	4 677	3 702	3 312
EU-20a	<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20c	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	13 145	8 739	4 481	4 156	5 895	4 677	3 702	3 312
						<b>TOTAL DE LA VALEUR AJUSTEE</b>			
21	<b>COUSSIN DE LIQUIDITE</b>					18 580	20 805	23 179	24 132
22	<b>TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE</b>					14 507	16 009	16 763	17 339
23	<b>RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE</b>					128,08%	129,96%	138,27%	139,17%

<b>Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/06/2021</b>		a	b	c	d	e
(en millions d'euros)		Valeur non pondérée, par maturité résiduelle				Valeur pondérée
		Sans maturité	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
<b>Financement stable disponible (ASF)</b>						
1	Capital et instruments de fonds propres	7 101	960	330	739	8 006
2	Fonds propres	7 101	960	330	739	8 006
3	Autres intruments de capital	-	-	-	-	-
4	Dépôts de détail	-	93 301	26	271	87 450
5	Dépôts stables	-	63 664	25	261	60 765
6	Dépôts moins stables	-	29 637	1	10	26 685
7	Financement de gros	-	37 978	1 589	33 165	47 903
8	Dépôts opérationnels	-	9 195	-	-	4 597
9	Autres financements de gros	-	28 783	1 589	33 165	43 306
10	Passifs interdépendants	-	11 895	-	-	-
11	Autres passifs	-	7 579	-	1 140	1 140
12	Dérivés passifs NSFR	-	-	-	-	-
13	Autres passifs et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus	-	7 579	-	1 140	1 140
14	<b>Total financement stable disponible (ASF)</b>					<b>144 499</b>
<b>Besoin de financement stable (RSF)</b>						
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					5
EU-15a	Actifs grevés pour une durée résiduelle d'au moins un an dans un pool de couverture		25	19	8 853	7 563
16	Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles		161	-	-	81
17	Prêts et titres performants		14 951	8 104	121 220	110 454
18	Opérations de financement sur titres avec des clients financiers garanties par des titres HQLA de niveau 1 soumis à une décote de 0%		-	-	-	-
19	Opérations de financement sur titres avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		4 516	342	4 912	5 534
20	Prêts à des entreprises non financières, prêts aux particuliers et aux petites entreprises, prêts aux souverains et aux entreprises du secteur public, dont:	-	7 013	4 448	39 230	42 082
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35% selon l'approche standardisée Bâle II pour le risque de crédit	-	17	6	125	93
22	Prêts hypothécaires résidentiels, dont:	-	3 416	3 297	76 306	62 157
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35% selon l'approche standardisée Bâle II pour le risque de crédit	-	2 654	2 799	67 983	54 452
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et non qualifiés comme HQLA, y compris les actions négociées en bourse et les crédits commerciaux enregistrés au bilan	-	6	17	773	681
25	Actifs interdépendants		11 895	-	-	-
26	Autres actifs		8 831	191	2 439	6 940
27	Marchandises physiques échangées		-	-	-	-
28	Actifs comptabilisés en marge initiale pour les contrats dérivés et contributions aux fonds de défaut des chambres de compensation et contreparties centrales (CCP)		-	-	-	-
29	Dérivés actifs NSFR		229	-	-	229
30	Dérivés passifs NSFR avant déduction de la variation de marge postée		1 298	-	-	65
31	Autres actifs non inclus dans les catégories ci-dessus		7 304	191	2 439	6 647
32	Éléments de hors bilan		-	-	8 379	599
33	<b>Total besoin de financement stable (RSF)</b>					<b>125 641</b>
34	<b>Ratio de Financement Stable Net (NSFR) (%)</b>					<b>115,01%</b>

# COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2021

<b>CADRE GENERAL</b>	<b>72</b>
1. Présentation juridique de l'entité	72
2. Organigramme simplifié du groupe Crédit Agricole	73
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>74</b>
1. Compte de résultat	74
2. Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	75
3. Bilan Actif	76
4. Bilan Passif	77
5. Tableau de variation des capitaux propres	78
6. Tableau des flux de trésorerie	80
<b>NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS</b>	<b>82</b>
1. Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées	82
1.1 Normes applicables et comparabilité	82
2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	85
3. Risque de crédit	86
4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	91
4.1 Produits et charges d'intérêts	91
4.2 Produits et charges de commissions	92
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	92
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	93
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	93
4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat	94
4.7 Produits (charges) nets des autres activités	94
4.8 Charges générales d'exploitation	94
4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	95
4.10 Coût du risque	96
4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs	97
4.12 Impôts	97
4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	98

<b>5. Informations sectorielles</b>	<b>99</b>
5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel	99
5.2 Information sectorielle par zone géographique	99
<b>6. Notes relatives au bilan</b>	<b>100</b>
6.1 Caisse, banques centrales	100
6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	100
6.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	102
6.4 Actifs financiers au coût amorti	104
6.5 Exposition au risque souverain	106
6.6 Passifs financiers au coût amorti	106
6.7 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	107
6.8 Immeubles de placement	107
6.9 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	108
6.10 Écarts d'acquisition	108
6.11 Provisions techniques des contrats d'assurance	108
6.12 Provisions	109
6.13 Dettes subordonnées	110
6.14 Capitaux propres	111
<b>7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties</b>	<b>113</b>
<b>8. Reclassements d'instruments financiers</b>	<b>114</b>
<b>9. Juste valeur des instruments financiers</b>	<b>115</b>
9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	116
9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	120
<b>10. Impacts des évolutions comptables ou autres événements</b>	<b>125</b>
<b>11. Parties liées</b>	<b>125</b>
<b>12. Périmètre de consolidation au 30 juin 2021</b>	<b>125</b>
<b>13. Événements postérieurs à la clôture du 30 juin 2021</b>	<b>126</b>

## CADRE GENERAL

### 1. Présentation juridique de l'entité

#### *Dénomination et siège social*

Dénomination sociale : Crédit Lyonnais

Siège social : 18 rue de la République - 69002 Lyon

Siège central et administratif : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex

Nom commercial : LCL – Le Crédit Lyonnais

#### *Forme Juridique*

Le Crédit Lyonnais, fondé en 1863, sous la forme de société à responsabilité limitée, a été constitué sous la forme de société anonyme le 25 avril 1872. Nationalisé le 1er janvier 1946, en exécution de la loi du 2 décembre 1945, il a été privatisé le 15 juillet 1999.

#### *Date de constitution et durée*

Sa durée, fixée primitivement à 50 ans à partir de sa constitution, a été prorogée successivement jusqu'au 31 décembre de l'an 2074.

#### *Objet social*

Aux termes de l'article 3 des statuts, l'objet social du Crédit Lyonnais est le suivant :

"L'objet du Crédit Lyonnais consiste à effectuer, à titre de profession habituelle, toutes opérations de banque et toutes opérations connexes mentionnées dans la législation en vigueur et notamment le Code monétaire et financier, en France et à l'étranger, avec toute personne, physique ou morale, de droit public ou privé, française ou étrangère, dans les conditions définies par la réglementation applicable aux banques.

L'objet du Crédit Lyonnais consiste également à prendre et à détenir des participations dans les entreprises, françaises ou étrangères, existantes ou en création, dans les conditions définies par la réglementation applicable aux banques.

L'objet du Crédit Lyonnais consiste enfin à exercer à titre habituel toute activité non bancaire dans le respect de la réglementation applicable aux banques, notamment

- l'activité de courtage, et en particulier le courtage d'assurances,
- les activités mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Pour la réalisation de son objet, le Crédit Lyonnais peut, aussi bien en France qu'à l'étranger, créer toute filiale et établir toute succursale ou agence et d'une manière générale, effectuer, tant pour son compte que pour le compte de tiers, seul ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, ou agricoles, qu'elles soient mobilières ou immobilières, dans les limites fixées par la législation et la réglementation applicables aux banques."

#### *Registre du commerce et des sociétés et code APE*

RCS Lyon : 954 509 741

Siret : 954 509 741 000 11

APE/NAF : 6419 Z

Conformément aux dispositions de l'article L.233-3 du code de commerce, le capital social du Crédit Lyonnais étant détenu à hauteur de 95,56 % par Crédit Agricole S.A., Crédit Lyonnais est contrôlé par Crédit Agricole S.A.

## 2. Organigramme simplifié du groupe Crédit Agricole

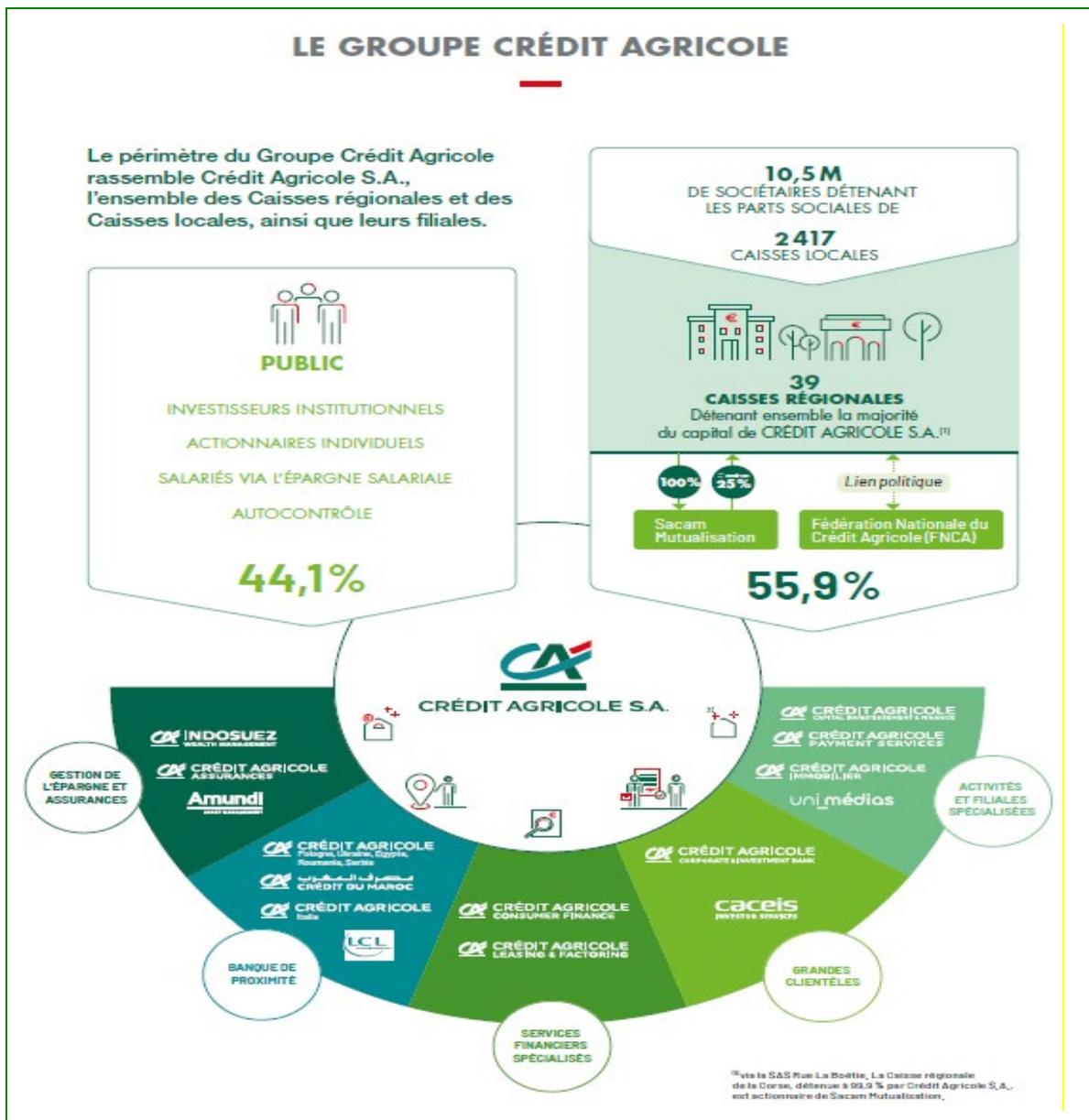
LCL est le réseau national "Banque et Assurance de proximité en France" dans le groupe Crédit Agricole.

### Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau du Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute les mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

#### LE GROUPE CREDIT AGRICOLE

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 1. Compte de résultat

<i>en millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>30/06/2020</b>
Intérêts et produits assimilés	4.1	1 746	3 398	1 803
Intérêts et charges assimilées	4.1	(853)	(1 653)	(938)
Commissions (produits)	4.2	1 013	1 938	960
Commissions (charges)	4.2	(159)	(310)	(153)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	39	24	2
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		2	3	(3)
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		37	21	5
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	1	2	1
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		1	2	1
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	1	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-	-
Produits des autres activités	4.7	36	95	40
Charges des autres activités	4.7	(29)	(61)	(32)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>1 794</b>	<b>3 434</b>	<b>1 683</b>
Charges générales d'exploitation	4.8	(1 089)	(2 030)	(1 060)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(115)	(295)	(113)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>590</b>	<b>1 109</b>	<b>510</b>
Coût du risque	4.10	(124)	(390)	(221)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>466</b>	<b>719</b>	<b>289</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	1	2	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>467</b>	<b>721</b>	<b>289</b>
Impôts sur les bénéfices	4.12	(142)	(223)	(95)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-	-
<b>Résultat net</b>		<b>325</b>	<b>498</b>	<b>194</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>325</b>	<b>498</b>	<b>194</b>
Résultat par action (en euros) <sup>1</sup>	6.14	1,65	1,27	0,99
Résultat dilué par action (en euros) <sup>1</sup>	6.14	1,65	1,27	0,99

<sup>1</sup> Correspond au résultat y compris Résultat net des activités abandonnées.

## 2. Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>en millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
<b>Résultat net</b>		325	498	194
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	30	(15)	(2)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	4.13	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	1	1	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>31</b>	<b>(14)</b>	<b>(2)</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(13)	2	(2)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.13</b>	<b>18</b>	<b>(12)</b>	<b>(4)</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	-	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	-	-	-
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	4.13	-	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.13</b>	<b>18</b>	<b>(12)</b>	<b>(4)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>343</b>	<b>486</b>	<b>190</b>
Dont part du Groupe		343	486	190
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
<b>(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 3. Bilan Actif

<i>en millions d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Caisse, banques centrales	<i>6.1</i>	20 844	18 282
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	<i>6.2</i>	870	1 011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		313	453
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		557	558
Instruments dérivés de couverture		1 785	2 057
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	<i>6.3-6.5</i>	194	193
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		194	193
Actifs financiers au coût amorti	<i>6.4-6.5</i>	165 765	164 074
Prêts et créances sur les établissements de crédit		21 466	22 168
Prêts et créances sur la clientèle		143 608	141 210
Titres de dettes		691	696
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		681	1 086
Actifs d'impôts courants et différés		1 100	1 402
Comptes de régularisation et actifs divers		4 316	4 561
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	<i>6.9</i>	1 581	1 598
Immobilisations incorporelles		195	189
Ecarts d'acquisition		-	-
<b>Total de l'actif</b>		<b>197 331</b>	<b>194 453</b>

## 4. Bilan Passif

<i>en millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Banques centrales	6.1	2	2
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	308	449
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		308	449
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture		2 883	3 673
Passifs financiers au coût amorti	6.6	179 692	176 183
Dettes envers les établissements de crédit		32 190	34 348
Dettes envers la clientèle		141 256	135 374
Dettes représentées par un titre		6 246	6 461
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		84	-
Passifs d'impôts courants et différés		553	868
Comptes de régularisation et passifs divers		3 594	2 988
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Provisions	6.12	660	652
Dettes subordonnées	6.13	1 880	1 887
<b>Total dettes</b>		<b>189 656</b>	<b>186 702</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>7 675</b>	<b>7 751</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	6.14	<b>7 673</b>	<b>7 749</b>
Capital et réserves liées		3 958	3 958
Réserves consolidées		3 453	3 374
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(63)	(81)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		325	498
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total du passif</b>		<b>197 331</b>	<b>194 453</b>

## 5. Tableau de variation des capitaux propres

<i>en millions d'euros</i>	Part du Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle		Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat		
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019</b>	<b>2 038</b>	<b>5 121</b>	<b>7 159</b>	-	(69)	(69)	533	7	2	2	<b>7 625</b>
Affectation du résultat 2019	-	533	533	-	-	-	(533)	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2020</b>	<b>2 038</b>	<b>5 654</b>	<b>7 692</b>	-	(69)	(69)	-	7	2	2	<b>7 625</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2020	-	(47)	(47)	-	-	-	-	(47)	-	-	(47)
Dividendes versés au 1er semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(47)	(47)	-	-	-	-	(47)	-	-	(47)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(4)	(4)	-	(4)	-	-	(4)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2020	-	-	-	-	-	-	194	194	-	-	194
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 30 juin 2020</b>	<b>2 038</b>	<b>5 607</b>	<b>7 645</b>	-	(73)	(73)	<b>194</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7 768</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(270)	(270)	-	-	-	-	(27)	-	-	(270)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2020	-	(47)	(47)	-	-	-	-	(47)	-	-	(47)
Dividendes versés au 2nd semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	4	4	-	-	-	-	4	-	-	4
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(313)	(313)	-	-	-	-	(31)	-	-	(313)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(8)	(8)	-	(8)	-	-	(8)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2020	-	-	-	-	-	-	304	304	-	-	304
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2020</b>	<b>2 038</b>	<b>5 294</b>	<b>7 332</b>	-	(81)	(81)	<b>498</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7 751</b>

<i>en millions d'euros</i>	Part du Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle		Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat		Capitau x propres
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2020</b>	<b>2 038</b>	<b>5 294</b>	<b>7 332</b>	<b>-</b>	<b>(81)</b>	<b>(81)</b>	<b>498</b>	<b>7 749</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7 751</b>
Affectation du résultat 2020	-	498	498	-	-	-	(498)	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2021</b>	<b>2 038</b>	<b>5 792</b>	<b>7 830</b>	<b>-</b>	<b>(81)</b>	<b>(81)</b>	<b>-</b>	<b>7 749</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7 751</b>
Impacts nouvelles normes (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2021 retraité</b>	<b>2 038</b>	<b>5 792</b>	<b>7 830</b>	<b>-</b>	<b>(81)</b>	<b>(81)</b>	<b>-</b>	<b>7 749</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7 751</b>
Entrée périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrée périmètre Dividende	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2021	-	(37)	(37)	-	-	-	-	(37)	-	-	(37)
Dividendes versés au 1er semestre 2021	-	(382)	(382)	-	-	-	-	(382)	-	-	(382)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(419)	(419)	-	-	-	-	(419)	-	-	(419)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	18	18	-	18	-	-	18
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2021	-	-	-	-	-	-	325	325	-	-	325
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 30 juin 2021</b>	<b>2 038</b>	<b>5 373</b>	<b>7 411</b>	<b>-</b>	<b>(63)</b>	<b>(63)</b>	<b>325</b>	<b>7 673</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7 675</b>

## 6. Tableau des flux de trésorerie

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>30/06/2020</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>467</b>	<b>721</b>	<b>289</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		115	263	113
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		137	355	207
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Résultat net des activités d'investissement		(1)	(2)	-
Résultat net des activités de financement		38	82	39
Autres mouvements		(104)	10	(59)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>185</b>	<b>708</b>	<b>300</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (1)		(1 817)	9 061	9 681
Flux liés aux opérations avec la clientèle (2)		3 425	1 312	3 585
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(301)	(2 601)	(1 754)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers (3)		1 018	(273)	(120)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Impôts versés		(155)	(256)	(81)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>2 170</b>	<b>7 243</b>	<b>11 311</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>2 822</b>	<b>8 672</b>	<b>11 900</b>
Flux liés aux participations		(18)	(7)	1
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(97)	(186)	(98)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>(115)</b>	<b>(193)</b>	<b>(97)</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (4)		(418)	(364)	(47)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(79)	549	334
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>(497)</b>	<b>185</b>	<b>287</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>2 210</b>	<b>8 664</b>	<b>12 090</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>17 683</b>	<b>9 034</b>	<b>9 034</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		18 282	10 275	10 275
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(599)	(1 241)	(1 241)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>19 893</b>	<b>17 683</b>	<b>21 129</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		20 844	18 282	21 717
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(951)	(599)	(588)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>2 210</b>	<b>8 649</b>	<b>12 095</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées).

\*\* Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.4 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.6 (hors intérêts courus) ;

(1) Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit: Sur l'année 2021, les flux de -1,8 G€ liés aux opérations avec les établissements de crédit s'expliquent principalement au Passif par la diminution des emprunts à 6 mois mis en place auprès de CAsa dans le cadre de la gestion du ratio LCR (-1,5G€) et la baisse des emprunts CAsa (-0,9G€), et à l'Actif du bilan par la hausse de la centralisation de la collecte des Livrets A et LDD auprès de la Caisse des Dépôts (-0,9G€ en raison de la hausse de la collecte en lien avec la crise sanitaire) compensée par la diminution du prêt à 1 mois mis en place auprès de CASA dans le cadre de la gestion du ratio LCR (+1,5G€). Au 31/12/2020, pour rappel, les flux de +9G€ s'expliquent principalement par la mise en place d'un emprunt à terme auprès de la BCE pour financer les mesures de soutien dans le cadre de la crise sanitaire (TLTRO +10G€).

(2) Flux liés aux opérations avec la clientèle: La variation des flux liés aux opérations avec la clientèle à hauteur de +3,4G€ sur 2021 est principalement due au Passif à la hausse des flux sur les comptes ordinaires (+3,9G€ en raison en partie de l'apport de fonds des PGE distribués), ainsi qu'à la hausse des comptes d'épargne à vue (+1,9G€), compensées à l'Actif par une hausse des crédits immobiliers (-2,1G€), ainsi que par une hausse du poste Autres concours à la clientèle (-0,3G€).

(3) Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers: Sur l'année 2021, les flux de +1G€ liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers portent sur la marge versée sur dérivés (+0,6G€), les comptes d'encaissement (-0,5G€ à l'actif et +0,7G€ au passif) et les comptes de débiteurs divers (+0,2G€).

(4) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires: Le flux de trésorerie à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par LCL à ses actionnaires, à hauteur de 381 millions d'euros pour le premier semestre 2021.

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

### 1. Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

#### 1.1 Normes applicables et comparabilité

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du groupe LCL au 30 juin 2021 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe LCL pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2020 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite "carve out", qui autorise certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2021 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2021. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Applicable dans le Groupe	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du :
<b>Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16</b> Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2	OUI	1er janvier 2021 (1)
<b>Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance</b> Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1er janvier 2023	NON	1er janvier 2021

(1) Le groupe LCL a appliqué de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 à compter du 1er janvier 2020.

#### ➤ Réformes des indices de référence

Les réformes des indices de référence sont entrées en 2021 dans une phase d'accélération cadencée par les jalons de place définis par les groupes de travail sur les taux alternatifs et par les autorités. L'annonce du 5 mars d'IBA – ICE (*Intercontinental Exchange, Inc*) *Benchmark Administration*, l'administrateur du LIBOR – a confirmé le jalon important de fin 2021 pour l'arrêt de la publication ou la non représentativité des LIBOR, sauf sur les tenors (maturités) les plus utilisés du LIBOR USD. Ainsi, pour le flux de nouveaux contrats, selon les devises et les classes d'actifs, l'ensemble des acteurs doit progressivement arrêter d'utiliser les indices LIBOR dans le courant de l'année 2021 et au plus tard ne pourra plus les utiliser après fin 2021.

Le remplacement des LIBOR par des taux calculés sur la base de RFR est le scénario privilégié. Pour certaines activités, l'utilisation d'un indice de taux sans risque (*RFR : Risk Free Rate*) à terme prédéterminé dit "forward looking" en début de période d'intérêt sera la seule solution, mais dans de nombreux cas l'utilisation d'un taux post-déterminé sera privilégiée et fortement encouragée par les autorités. Les modalités de transition se précisant, les développements des systèmes d'information étant pour certains livrés, la liquidité des marchés RFR se développant progressivement, enfin les dates butoir de fin 2021 approchant rapidement, les renégociations proactives de contrats commencent et tendent à s'intensifier.

Le secteur privé reste en première ligne de ces transitions. Toutefois les annonces récentes au Royaume-Uni et aux Etats-Unis ainsi que la révision de la *BMR (Benchmarks Regulation)* en Europe – qui donne le pouvoir à la Commission Européenne de désigner un taux de remplacement en cas de disparition d'un indice systémique – renforcent la perspective de possibles dispositions législatives pour accompagner les transitions des contrats impossibles à renégocier avant la disparition des

LIBOR. Néanmoins, toujours en l'absence d'une définition ex-ante de périmètres de contrats qui pourraient bénéficier de tels supports, les plans de transition proactive sont déclenchés ou sont en voie d'être déclenchés sauf pour les contrats dont l'impossibilité à les renégocier est avérée. De surcroît, les transitions proactives par anticipation restent vivement encouragées par certaines autorités, telle que l'autorité britannique (*FCA : Financial Conduct Authority*).

Spécifiquement pour le périmètre des contrats dérivés et par extension aux contrats de Repo et prêts / emprunts de titres, le protocole *ISDA (International Swaps and Derivatives Association)* en vigueur depuis le 25/01/2021 permet d'intégrer automatiquement aux contrats existants les nouvelles clauses de repli ou "*fallbacks*". Ce protocole est de nature à simplifier la transition des contrats dérivés entre les parties qui y auront adhéré (plus de 14.200 au 30/06/2021).

Il est anticipé que ce protocole permette de basculer la majeure partie des encours de contrats dérivés vers les indices alternatifs. Pour les autres instruments non dérivés, un tel dispositif n'existe pas et de très nombreuses renégociations bilatérales ou multilatérales avec les parties aux contrats seront nécessaires.

Au travers du projet *Benchmarks*, le groupe Crédit Agricole continue à piloter les transitions des indices de référence en intégrant les préconisations des groupes de travail nationaux et les jalons définis par les autorités, en premier lieu par la FCA. Ainsi, le projet vise à s'inscrire dans les standards définis par les travaux de place. Le calendrier du projet de transition s'articule autour des phases d'adoption et d'offres de taux alternatifs aux LIBOR et des dates d'arrêt formel de l'utilisation des indices dont la disparition est annoncée. Les plans de transition finalisés par entité du groupe Crédit Agricole, intégrant les dernières conclusions des groupes de travail et associations de marché et le cas échéant les précisions relatives aux possibles interventions des autorités, sont activés selon des calendriers spécifiques à chaque entité.

S'agissant de la transition de l'EONIA vers l'€STR (au plus tard le 3 janvier 2022 lors de l'activation des clauses de fallback à la disparition de l'EONIA), les travaux sont toujours en cours. Les chambres de compensation ont déjà basculé la rémunération du collatéral de l'EONIA vers l'€STR. Les flux référençant l'€STR augmentent très progressivement. Par ailleurs l'EURIBOR est susceptible, comme tout indice de référence, de voir sa méthodologie évoluer de nouveau ou d'être à terme remplacé. Toutefois, le scénario de remplacement de l'EURIBOR, n'est pas envisagé à ce stade.

En l'état, la liste des principaux indices de référence utilisés à l'échelle du groupe LCL et définis comme critiques par l'ESMA ou systémiques, qui sont concernés par une transition certaine ou potentielle est la suivante :

- L'EONIA qui disparaîtra le 3 janvier 2022 ;
- Les LIBOR USD, GBP et CHF dont la cessation de la publication interviendra, ou la non représentativité sera prononcée, fin 2021 – ou fin juin 2023 concernant la plupart des tenors du LIBOR USD
- L'EURIBOR et le WIBOR dont la disparition est possible mais n'est pas anticipée à ce stade.

L'EURIBOR, les LIBOR (notamment USD) et l'EONIA représentent, par ordre décroissant, les expositions les plus importantes du groupe LCL aux indices de référence.

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence qui disparaissent ou deviennent non représentatifs et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet visent également à identifier et gérer les risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels et de protection des clients.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent se poursuivre malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le groupe LCL appliquera ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture, principalement ceux liés à l'EONIA, l'EURIBOR et les taux LIBOR (USD, GBP, CHF), peuvent en bénéficier au 30 juin 2021.

Au 30 juin 2021, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme fait apparaître un montant nominal de 56,54 milliards d'euros.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites "Phase 2", concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas décomptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme.

Au 30 juin 2021, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

<i>(en milliards d'euros)</i>	EONIA	EURIBOR	LIBOR USD	LIBOR GBP	LIBOR JPY	LIBOR CHF	LIBOR EUR	WIBOR	STIBOR
Total des actifs financiers hors dérivés	0,01	20,33	0,16	0,06	-	0,02	-	-	-
Total des passifs financiers hors dérivés	0,08	23,61	0,23	0,06	-	0,02	-	0,01	-
Total des notionnels des dérivés	-	74,39	-	0,02	-	-	-	-	-

S'agissant des expositions portant sur l'indice EONIA, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 3 janvier 2022, date de transition.

S'agissant des expositions portant sur le LIBOR EUR, CHF, JPY et GBP, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 31/12/2021.

S'agissant des expositions portant sur le LIBOR USD, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 30/06/2023, la très grande majorité des encours étant concentrée sur les tenors disparaissant le 30/06/2023 (JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois).

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

### ➤ Normes pas encore adoptées par l'Union européenne

Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le groupe LCL. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le groupe LCL au 30 juin 2021.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 du groupe LCL et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances du groupe LCL sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

Par ailleurs, de par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

## 2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2021 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 "Périmètre de consolidation au 30 juin 2021".

### Crise sanitaire liée à la Covid-19

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

#### Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'État.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

Sur cette période supplémentaire, le prêt pourra avoir durant la phase d'amortissement, une nouvelle période d'un an au cours de laquelle seuls les intérêts et le coût de la garantie d'Etat seront payés.

La durée totale du prêt ne pourra pas excéder 6 ans.

L'offre Groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilité définies par l'Etat pour bénéficier de la garantie.

Ces prêts peuvent atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Ces prêts appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 30 juin 2021, le solde des encours des prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par LCL s'élève à 6,9 milliards d'euros.

#### Risque de crédit

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Des éléments quantitatifs se rapportant aux impacts de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sont joints aux notes annexes aux comptes consolidés présentées ci-avant :

- Note 4.10 – impact agrégat résultat - coût du risque
- Note 6.4 – impact agrégat bilan – actifs financiers au coût amorti
- Note 7 – impacts sur engagements de garantie.

Des informations sur les effets de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sont exposées par ailleurs dans le rapport d'activité semestriel, notamment dans les chapitres se rapportant aux facteurs de risques et à la gestion des risques.

### 3. Risque de crédit

(Cf. rapport de gestion).

#### Concentrations du risque de crédit

##### Concentrations du risque de crédit par agent économique

###### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

Au 30 juin 2021 comme en 2020, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

###### Actifs financiers au coût amorti par agent économique

<i>en millions d'euros</i>	Au 30 juin 2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale	356	5	-	361
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	21 680	2	-	21 682
Grandes entreprises	42 364	9 338	1 299	53 001
Clientèle de détail	87 145	4 462	1 009	92 616
Dépréciations	(210)	(521)	(1 164)	(1 895)
<b>Total</b>	<b>151 335</b>	<b>13 286</b>	<b>1 144</b>	<b>165 765</b>

<i>en millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale	318	-	-	318
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	22 371	4	-	22 375
Grandes entreprises	46 504	4 898	1 225	52 627
Clientèle de détail	84 578	5 102	971	90 651
Dépréciations	(255)	(452)	(1 190)	(1 897)
<b>Total</b>	<b>153 516</b>	<b>9 552</b>	<b>1 006</b>	<b>164 074</b>

###### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

Au 30 juin 2021 comme en 2020, le Groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

## Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
Administration générale	305	189
Grandes entreprises	45 199	43 913
Clientèle de détail	95 752	91 272
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>141 256</b>	<b>135 374</b>

## Engagements de financement par agent économique

<i>en millions d'euros</i>	Au 30 juin 2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale	108	7	-	115
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	40	-	-	40
Grandes entreprises	9 335	1 669	59	11 063
Clientèle de détail	8 991	249	7	9 247
Provisions (1)	(32)	(55)	(19)	(106)
<b>Total</b>	<b>18 442</b>	<b>1 870</b>	<b>47</b>	<b>20 359</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

<i>en millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale	104	-	-	104
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	35	-	-	35
Grandes entreprises	10 546	712	41	11 299
Clientèle de détail	7 863	289	4	8 156
Provisions (1)	(46)	(44)	(7)	(97)
<b>Total</b>	<b>18 502</b>	<b>957</b>	<b>38</b>	<b>19 497</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Engagements de garantie par agent économique

<i>en millions d'euros</i>	Au 30 juin 2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	395	2	-	397
Grandes entreprises	8 769	1 603	151	10 523
Clientèle de détail	124	24	68	216
Provisions (1)	(17)	(41)	(72)	(130)
<b>Total</b>	<b>9 271</b>	<b>1 588</b>	<b>147</b>	<b>11 006</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

<i>en millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	426	1	-	427
Grandes entreprises	9 769	234	190	10 193
Clientèle de détail	135	14	66	215
Provisions (1)	(21)	(31)	(72)	(124)
<b>Total</b>	<b>10 309</b>	<b>218</b>	<b>184</b>	<b>10 711</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Concentrations du risque de crédit par zone géographique

## Actifs financiers au coût amorti par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	Au 30 juin 2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	144 300	13 300	2 199	159 799
Autres pays	7 245	507	109	7 861
Dépréciations	(210)	(521)	(1 164)	(1 895)
<b>Total</b>	<b>151 335</b>	<b>13 286</b>	<b>1 144</b>	<b>165 765</b>
<i>en millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	146 196	9 688	2 094	157 978
Autres pays	7 575	316	102	7 993
Dépréciations	(255)	(452)	(1 190)	(1 897)
<b>Total</b>	<b>153 516</b>	<b>9 552</b>	<b>1 006</b>	<b>164 074</b>

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

Au 30 juin 2021, comme en 2020, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

## Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	136 377	130 260
Autres pays	4 879	5 114
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>141 256</b>	<b>135 374</b>

## Engagements de financement par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	Au 30 juin 2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	17 014	1 610	66	18 690
Autres pays	1 460	315	-	1 775
Provisions (1)	(32)	(55)	(19)	(106)
<b>Total</b>	<b>18 442</b>	<b>1 870</b>	<b>47</b>	<b>20 359</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

<i>en millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	16 880	879	45	17 804
Autres pays	1 668	122	-	1 790
Provisions (1)	(46)	(44)	(7)	(97)
<b>Total</b>	<b>18 502</b>	<b>957</b>	<b>38</b>	<b>19 497</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Engagements de garantie par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	Au 30 juin 2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	9 200	1 606	219	11 025
Autres pays	88	23	-	111
Provisions (1)	(17)	(41)	(72)	(130)
<b>Total</b>	<b>9 271</b>	<b>1 588</b>	<b>147</b>	<b>11 006</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

<i>en millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	10 240	226	256	10 722
Autres pays	90	23	-	113
Provisions (1)	(21)	(31)	(72)	(124)
<b>Total</b>	<b>10 309</b>	<b>218</b>	<b>184</b>	<b>10 711</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## 4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
<b>Sur les actifs financiers au coût amorti</b>	<b>1 313</b>	<b>2 592</b>	<b>1 305</b>
Opérations avec les établissements de crédit	130	211	89
Opérations avec la clientèle	1 177	2 366	1 209
Opérations de location-financement	-	-	-
Titres de dettes	8	15	7
<b>Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>432</b>	<b>806</b>	<b>498</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>1 746</b>	<b>3 398</b>	<b>1 803</b>
<b>Sur les passifs financiers au coût amorti</b>	<b>(304)</b>	<b>(640)</b>	<b>(339)</b>
Opérations avec les établissements de crédit	(63)	(128)	(65)
Opérations avec la clientèle	(204)	(416)	(226)
Opérations de location-financement	-	-	-
Dettes représentées par un titre	(29)	(68)	(34)
Dettes subordonnées	(9)	(28)	(14)
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>(547)</b>	<b>(1 009)</b>	<b>(598)</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	<b>(1)</b>
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(853)</b>	<b>(1 653)</b>	<b>(938)</b>

(1) dont 1M€ sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30/06/2021, contre 2M€ au 31/12/2020, et 1M€ au 30/06/2020.

(2) dont 0,6M€ correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30/06/2021, contre 1,2M€ au 31/12/2020, et 0,6M€ au 30/06/2020.

Comme indiqué dans les états financiers du 31 décembre 2020 du groupe LCL, une troisième série d'opérations ciblées de refinancement de long terme (TLTRO III) a été décidée en mars 2019 par la BCE, dont les modalités ont été revues à plusieurs reprises entre septembre 2019 et avril 2021. Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, le groupe LCL se finance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

Dans l'attente de la décision définitive de l'IFRS IC sur le traitement comptable de ces opérations, le groupe LCL maintient le traitement tel que présenté dans les états financiers du 31 décembre 2020.

Le Groupe a évalué leurs intérêts courus au taux de la Facilité des Dépôts - 50 bps *flooré* à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 - 23 juin 2021 pour la période afférente au premier semestre 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 - 30 juin 2021 pour la période afférente au premier semestre 2021), le taux d'intérêt retenu est le minimum entre le taux de Facilité des Dépôts et le MRO - 50 bps compte tenu de l'incertitude quant à l'atteinte des critères de variation de crédits éligibles pendant la période spéciale de référence additionnelle (dont l'échéance n'est pas intervenue).

## 4.2 Produits et charges de commissions

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021			31/12/2020			30/06/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	41	(5)	36	76	(10)	66	25	(5)	20
Sur opérations avec la clientèle	29	(8)	21	53	(19)	34	28	(10)	18
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	1	-	1	3	-	3	1	-	1
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	916	(146)	770	1 764	(281)	1 483	884	(138)	746
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	26	-	26	42	-	42	22	-	22
<b>Total Produits et charges de commissions</b>	<b>1 013</b>	<b>(159)</b>	<b>854</b>	<b>1 938</b>	<b>(310)</b>	<b>1 628</b>	<b>960</b>	<b>(153)</b>	<b>807</b>

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Dividendes reçus	8	2	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	2	3	(3)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	16	22	10
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	-	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	2	4	3
Résultat de la comptabilité de couverture	11	(7)	(8)
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>39</b>	<b>24</b>	<b>2</b>

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021			31/12/2020			30/06/2020		
	Profits	Pertes	Net (1)	Profits	Pertes	Net (1)	Profits	Pertes	Net (1)
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>21</b>	<b>(21)</b>	<b>-</b>	<b>40</b>	<b>(40)</b>	<b>-</b>	<b>30</b>	<b>(30)</b>	<b>-</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	15	(6)	9	28	(12)	16	19	(10)	9
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	6	(15)	(9)	12	(28)	(16)	11	(20)	(9)
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>1 299</b>	<b>(1 288)</b>	<b>11</b>	<b>1 709</b>	<b>(1 716)</b>	<b>(7)</b>	<b>1 742</b>	<b>(1 750)</b>	<b>(8)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	432	(856)	(424)	1 064	(652)	412	1 064	(686)	378
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	867	(432)	435	645	(1 064)	(419)	678	(1 064)	(386)
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>1 320</b>	<b>(1 309)</b>	<b>11</b>	<b>1 749</b>	<b>(1 756)</b>	<b>(7)</b>	<b>1 772</b>	<b>(1 780)</b>	<b>(8)</b>

(1) Dont +8 M€ d'inefficacité de couverture au 30 juin 2021, contre -12 M€ au 31 décembre 2020 et -7 M€ au 30/06/2020.

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	1	2	1
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

#### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Titres de dettes	-	1	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
<b>Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
Titres de dettes	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
<b>Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 «Coût du risque».

#### 4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

Le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe au 30 juin 2021.

#### 4.7 Produits (charges) nets des autres activités

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Produits nets des immeubles de placement	-	-	-
Autres produits (charges) nets	7	34	8
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>7</b>	<b>34</b>	<b>8</b>

#### 4.8 Charges générales d'exploitation

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Charges de personnel	(674)	(1 330)	(643)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(109)	(127)	(100)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation (2)	(306)	(573)	(317)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(1 089)</b>	<b>(2 030)</b>	<b>(1 060)</b>

(1) Dont -58,8M€ comptabilisés au titre du fonds de résolution (FRU) au 30 juin 2021 (contre -41,7M€ au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2020), et -7,7M€ comptabilisés au titre du Fonds de Garantie des Dépôts au 30 juin 2021 (contre -7,7M€ au 30 juin 2020 et -7,9M€ au 31 décembre 2020).

(2) Dont loyers et charges locatives sur immobilier: -11M€ au 30 juin 2021 (contre -28M€ au 30 juin 2020 et +5M€ au 31 décembre 2020). L'application des recommandations de l'IFRS-IC a conduit au T4 2020 à un retraitement de +32,7M€ portant sur les loyers 2019 et a eu un effet de +27,8M€ sur les loyers 2020.

#### Avantages au personnel et autres rémunérations

##### Détail des charges de personnel

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Salaires et traitements	(391)	(764)	(379)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(68)	(129)	(68)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(1)	(4)	(2)
Autres charges sociales	(88)	(210)	(90)
Intéressement et participation	(49)	(85)	(38)
Impôts et taxes sur rémunération	(77)	(138)	(66)
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>(674)</b>	<b>(1 330)</b>	<b>(643)</b>

#### 4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(115)</b>	<b>(296)</b>	<b>(113)</b>
Immobilisations corporelles (1)	(98)	(249)	(94)
Immobilisations incorporelles	(17)	(47)	(19)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
Immobilisations corporelles	-	1	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(115)</b>	<b>(295)</b>	<b>(113)</b>

(1) Dont -40,2M€ comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30/06/2021, contre -28,1M€ au 30/06/2020, et -115,1M€ au 31/12/2020. L'application des recommandations de l'IFRS-IC a conduit en décembre 2020 à effectuer un retraitement de -31,9M€ portant sur les amortissements des droits d'utilisation 2019 et a eu un effet de -26,7M€ sur les amortissements des droits d'utilisation 2020.

## 4.10 Coût du risque

<i>en millions d'euros</i>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>30/06/2020</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2) ( A )</b>	<b>(27)</b>	<b>(183)</b>	<b>(72)</b>
<b>Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>63</b>	<b>(83)</b>	<b>(29)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	46	(71)	(30)
Engagements par signature	17	(12)	1
<b>Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>(90)</b>	<b>(100)</b>	<b>(43)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(69)	(87)	(41)
Engagements par signature	(21)	(13)	(2)
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3) ( B )</b>	<b>(72)</b>	<b>(176)</b>	<b>(118)</b>
<b>Bucket 3 : Actifs dépréciés</b>	<b>(72)</b>	<b>(176)</b>	<b>(118)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(62)	(177)	(114)
Engagements par signature	(10)	1	(4)
<b>Autres actifs ( C )</b>	<b>(1)</b>	<b>(3)</b>	<b>(10)</b>
<b>Risques et charges ( D )</b>	<b>(6)</b>	<b>3</b>	<b>(1)</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A) + (B) + (C) + (D) (1)</b>	<b>(106)</b>	<b>(359)</b>	<b>(201)</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(17)	(27)	(16)
Récupérations sur prêts et créances	3	6	2
comptabilisés au coût amorti	3	6	2
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(3)	(9)	(6)
Pertes sur engagements par signature	(1)	(1)	-
Autres pertes	-	-	-
Autres produits	-	-	-
<b>Coût du risque</b>	<b>(124)</b>	<b>(390)</b>	<b>(221)</b>

(1) Dont impact crise sanitaire liée à la COVID-19 sur les Buckets 1 et 2 : -51,8 M€ au 30/06/2021 (0 M€ en Bucket 1 et -51,8 M€ en Bucket 2), contre -178 M€ au 31/12/2020 (-90 M€ en Bucket 1 et -88 M€ en Bucket 2) et -90,9 M€ au 30 juin 2020 (-51 M€ en Bucket 1 et -39,9 M€ en Bucket 2).

#### 4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	1	2	-
Plus-values de cession	1	2	-
Moins-values de cession	-	-	-
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	-	-	-
Plus-values de cession	-	-	-
Moins-values de cession	-	-	-
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	-	-	-
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>-</b>

#### 4.12 Impôts

##### Charge d'impôt

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Charge d'impôt courant	(140)	(294)	(100)
Charge d'impôt différé	(2)	71	5
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>(142)</b>	<b>(223)</b>	<b>(95)</b>

Le Groupe calcule la charge d'impôt au titre des comptes consolidés intermédiaires sur la base d'un Taux Annuel Moyen Estimé (TAME), dans le respect des dispositions de la norme IAS34. Il s'agit du rapport entre la charge d'impôt du budget de référence, retraitée de l'effet d'impôt des éléments extraordinaires, et le résultat avant impôt de l'entité et des entreprises mises en équivalence du budget de référence, retraité des éléments extraordinaires.

Le TAME est révisé périodiquement sur la base des données actualisées.

## 4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>			
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	30	(15)	(2)
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en réserves	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	1	1	-
Ecart de réévaluation de la période	1	1	-
Transferts en réserves	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	(13)	2	(2)
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	18	(12)	(4)
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	18	(12)	(4)
Dont part du Groupe	18	(12)	(4)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-

## 5. Informations sectorielles

### 5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les secteurs opérationnels présentés dans le *reporting* interne correspondant aux métiers de LCL et conformes à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021			31/12/2020			30/06/2020		
	Banque de proximité en France	Activités hors métiers	Total	Banque de proximité en France	Activités hors métiers	Total	Banque de proximité en France	Activités hors métiers	Total
Produit net bancaire	1 823	(29)	1 794	3 521	(87)	3 434	1 728	(45)	1 683
Charges d'exploitation	(1 202)	(2)	(1 204)	(2 319)	(6)	(2 325)	(1 170)	(3)	(1 173)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>621</b>	<b>(31)</b>	<b>590</b>	<b>1 202</b>	<b>(93)</b>	<b>1 109</b>	<b>558</b>	<b>(48)</b>	<b>510</b>
Coût du risque	(124)	-	(124)	(390)	-	(390)	(221)	-	(221)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>497</b>	<b>(31)</b>	<b>466</b>	<b>812</b>	<b>(93)</b>	<b>719</b>	<b>337</b>	<b>(48)</b>	<b>289</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	-	1	2	-	2	-	-	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>498</b>	<b>(31)</b>	<b>467</b>	<b>814</b>	<b>(93)</b>	<b>721</b>	<b>337</b>	<b>(48)</b>	<b>289</b>
Impôts sur les bénéfices	(151)	9	(142)	(252)	29	(223)	(109)	14	(95)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>347</b>	<b>(22)</b>	<b>325</b>	<b>562</b>	<b>(64)</b>	<b>498</b>	<b>228</b>	<b>(34)</b>	<b>194</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>347</b>	<b>(22)</b>	<b>325</b>	<b>562</b>	<b>(64)</b>	<b>498</b>	<b>228</b>	<b>(34)</b>	<b>194</b>

### 5.2 Information sectorielle par zone géographique

Le groupe LCL exerce son activité principalement sur la zone géographique France (y compris DROM COM).

## 6. Notes relatives au bilan

### 6.1 Caisse, banques centrales

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	900		902	
Banques centrales	19 944	2	17 380	2
<b>Valeur au bilan</b>	<b>20 844</b>	<b>2</b>	<b>18 282</b>	<b>2</b>

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	313	453
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	557	558
Instruments de capitaux propres	557	558
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>870</b>	<b>1 011</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>	-	-

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
<b>Instruments de capitaux propres</b>	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
OPCVM	-	-
<b>Prêts et créances</b>	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
<b>Instruments dérivés</b>	<b>313</b>	<b>453</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>313</b>	<b>453</b>

**Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat**

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
Actions et autres titres à revenu variable	20	18
Titres de participation non consolidés	537	540
<b>Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>557</b>	<b>558</b>

**Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI**

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
<b>Titres de dettes</b>	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
OPCVM	-	-
<b>Prêts et créances</b>	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
<b>Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

Au 30 juin 2021, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

**Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	308	449
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>308</b>	<b>449</b>

**Passifs financiers détenus à des fins de transaction**

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	308	449
<b>Valeur au bilan</b>	<b>308</b>	<b>449</b>

**Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

Au 30 juin 2021, le groupe LCL n'est pas concerné par les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

**Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées par capitaux propres non recyclables**

Au 30 juin 2021, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

**Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées en résultat net**

Au 30 juin 2021, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

**6.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	194	18	(7)
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>18</b>	<b>(7)</b>

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	193	17	(7)
<b>Total</b>	<b>193</b>	<b>17</b>	<b>(7)</b>

**Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables**

Au 30 juin 2021, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

**Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables**

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains/pertes latents sur la période
Actions et autres titres à revenu variable	132	9	-	-
Titres de participation non consolidés	62	9	(7)	1
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>194</b>	<b>18</b>	<b>(7)</b>	<b>1</b>
Impôts sur les bénéfices		(3)	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)</b>		<b>15</b>	<b>(7)</b>	<b>1</b>

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2020			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains/pertes latents sur la période
Actions et autres titres à revenu variable	132	9	-	1
Titres de participation non consolidés	61	8	(7)	-
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>193</b>	<b>17</b>	<b>(7)</b>	<b>1</b>
Impôts sur les bénéfices		(3)	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)</b>		<b>14</b>	<b>(7)</b>	<b>1</b>

## Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés	Pertes cumulées réalisées
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	-	-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt) (1)</b>		-	-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2020		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés	Pertes cumulées réalisées
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	-	-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt) (1)</b>		-	-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

## 6.4 Actifs financiers au coût amorti

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 466	22 168
Prêts et créances sur la clientèle (1)	143 608	141 210
Titres de dettes	691	696
<b>Valeur au bilan</b>	<b>165 765</b>	<b>164 074</b>

(1) Au 30/06/2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par LCL s'élève à 6,9Mds€ (contre 7,9Mds€ au 31/12/2020 et 5,9Mds au 30/06/2020).

**Prêts et créances sur les établissements de crédit**

<i>en millions d'euros</i>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	21 271	21 971
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux	167	175
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux	201	256
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	199	200
Autres prêts et créances	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>21 470</b>	<b>22 171</b>
Dépréciations	(4)	(3)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>21 466</b>	<b>22 168</b>
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>21 466</b>	<b>22 168</b>

**Prêts et créances sur la clientèle**

<i>en millions d'euros</i>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	102	93
Autres concours à la clientèle	143 238	141 012
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	10	4
Avances en comptes courants d'associés	2	2
Comptes ordinaires débiteurs	2 125	1 972
<b>Valeur brute</b>	<b>145 477</b>	<b>143 083</b>
Dépréciations	(1 869)	(1 873)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>143 608</b>	<b>141 210</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>143 608</b>	<b>141 210</b>

**Titres de dettes**

<i>en millions d'euros</i>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	713	717
<b>Total</b>	<b>713</b>	<b>717</b>
Dépréciations	(22)	(21)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>691</b>	<b>696</b>

**6.5 Expositions au risque souverain**

Le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe au 30 juin 2021.

**6.6 Passifs financiers au coût amorti**

<i>en millions d'euros</i>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Dettes envers les établissements de crédit	32 190	34 348
Dettes envers la clientèle	141 256	135 374
Dettes représentées par un titre	6 246	6 461
<b>Valeur au bilan</b>	<b>179 692</b>	<b>176 183</b>

**Dettes envers les établissements de crédit**

<i>en millions d'euros</i>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	32 190	34 348
dont comptes ordinaires créditeurs	1 064	776
dont comptes et emprunts au jour le jour	254	254
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
<b>Total</b>	<b>32 190</b>	<b>34 348</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Comptes et avances à terme	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>32 190</b>	<b>34 348</b>

Dettes envers la clientèle

<i>en millions d'euros</i>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Comptes ordinaires créditeurs	75 555	71 666
Comptes d'épargne à régime spécial	51 562	49 559
Autres dettes envers la clientèle	14 139	14 149
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>141 256</b>	<b>135 374</b>

Dettes représentées par un titre

<i>en millions d'euros</i>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	701	881
Titres de créances négociables	2 920	2 966
Emprunts obligataires	2 625	2 614
Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>6 246</b>	<b>6 461</b>

**6.7 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées**

Le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe au 30 juin 2021.

**6.8 Immeubles de placement**

Au 30 juin 2021, comme en 2020, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

## 6.9 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2021
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	3 291	-	93	(27)	-	-	3 357
Amortissements et dépréciations	(1 693)	-	(98)	15	-	-	(1 776)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 598</b>	<b>-</b>	<b>(5)</b>	<b>(12)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 581</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	838	-	23	-	-	-	861
Amortissements et dépréciations	(649)	-	(17)	-	-	-	(666)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>189</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>195</b>

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements (1) (2)	31/12/2020
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Valeur brute	2 953	-	210	(84)	-	212	3 291
Amortissements et dépréciations	(1 475)	-	(217)	31	-	(32)	(1 693)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 478</b>	<b>-</b>	<b>(7)</b>	<b>(53)</b>	<b>-</b>	<b>180</b>	<b>1 598</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	823	-	48	(33)	-	-	838
Amortissements et dépréciations	(628)	-	(46)	25	-	-	(649)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>195</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>189</b>

(1) Impact Autres mouvements: Interfimo : transfert en titres de 6M€ correspondant à la SCI La Maison des Professions Libérales

(2) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 513 M€ au 31/12/2019 (contre 294M€ avant application de la décision IFRS IC).

## 6.10 Écarts d'acquisition

Au 30 juin 2021, comme en 2020, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

## 6.11 Provisions techniques des contrats d'assurance

Au 30 juin 2021, comme en 2020, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

## 6.12 Provisions

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2020	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2021
Risques sur les produits épargne-logement	112	-	10	-	-	-	-	122
Risques d'exécution des engagements par signature	221	-	155	-	(141)	-	-	235
Risques opérationnels	38	-	8	(2)	(2)	-	-	42
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	132	-	12	(10)	(6)	-	(30)	98
Litiges divers	15	-	5	(1)	(2)	-	-	17
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	17	-	21	(1)	(8)	-	-	29
Autres risques	117	-	6	-	(7)	1	-	117
<b>TOTAL</b>	<b>652</b>	<b>-</b>	<b>217</b>	<b>(14)</b>	<b>(166)</b>	<b>1</b>	<b>(30)</b>	<b>660</b>

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Risques sur les produits épargne-logement	98	-	14	-	-	-	-	112
Risques d'exécution des engagements par signature	203	-	207	(1)	(184)	-	(4)	221
Risques opérationnels	59	-	10	(5)	(12)	-	(14)	38
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	119	-	56	(23)	(36)	-	16	132
Litiges divers	14	-	4	(1)	(2)	-	-	15
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	20	-	-	(3)	-	-	-	17
Autres risques	153	-	24	(17)	(41)	(2)	-	117
<b>TOTAL</b>	<b>666</b>	<b>-</b>	<b>315</b>	<b>(50)</b>	<b>(275)</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>652</b>

## Provision épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	759	673
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 995	3 927
Ancienneté de plus de 10 ans	4 134	4 168
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>8 888</b>	<b>8 768</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>1 366</b>	<b>1 344</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>10 254</b>	<b>10 112</b>

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2021 pour les données au 30 juin 2021 et à fin novembre 2020 pour les données au 31 décembre 2020.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement	2	2
Comptes épargne-logement	9	12
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>11</b>	<b>14</b>

Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	2	1
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	32	33
Ancienneté de plus de 10 ans	88	78
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>122</b>	<b>112</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>122</b>	<b>112</b>

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2020	Dotations	Reprises	30/06/2021
Plans d'épargne-logement	112	10	-	122
Comptes épargne-logement	-	-	-	-
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>112</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>122</b>

## 6.13 Dettes subordonnées

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
Dettes subordonnées à durée déterminée	1 491	1 491
Dettes subordonnées à durée indéterminée	141	157
Dépôts de garantie à caractère mutuel	188	179
Titres et emprunts participatifs	60	60
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 880</b>	<b>1 887</b>

## 6.14 Capitaux propres

### Composition du capital au 30 juin 2021

Au 30 juin 2021, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 31/12/2020	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Autres mouvements	Nombre de titres au 30/06/2021	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	375 686 584	-	-	-	375 686 584	95,56%	95,56%
SACAM Développement	17 471 652	-	-	-	17 471 652	4,44%	4,44%
Autres actionnaires	1	-	-	-	1	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>393 158 237</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>393 158 237</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 5,18 euros et le montant du capital est de 2 037 713 591 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

### Capital autorisé mais non émis

#### A - Options de souscription d'actions

Au 30 juin 2021, il n'existe plus d'options en vie et le Conseil d'administration ne dispose d'aucune autorisation accordée par une assemblée générale, en vue d'attribuer des options de souscription d'actions.

#### B - Autorisations générales d'émission de titres de capital ou donnant accès au capital

	Nombre de titres
<b>Actions émises</b>	393 158 237
<b>Actions potentielles</b>	96 470 436
Stocks-options en vie	
Résolution AG 29/04/19 (augmentation capital dans la limite de 500 M€)	96 470 436
<b>TOTAL actions émises et potentielles</b>	<b>489 628 673</b>

### Actions de préférences

Le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe au 30 juin 2021.

## Dividendes

Au 2ème trimestre 2021, l'assemblée générale des actionnaires de LCL du 29 avril 2021 a approuvé le versement d'un dividende net par action de 0,97 euro.

Ce dividende a été mis en paiement en numéraire le 6 mai 2021.

<i>(en euros)</i>	2020	2019	2018	2017
Dividende ordinaire	381 363 490	0	0	0
Dividende majoré	0	0	0	0

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 381 363 489,89 euros.

## Résultat par action

		30/06/2021	31/12/2020
Résultat net part du Groupe de la période	<i>(en millions d'euros)</i>	325	498
Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés	<i>(en millions d'euros)</i>	(38)	(94)
<b>Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires</b>	<b><i>(en millions d'euros)</i></b>	<b>287</b>	<b>404</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		393 158 237	393 158 237
Coefficient d'ajustement		-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		393 158 237	393 158 237
<b>Résultat de base par action</b>	<b><i>(en euros)</i></b>	<b>0,73</b>	<b>1,03</b>
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b><i>(en euros)</i></b>	<b>0,73</b>	<b>1,03</b>

## Titres super subordonnés à durée indéterminée

Les principales émissions des titres super subordonnés à durée indéterminée classées en capitaux propres sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 30/06/2021	Montants en euros au cours d'origine au 30/06/2021	Rémunération de la période	Montant en devises au 31/12/2020	Montants en euros au cours d'origine au 31/12/2020	Rémunération de la période
<i>en millions d'euros</i>							
27/11/2015	Euro	530	530	(16)	530	530	(50)
27/03/2016	Euro	600	600	(22)	600	600	(44)
<b>Total</b>		<b>1 130</b>	<b>1 130</b>	<b>(38)</b>	<b>1 130</b>	<b>1 130</b>	<b>(94)</b>

Les mouvements relatifs aux titres super subordonnés à durée indéterminée sont :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(38)	(94)
Evolutions des nominaux	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	11	30
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	-
Autres	-	-

## 7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	31/12/2020
<b>Engagements donnés</b>	<b>31 601</b>	<b>30 429</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>20 465</b>	<b>19 594</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	40	35
Engagements en faveur de la clientèle	20 425	19 559
Ouverture de crédits confirmés	6 665	7 075
Ouverture de crédits documentaires	128	105
Autres ouvertures de crédits confirmés	6 537	6 970
Autres engagements en faveur de la clientèle	13 760	12 484
<b>Engagements de garantie</b>	<b>11 136</b>	<b>10 835</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	397	427
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	57	61
Autres garanties	340	366
Engagements d'ordre de la clientèle	10 739	10 408
Cautions immobilières	14	4
Autres garanties d'ordre de la clientèle	10 725	10 404
<b>Engagements sur titres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres à livrer	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>121 736</b>	<b>119 385</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>6 021</b>	<b>6 236</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	2 536	2 751
Engagements reçus de la clientèle	3 485	3 485
<b>Engagements de garantie</b>	<b>115 715</b>	<b>113 149</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	76 660	74 222
Engagements reçus de la clientèle	39 055	38 927
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (1)	6 461	7 269
Autres garanties reçues	32 594	31 658
<b>Engagements sur titres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres à recevoir	-	-

(1) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, LCL a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des garanties de l'Etat français (PGE). Au 30/06/2021 le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 6,257 Mds€ (contre 7,179 Mds€ au 31/12/2020).

**Instruments financiers remis et reçus en garantie**

<i>en millions d'euros</i>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...) (1)	62 474	65 371
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché (2)	1 298	1 922
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	-	-
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>63 772</b>	<b>67 293</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie	-	-
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	-	1
Titres vendus à découvert	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>-</b>	<b>1</b>

(1) Diminution des créances apportées à la BDF dans le POOL 3G via CAsa sur 2021 : -2,7 Mds€

(2) 1298 M€ au 30 juin 2021 contre 1922 M€ au 31 décembre 2020 suite à la collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché.

**Créances apportées en garantie**

Au 30 juin 2021, LCL a apporté 62 474M€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 65 371M€ au 31 décembre 2020. LCL conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, LCL a apporté :

- 49 520M€ de créances et 2 565M€ de titres dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France (suite au Plan d'Urgence Liquidité du groupe Crédit Agricole dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19), contre 52 178M€ et 2 565M€ au 31 décembre 2020,
- 971M€ de créances hypothécaires dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 205M€ au 31 décembre 2020,
- 9 294M€ de créances dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de CAHL SFH (Crédit Agricole Home LOAN SFH) contre 9 287M€ au 31 décembre 2020.

## 8. Reclassements d'instruments financiers

Au 30 juin 2021, comme en 2020, le groupe LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

## 9. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

## 9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

<i>en millions d'euros</i>	Valeur au bilan au 30/06/2021	Juste valeur au 30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>165 074</b>	<b>178 066</b>	-	<b>23 242</b>	<b>154 824</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>21 466</b>	<b>21 689</b>	-	<b>21 247</b>	<b>442</b>
Comptes ordinaires et prêts JJ	368	368	-	368	-
Comptes et prêts à terme	20 899	21 094	-	20 879	215
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	199	227	-	-	227
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>143 608</b>	<b>156 377</b>	-	<b>1 995</b>	<b>154 382</b>
Créances commerciales	97	97	-	-	97
Autres concours à la clientèle	141 528	154 297	-	46	154 251
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	9	9	-	9	-
Avances en comptes courants d'associés	2	2	-	2	-
Comptes ordinaires débiteurs	1 972	1 972	-	1 938	34
<b>Titres de dettes</b>	<b>691</b>	<b>697</b>	<b>39</b>	<b>642</b>	<b>16</b>
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	691	697	39	642	16
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>165 765</b>	<b>178 763</b>	<b>39</b>	<b>23 884</b>	<b>154 840</b>

<i>en millions d'euros</i>	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>163 378</b>	<b>180 066</b>	-	<b>24 090</b>	<b>155 976</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>22 168</b>	<b>22 642</b>	-	<b>22 252</b>	<b>390</b>
Comptes ordinaires et prêts JJ	431	432	-	432	-
Comptes et prêts à terme	21 537	21 980	-	21 820	160
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	200	230	-	-	230
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>141 210</b>	<b>157 424</b>	-	<b>1 838</b>	<b>155 586</b>
Créances commerciales	88	88	-	-	88
Autres concours à la clientèle	139 298	155 512	-	49	155 463
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	4	3	-	3	-
Avances en comptes courants d'associés	2	2	-	2	-
Comptes ordinaires débiteurs	1 818	1 819	-	1 784	35
<b>Titres de dettes</b>	<b>696</b>	<b>717</b>	<b>60</b>	<b>652</b>	<b>5</b>
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	696	717	60	652	5
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>164 074</b>	<b>180 783</b>	<b>60</b>	<b>24 742</b>	<b>155 981</b>

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps (CDS)*. Les pensions reçues portant sur les sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

**Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur**

<i>en millions d'euros</i>	Valeur au bilan au 30/06/2021	Juste valeur au 30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>32 190</b>	<b>32 319</b>	-	<b>32 319</b>	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	1 318	1 318	-	1 318	-
Comptes et emprunts à terme	30 872	31 001	-	31 001	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>141 256</b>	<b>141 406</b>	-	<b>89 844</b>	<b>51 562</b>
Comptes ordinaires créditeurs	75 555	75 555	-	75 555	-
Comptes d'épargne à régime spécial	51 562	51 562	-	-	51 562
Autres dettes envers la clientèle	14 139	14 289	-	14 289	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>6 246</b>	<b>6 363</b>	-	<b>6 363</b>	-
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>1 880</b>	<b>2 059</b>	-	<b>2 059</b>	-
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>181 572</b>	<b>182 147</b>	-	<b>130 585</b>	<b>51 562</b>

<i>en millions d'euros</i>	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>34 348</b>	<b>34 530</b>	-	<b>34 530</b>	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	1 030	1 030	-	1 030	-
Comptes et emprunts à terme	33 318	33 500	-	33 500	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>135 374</b>	<b>135 548</b>	-	<b>85 989</b>	<b>49 559</b>
Comptes ordinaires créditeurs	71 666	71 666	-	71 666	-
Comptes d'épargne à régime spécial	49 559	49 559	-	-	49 559
Autres dettes envers la clientèle	14 149	14 323	-	14 323	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>6 461</b>	<b>6 600</b>	-	<b>6 600</b>	-
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>1 887</b>	<b>2 080</b>	-	<b>2 080</b>	-
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>178 070</b>	<b>178 758</b>	-	<b>129 199</b>	<b>49 559</b>

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps (CDS)*. Les pensions reçues portant sur les sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des actifs ou passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

**Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).**

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* –CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Valuation Adjustment* –DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut, en priorité directement, est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

### *Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation*

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>313</b>	-	<b>313</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instrument dérivés	313	-	313	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>557</b>	-	<b>542</b>	<b>15</b>
<b>Instrument de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>557</b>	-	<b>542</b>	<b>15</b>
Actions et autres titres à revenu variable	20	-	20	-
Titres de participation non consolidés	537	-	522	15

<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>194</b>	-	<b>194</b>	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	194	-	194	-
Actions et autres titres à revenu variable	132	-	132	-
Titres de participation non consolidés	62	-	62	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>1 785</b>	-	<b>1 785</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>2 849</b>	-	<b>2 834</b>	<b>15</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables			-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables			-	-
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>			-	-

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>453</b>	-	<b>453</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	453	-	453	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>558</b>	-	<b>543</b>	<b>15</b>
<b>  Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>558</b>	-	<b>543</b>	<b>15</b>
Actions et autres titres à revenu variable	18	-	18	-
Titres de participation non consolidés	540	-	525	15
<b>  Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>193</b>	-	<b>193</b>	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	193	-	193	-
Actions et autres titres à revenu variable	132	-	132	-

Titres de participation non consolidés	61	-	61	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>2 057</b>	-	<b>2 057</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>3 261</b>	-	<b>3 246</b>	<b>15</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		-	-	-

**Passifs financiers valorisés à la juste valeur**

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>308</b>	-	<b>308</b>	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	308	-	308	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>2 883</b>	-	<b>2 883</b>	-
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>3 191</b>	-	<b>3 191</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>449</b>	-	<b>449</b>	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	449	-	449	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>3 673</b>	-	<b>3 673</b>	-
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>4 122</b>	-	<b>4 122</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

**Changements de modèles de valorisation**

Néant

**Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

Néant

**10. Impacts des évolutions comptables ou autres événements**

Au 30 juin 2021 le groupe LCL n'a pas eu d'évolutions comptables ni d'autres événements à notifier. Il n'est donc pas concerné par cette note annexe.

**11. Parties liées**

LCL, dans son rôle de distributeur, s'adresse à chacune des filiales spécifiques du groupe Crédit Agricole pour obtenir les produits les plus à même de satisfaire sa clientèle (AMUNDI pour les produits de gestion d'actifs, PACIFICA pour les assurances dommages, PREDICA pour les assurances vie, CACI pour les assurances emprunteur, CACF pour les crédits à la consommation) et s'adresse à CA-CIB pour adosser les opérations de marché de sa clientèle.

Les opérations de trésorerie sont centralisées auprès de Crédit Agricole S.A.

Parmi les partenariats intra-groupe Crédit Agricole, les plus significatifs en termes de contribution au PNB de LCL ont été réalisés au 30 juin 2021 avec :

- AMUNDI pour 15M€ en juin 2021 contre 19M€ en juin 2020 (soit -21 %),
- PREDICA pour 149M€ en juin 2021 contre 151M€ en juin 2020 (soit -1 %),
- CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE pour 92M€ en juin 2021 contre 96M€ en juin 2020 (soit -4 %),
- PACIFICA pour 100M€ en juin 2021 contre 115M€ en juin 2020 (soit -13 %),
- CREDIT AGRICOLE CREDITOR INSURANCE pour 82M€ en juin 2021 contre 76M€ en juin 2020 (soit +8 %).

**12. Périmètre de consolidation au 30 juin 2021**Date de clôture

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du groupe LCL.

Opérations de titrisation et fonds dédiés

En 2019, le groupe LCL a mis en place une première opération de titrisation et de fonds dédiés.

## Composition du périmètre

Périmètre de consolidation du GROUPE LCL	Modification de périmètre (1)	Implantation	Siège social (si différent)	Type d'entité et nature du contrôle (2)	Méthode de consolidation au 31/03/2021	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/03/2021	31/12/2020	31/03/2021	31/12/2020
<b>Établissements bancaires et financiers</b>									
Cie interprofessionnelle de financement immobilier "Interfimo"		France		Filiale	IG	98.95	98.95	98.95	98.95
Fimo Courtage		France		Filiale	IG	100	100	98.95	98.95
<b>Divers</b>									
Angle neuf		France		Filiale	IG	100	100	100	100
CL Développement Economique "CLDE"		France		Filiale	IG	100	100	100	100
Société de Titrisation FCT True Sale (compartiment LCL)		France		Entité structurée contrôlée	IG	100	100	100	100

(1) Entrée dans le périmètre  
Sortie de périmètre  
Changement de méthode

(2) Filiale  
Entité structurée contrôlée  
Co-entreprise  
Co-entreprise structurée  
Opération en commun  
Entreprise associée  
Entreprise associée structurée

## Entrées

Le groupe LCL n'a pas ouvert son périmètre de consolidation à de nouvelles entités en 2021.

## Sorties

Le groupe LCL n'a pas effectué de sortie de périmètre de consolidation de ses entités en 2021.

### 13. Événements postérieurs à la clôture du 30 juin 2021

Le groupe LCL n'a pas eu d'événements significatifs intervenus postérieurement à la clôture du 30 juin 2021.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Crédit Lyonnais, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 5 août 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Tavernier

MAZARS

Anne Veaute

# GLOSSAIRE

## ACRONYMES

### ABE / EBA

Autorité bancaire européenne ou European Banking Authority (EBA)

### ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

### AMF

Autorité des marchés financiers

### BCE

Banque centrale européenne

### IFRS

International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)

### PME

Petite et moyenne entreprise

### RBE

Résultat brut d'exploitation

### TPE

Très petites entreprises

## TERMES

### Agence de notation

Organisme spécialisé dans l'évaluation de la solvabilité d'émetteurs de titres de dettes, c'est-à-dire leur capacité à honorer leurs engagements (remboursement du capital et des intérêts dans la période contractuelle).

### ALM *Asset and Liability Management - gestion actif-passif*

La gestion actif-passif consiste à gérer les risques structurels du bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement afin de protéger la valeur patrimoniale de la banque et/ou sa rentabilité future.

### ANC *Actif net comptable*

L'actif net comptable correspond aux capitaux propres part du groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes AFS et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

### Appétence au risque

L'appétit au risque correspond au niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Il s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétit au risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

### AT1 *Additional Tier 1*

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1*) éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ratio CET1 est en dessous d'un certain seuil, fixé dans leur prospectus d'émission.

### Bâle 3

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre via la directive 2013/36/UE (CRD 4 - *Capital Requirement Directive*) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR - *Capital Requirement Regulation*).

\* *Indicateur alternatif de performance*

### Collatéral

Le collatéral est un actif transférable ou une garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

### Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges d'exploitation par le Produit Net Bancaire ; il indique la part de Produit Net Bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

### Coût du risque sur encours \*

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période). A partir du premier trimestre 2019, les encours pris en compte sont les encours de crédit clientèle, avant déduction des provisions.

### Coût du risque

Le coût du risque enregistre les dotations et les reprises de provisions sur l'ensemble des risques bancaires dont notamment les risques de crédit, de contrepartie (créances, titres, engagements hors bilan) et les risques opérationnels (litiges), ainsi que les pertes correspondantes non provisionnées.

### Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance dont le débiteur n'a pas versé les intérêts et les remboursements depuis un certain temps par rapport aux échéances du contrat de crédit, ou pour laquelle il existe un doute raisonnable que cela puisse être le cas.

### Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

### CVA *Credit Valuation Adjustment*

Le *Credit Valuation Adjustment* (ou ajustement de valeur de crédit) correspond à l'espérance de perte liée au risque de défaut d'une contrepartie et vise à prendre en compte le fait que la totalité de la valeur de marché positive d'un instrument ne puisse pas être recouvrée. La méthodologie de détermination du CVA repose essentiellement sur le recours aux paramètres de marché en lien avec les pratiques des opérateurs de marché.

**DVA** *Debit Valuation Adjustment*

Le *Debit Valuation Adjustment* (DVA) est le symétrique du CVA et représente l'espérance de perte du point de vue de la contrepartie sur les valorisations passives des instruments financiers. Il reflète l'effet de la qualité de crédit propre de l'entité sur la valorisation de ces instruments.

**Dividende**

Le dividende est la part du bénéfice net ou des réserves qui est distribuée aux actionnaires. Son montant est proposé par le Conseil d'administration puis voté par l'Assemblée générale, après l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

**EAD** *Exposure At Default*

Valeur exposée au risque : exposition de LCL en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

**EP** *Emplois pondérés / RWA Risk-Weighted Assets*

Ce sont les actifs (crédits, etc.) inscrits au bilan d'une banque, pondérés de façon prudentielle en fonction du risque de perte qu'ils portent et dont le total sert de dénominateur pour déterminer les principaux ratios de solvabilité.

**EL** *Expected Loss*

La perte attendue est la perte susceptible d'être encourue en fonction de la qualité de la contrepartie compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).

**Établissement systémique**

Le groupe Crédit Agricole (mais pas Crédit Agricole S.A.), figure dans la liste publiée par le Conseil de stabilité financière (FSB) en novembre 2012 puis mise à jour en novembre 2016 et qui comprend 30 établissements bancaires mondiaux, dits systémiques. Un établissement systémique devra mettre en place un coussin de fonds propres de base compris entre 1 % et 3,5 % par rapport aux exigences de Bâle 3.

**FCP** *Fonds communs de placement*

Type d'OPCVM émettant des parts et n'ayant pas de personnalité juridique. L'investisseur en achetant des parts devient membre d'une copropriété de valeurs mobilières mais ne dispose d'aucun droit de vote. Il n'en est pas actionnaire. Un FCP est représenté et géré, sur les plans administratif, financier et comptable par une société de gestion unique qui peut elle-même déléguer ces tâches.

**FCPE** *Fonds communs de placement d'entreprise*

Dispositif d'épargne salariale au sein des entreprises proposant ce type de dispositif à leurs salariés. Les épargnants détiennent des parts de fonds communs de placement (FCP) attribuées en contrepartie de leurs versements et de ceux éventuels de l'entreprise pour leur compte (abondement).

**FReD** *Fides, Respect, Demeter*

Démarche de déploiement, de pilotage et de mesure des progrès en matière de RSE, FReD est constitué de 3 piliers et 19 engagements destinés à renforcer la confiance (Fides), développer les hommes et l'écosystème sociétal (Respect) et préserver l'Environnement (Demeter). L'indice FReD mesure chaque année depuis 2011 les progrès réalisés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales en matière de RSE. Cet indice est validé chaque année par PricewaterhouseCoopers.

**FSB** *Financial Stability Board* ou **CSF** *Conseil de stabilité financière*

Le Conseil de stabilité financière a pour mission d'identifier les vulnérabilités du système financier mondial et de mettre en place des principes en matière de régulation et de supervision dans le domaine de la stabilité financière. Il rassemble les gouverneurs, les ministres des finances et les superviseurs des pays du G20. Son objectif premier est

donc de coordonner au niveau international les travaux des autorités financières nationales et des normalisateurs internationaux dans le domaine de la régulation et de la supervision des institutions financières. Créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009, le FSB succède au Forum de stabilité financière institué en 1999 à l'initiative du G7.

**Gestion d'actifs** *Asset Management*

Métier financier consistant à gérer des valeurs mobilières ou autres actifs, pour compte propre ou pour compte de tiers (clientèle d'institutionnels ou de particuliers). En matière de gestion collective, les actifs sont gérés sous forme de fonds ou dans le cadre de mandats de gestion. Les produits sont adaptés pour répondre aux différentes attentes de la clientèle tant en termes de diversification géographique ou sectorielle, de gestion à court ou long terme que de niveau de risque souhaité.

**Gouvernement d'entreprise ou gouvernance**

Ce concept recouvre la mise en place dans l'entreprise de l'ensemble des mécanismes assurant la transparence, l'égalité entre actionnaires et l'équilibre des pouvoirs entre management et actionnaires. Ces mécanismes concernent : les modes d'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, le fonctionnement du Conseil d'administration, l'articulation des différents organes de direction, la politique de rémunération des dirigeants et des cadres.

**Green Bonds**

Une *green bond* est une obligation "environnementale" émise par un organisme qualifié (entreprise, collectivité locale ou organisation internationale) destinée au financement de projets ou activités à visée écologique et/ou de conception durable. Ces instruments sont souvent utilisés dans le cadre du financement de l'agriculture durable, de la protection des écosystèmes, de l'énergie renouvelable et de cultures écologiques.

**HQLA** *High Quality Liquid Assets*

Actifs liquides de haute qualité qui sont non grevés et qui peuvent être convertis en liquidités, facilement et immédiatement sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

**ISR** *Investissement socialement responsable*

L'Investissement Socialement Responsable consiste à intégrer de façon systématique et traçable des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière.

**Investisseurs institutionnels**

Les investisseurs institutionnels sont des entreprises, organismes publics ou compagnies d'assurance dont une partie de l'activité est axée sur l'investissement en valeurs mobilières comme par exemple les actions de sociétés cotées. Entrent par exemple dans cette catégorie les sociétés de gestion, les assureurs, ainsi que les fonds de pension.

**LGD** *Loss Given Default*

La perte en cas de défaut est le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

**Notation de crédit** *Credit Rating*

Mesure relative de la qualité de crédit, sous la forme d'une opinion émise par une agence de notation financière (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings, etc.). La notation peut s'appliquer à un émetteur (entreprise, État, collectivité publique) et/ou à des émissions (emprunts obligataires, titrisations, obligations sécurisées, etc.). La notation de crédit peut influencer les conditions de refinancement (en termes de prix et d'accès aux ressources) et l'image de l'émetteur dans le marché (voir "Agence de notation").

**NSFR** *Net Stable Funding Ratio - Ratio de liquidité à 1 an*

Le ratio NSFR vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin

qu'elles financent leurs activités aux ressources plus stables, notamment à maturités plus longues. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour limiter la transformation, c'est à dire le financement d'actifs long terme par des ressources court terme.

#### **OPCVM** *Organisme de placement collectif en valeurs mobilières*

Un OPCVM est un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) géré par des professionnels (société de gestion) et détenu collectivement par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Il existe deux types d'OPCVM, les SICAV (société d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement).

#### **PNB** *Produit net bancaire*

Le PNB correspond à la différence entre les produits d'exploitation bancaire (intérêts perçus, commissions reçues, plus-values provenant des activités de marchés et autres produits d'exploitation bancaire) et les charges d'exploitation bancaire (intérêts versés par la banque sur ses ressources de refinancement, commissions versées, moins-values provenant des activités de marchés et les autres charges d'exploitation bancaire).

#### **PNB** *sous-jacent \**

Le PNB sous-jacent correspond au PNB duquel a été retraité des éléments spécifiques (ie non récurrents ou exceptionnels).

#### **Ratio de levier**

Le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (*Tier 1*), le bilan et le hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes.

#### **LCR** *Liquidity Coverage Ratio - Ratio de liquidité à 1 mois*

Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés (voir HQLA), pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales.

#### **MREL** *Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*

Le ratio MREL est défini dans la directive européenne de "Redressement et Résolution des Banques" et correspond à une exigence minimum de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution (voir chapitre 5 Facteurs de risque et Pilier 3/Indicateurs et ratios prudentiels).

#### **PEL** *Provision Epargne-Logement*

La provision Epargne Logement représente la provision constituée pour servir la rémunération aux plans épargne logement bénéficiant d'un taux attractif et susceptibles d'être clôturés à court terme par leurs détenteurs.

#### **Résolution**

Raccourci de langage pour désigner la "résolution de crises ou de défaillances bancaires". Dans les faits, pour chaque banque européenne, deux types de plan doivent être établis : un plan préventif de redressement qui est élaboré par les responsables de la banque et un plan préventif de résolution qui est décidé par l'autorité de contrôle compétente. La résolution intervient avant la faillite de la banque pour organiser son démantèlement en bon ordre et éviter le risque systémique.

#### **RBE** *Résultat brut d'exploitation*

Le RBE est égal au produit net bancaire diminué des charges d'exploitation (charges générales d'exploitation, dont notamment les frais de personnel et autres frais administratifs, dotations aux amortissements).

\* *Indicateur alternatif de performance*

#### **Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du Résultat brut d'exploitation duquel on déduit le coût du risque.

#### **RNPG** *Résultat net part du Groupe*

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat part du groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

#### **RN** *sous-jacent \**

Le résultat net sous-jacent correspond au résultat net part du groupe publié duquel a été retraité des éléments spécifiques (ie non récurrents ou exceptionnels).

#### **SICAV** *Société d'investissement à capital variable*

Une société d'investissement à capital variable est une catégorie d'OPCVM qui permet aux investisseurs d'investir dans un portefeuille d'actifs financiers, sans détenir directement ces actifs, et de diversifier leurs placements. Elles gèrent un portefeuille de valeurs et sont spécialisées par exemple sur un marché, une classe d'actifs, un thème d'investissement ou un secteur. En matière fiscale, une part de SICAV est assimilable à une action.

#### **Solvabilité**

C'est la mesure de la capacité d'une entreprise ou d'un particulier à payer ses dettes sur le moyen et long terme. Pour une banque, la solvabilité correspond, notamment, à sa capacité à faire face aux pertes que les risques qu'elle porte, sont susceptibles d'engendrer. L'analyse de la solvabilité se distingue de l'analyse de la liquidité : la liquidité de l'entreprise est son aptitude à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante, à trouver de nouvelles sources de financement, et à assurer ainsi à tout moment l'équilibre entre ses recettes et ses dépenses. Pour une banque, la solvabilité est encadrée par la directive CRD 4 et le règlement CRR. Pour une compagnie d'assurance, la solvabilité est encadrée par la directive Solvabilité 2, cf. Solvabilité 2.

#### **Spread de crédit**

Marge actuarielle (écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique).

#### **Spread émetteur**

Marge actuarielle représentant l'écart entre le taux de rentabilité actuariel auquel le groupe peut emprunter et celui d'un emprunt sans risque de durée identique.

#### **Stress test ou test de résistance**

Exercice consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes afin d'en étudier les conséquences sur les bilans, comptes de résultat et solvabilités des banques afin de mesurer leur capacité de résistance à de telles situations.

#### **Taux directeur**

Taux d'intérêt fixés par la Banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique. C'est le principal outil utilisé par les banques centrales pour remplir leur mission de régulation de l'activité économique : inflation pour la Banque centrale européenne (BCE), inflation et stimulation de la croissance pour la Réserve fédérale américaine (Fed).

#### **Titres subordonnés**

Les titres subordonnés sont des titres émis par une société, dont la rémunération et/ou le remboursement du capital sont subordonnés à un événement (par exemple au paiement d'un dividende, ou réalisation d'un bénéfice).

**TSDI** *Titres subordonnés à durée indéterminée*

Émission subordonnée dont la durée est infinie, le remboursement se faisant au gré de l'émetteur, à partir d'une certaine échéance.

**TSS** *Titres super-subordonnés*

Émission subordonnée de caractère perpétuel entraînant une rémunération perpétuelle. Leur durée indéterminée provient de l'absence d'un engagement contractuel de remboursement qui s'effectue au gré de l'émetteur. En cas de liquidation, ils sont remboursés après les autres créanciers.

**TLAC** *Total Loss Absorbing Capacity*

Le ratio TLAC a été élaboré à la demande du G20 par le Conseil de stabilité financière. Il vise à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de perte et de recapitalisation des banques systémiques (G-SIB) (voir chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3/Indicateurs et ratios prudentiels").

**VaR** *Valeur en risque - Value-at-Risk*

Indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier pour les opérations réalisées pour le compte de la clientèle et classées comptablement en trading (VaR à 99 % sur 10 jours conforme au modèle interne réglementaire). Elle correspond au plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique